

BUDGET

2019-2020



BUDGET

2019-2020

TABLE DES MATIÈRES

Budget 2019-2020 – UNIVERSITÉ LAVAL

MOT DE LA RECTRICE	8	Figure 4 – Subvention du MEES	48
L'UNIVERSITÉ LAVAL EN BREF	10	Droits de scolarité	50
PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2017-2022	18	L'effectif étudiant	52
BUDGET 2019-2020	24	Figure 5 – EETP bruts	52
Tableau 1 – Budget 2019-2020 – détails par fonds	24	Figure 6 – EETP pondérés	52
Tableau 2 – Évolution du budget consolidé et variation du solde de fonds	25	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	54
DESCRIPTION DES FONDS	26	Tableau 5 et Figure 7 – Dépenses de fonctionnement 2019-2020	54
Figure 1 – Lien entre les fonds	27	Tableau 6 et Figure 8 – Facultés et autres entités d'enseignement	56
FONDS DE FONCTIONNEMENT	29	Tableau 7 et Figure 9 – Facultés et autres entités d'enseignement – Par type de dépense	58
FAITS SAILLANTS	30	Tableau 8 et Figure 10 – Soutien à l'enseignement et à la recherche – Services	60
TABLEAU 3 – ÉTAT SOMMAIRE DES REVENUS ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020	32	Tableau 9 et Figure 11 – Soutien à l'enseignement et à la recherche – Dépenses institutionnelles	62
ORIENTATIONS ET PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES	33	Tableau 10 et Figure 12 – Soutien à l'enseignement et à la recherche – Par type de dépense	64
Orientations budgétaires	34	Tableau 11 et Figure 13 – Recherche	66
Paramètres budgétaires	35	Tableau 12 et Figure 14 – État sommaire des revenus et dépenses des services autofinancés	68
PROCESSUS BUDGÉTAIRE	38	Tableau 13 et Figure 15 – Sommaire des dépenses par programme	70
Calendrier du processus budgétaire	40	LE PERSONNEL	72
Figure 2 – Processus budgétaire	40	Tableau 14 – Sommaire des effectifs réguliers à temps plein par programme	72
Objectifs et développement des unités	41	Processus d'analyse des besoins en personnel	74
Reddition de comptes liée à l'utilisation des ressources	42	MESURES DE PERFORMANCE	75
Projections budgétaires sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier	42	Ratios facultaires	75
Résultats réels au 30 avril	42	Rémunération de la croissance/décroissance	76
REVENUS DE FONCTIONNEMENT	44	Indicateurs globaux	77
Tableau 4 et Figure 3 – Revenus de fonctionnement 2019-2020	44	Plan stratégique Indicateurs d'impact	78
Subvention du MEES	46		

PLAN FINANCIER À LONG TERME DU FONDS DE FONCTIONNEMENT	85	REVENUS ET DÉPENSES	113
ORGANIGRAMME	86	Tableau 23 et Figure 19 – Évolution du fonds des immobilisations	115
Figure 16 – Organigramme UL	86		
NORMES COMPTABLES	87		
POLITIQUES	88		
Politiques financières	88		
Politiques de gouvernance	90		
FONDS AVEC RESTRICTIONS	92	FONDS DE DOTATION ET FONDS DE SOUSCRIPTION	116
PRÉSENTATION	92	PRÉSENTATION	117
Responsabilités	95	Tableau 24 et Figure 20 – Évolution du fonds de dotation	118
Règles administratives	95	Tableau 25 et Figure 21 – Évolution du fonds de souscription	119
REVENUS ET DÉPENSES	96		
Tableau 15 et Figure 17 – Évolution du fonds avec restrictions	97	DETTE	120
		GLOSSAIRE	122
		ANNEXE 1 – ENSEIGNEMENT RÉGULIER ET RECHERCHE LIBRE – REVENUS ET DÉPENSES – DÉTAILS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE	125
		ANNEXE 2 – SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE – REVENUS ET DÉPENSES – DÉTAILS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE	129
		ANNEXE 3 – BUDGET D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNÉ PAR LE MEES – RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION – LISTE DES PROJETS RETENUS	133
		ANNEXE 4 – STRUCTURE ADMINISTRATIVE	137
		ANNEXE 5 – AUTRES POLITIQUES	143
FONDS DES IMMOBILISATIONS	98		
ORIENTATIONS ET PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES	99		
Tableau 16 – Répartition budgétaire	101		
PROCESSUS BUDGÉTAIRE	102		
Calendrier du processus budgétaire	104		
Figure 18 – Calendrier du processus budgétaire	104		
Tableau 17 – Mobilier et équipements	106		
Tableau 18 – Réaménagement et rénovation	108		
Tableau 19 – Projets retenus par nature des travaux	109		
Tableau 20 – Mobilier, appareillage et outillage	110		
Tableau 21 – Développement des systèmes d'information	110		
Tableau 22 – Plan annuel en ressources informationnelles	111		



GOVERNMENT FINANCE OFFICERS ASSOCIATION

*Distinguished
Budget Presentation
Award*

PRESENTED TO

**Université Laval
Quebec**

For the Fiscal Year Beginning

May 1, 2018

Christopher P. Morill

Executive Director

La Government Finance Officers Association, qui regroupe des représentants gouvernementaux des États-Unis et du Canada, a décerné à l'Université Laval son Prix d'excellence pour la présentation des documents budgétaires de l'exercice financier 2018 (Budget 2018-2019).

Pour mériter ce prix, l'institution visée doit produire un document qui répond à la fois aux critères de qualité d'un document de politique générale, d'un guide d'activité et d'une publication de planification financière.

Le processus budgétaire devient donc un outil de communication pour la direction pour la diffusion de ses priorités et de ses objectifs stratégiques. Il démontre également que les ressources humaines et financières dont elle dispose sont utilisées en harmonie avec sa planification stratégique à court et à moyen terme. Cette certification reconnaît l'établissement d'un processus financier conforme aux critères d'implantation des meilleures pratiques en gestion des fonds publics en Amérique du Nord.

Le prix d'excellence est attribué pour une seule année. L'Université croit que le présent document budgétaire respecte les mêmes critères et compte le soumettre au concours du prix d'excellence de 2019 (Budget 2019-2020).

L'Université Laval est fière d'avoir obtenu cette distinction.



Mot de la rectrice



Au nom de toute l'équipe de direction de l'Université Laval, je suis fière de vous présenter ce budget 2019-2020.

En droite ligne avec la gestion saine et rigoureuse de l'Université Laval, cet énoncé maintient une fois de plus l'équilibre budgétaire, garantissant ainsi notre entière autonomie de gestion.

Cette proposition budgétaire tient compte par ailleurs de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités et de la déréglementation et du financement des effectifs étudiants internationaux.

Les mesures retenues dans ce budget nous permettront surtout de poursuivre et de bonifier notre mission d'enseignement et de recherche, en appuyant notamment les orientations de notre planification stratégique sous le thème *Oser Inspirer Entreprendre : Ensemble l'avenir*.



Plusieurs dépenses recensées dans ce budget s'inscrivent dans ces orientations porteuses : réinvestissement dans les facultés, appui financier au plan stratégique, soutien aux chaires Sentinelle Nord, déploiement du plan numérique, enveloppe pour des postes stratégiques de professeurs et de professeures, fonds de soutien à la réussite ou encore promotion du recrutement international. Le renouvellement du corps professoral revêt aussi une importance primordiale dans nos orientations budgétaires, au même titre que le déploiement de ressources favorisant le recrutement, la persévérance et la diplomation des étudiantes et des étudiants.

Ce budget nous fournit les leviers pour réussir les défis que devra relever l'Université Laval au fil des prochaines années tout en nous donnant l'occasion d'innover et de nous rendre uniques et distinctifs. En enrichissant l'expérience de chaque membre de sa communauté, l'Université Laval entend se maintenir parmi les meilleures institutions au pays et à l'échelle internationale.

Je remercie à ce chapitre l'ensemble de la communauté universitaire pour sa contribution à cet effort budgétaire collectif. La mobilisation et l'adhésion de tout le personnel sont essentielles afin de dégager les marges de manœuvre financières requises pour transformer notre université et la rendre incontournable dans notre société.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sophie D'Amours', written in a cursive style.

La rectrice,
Sophie D'Amours

L'UNIVERSITÉ LAVAL EN BREF

LES ÉTUDIANTS ET LES ÉTUDIANTES



L'effectif étudiant à la session d'automne 2018 :

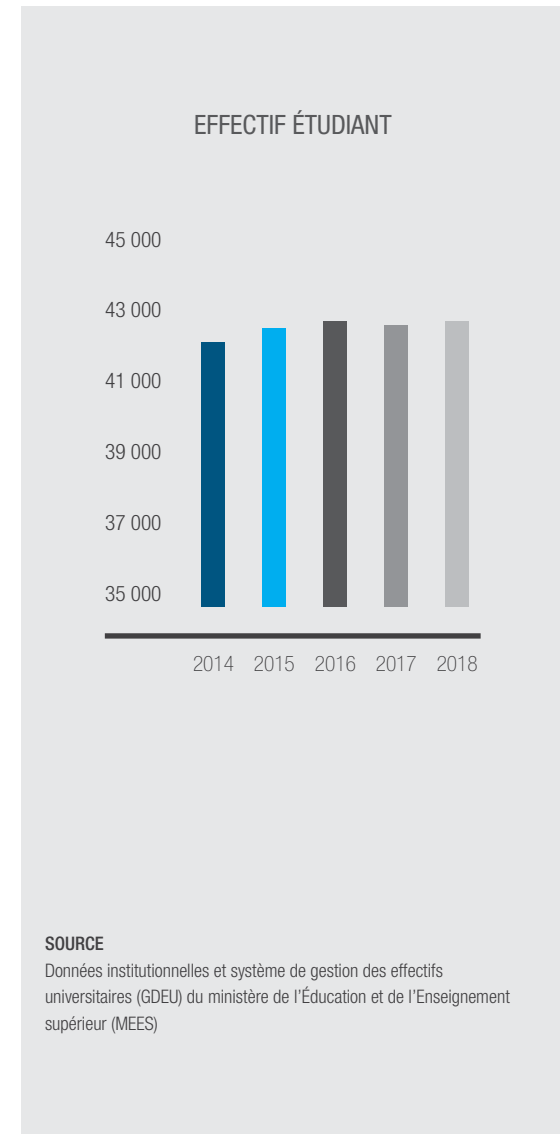
- > Quelque 43 000 étudiants et étudiantes
- > 69 % à temps complet
- > 26 % aux 2^e et 3^e cycles

Plus de 230 associations étudiantes et deux grands regroupements :

- > La CADEUL, qui représente les étudiantes et les étudiants du 1^{er} cycle
- > L'AEIÉS, pour ceux et celles des cycles supérieurs

EFFECTIF ÉTUDIANT

Avec un effectif de près de 43 000 étudiantes et étudiants inscrits à la session d'automne 2018, l'Université Laval était le 2^e plus important pôle universitaire au Québec et parmi les 7 plus grandes universités au Canada.



L'ENSEIGNEMENT

17 facultés.

Plus de 60 départements, écoles et instituts.

Quelque 500 programmes d'études dans tous les domaines du savoir.

5 profils d'études : développement durable, distinction, entrepreneurial, international et recherche.

46 chaires de leadership en enseignement.

Près de 100 programmes et près de 1 000 cours offerts entièrement à distance. Près de 70 % de l'effectif étudiant inscrit à au moins un cours en ligne ou hybride au cours de l'année 2017-2018.

Plus de 6 500 sites de cours disponibles sur l'environnement numérique monPortail, qui assure également l'accès à différents services et informations liés aux études et à l'apprentissage.

Quelque 9 000 étudiantes et étudiants inscrits dans des activités de formation continue à Québec, à Montréal et dans plusieurs autres régions du Québec, en 2017-2018. De ce nombre, 4 000 étaient inscrits à une activité de formation de l'Université du 3^e âge (UTA).



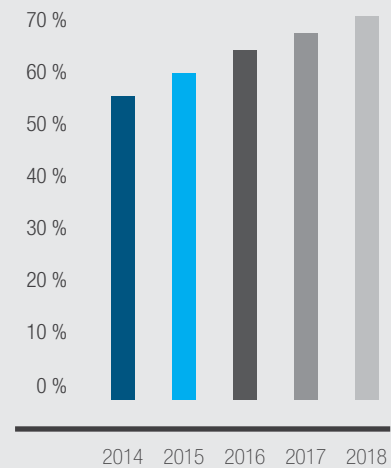
Une population de 1,7 million de personnes desservie par le Réseau universitaire intégré de santé de l'Université Laval (RUIS-UL) assurant le développement de la formation continue dans le secteur de la santé pour tout l'Est du Québec.

L'Université Laval se classe au 3^e rang parmi les 15 grandes universités de recherche au Canada en matière de satisfaction étudiante selon le magazine *Maclean's*.

FORMATION À DISTANCE

Proportion de l'effectif étudiant inscrit à au moins une activité de formation à distance ou hybride dans une année universitaire.

FORMATION À DISTANCE



SOURCE

Données institutionnelles

LA RECHERCHE

357 M\$ en fonds de recherche classent l'Université Laval au 8^e rang parmi les plus grandes universités de recherche au Canada. Son taux de croissance des revenus de recherche provenant du secteur privé y occupe le 3^e rang.

Plus de 275 centres, chaires, instituts et autres regroupements de recherche dont :

- > 4 chaires d'excellence en recherche du Canada (CERC); l'Université Laval est le seul établissement universitaire canadien à en compter autant
- > 82 chaires de recherche du Canada
- > 76 chaires de recherche en partenariat
- > 40 centres de recherche reconnus par le Conseil universitaire
- > 11 instituts interdisciplinaires
- > 2 unités mixtes de recherche (UMR)
- > 4 unités mixtes internationales (UMI)

L'Université Laval se classe 5^e parmi les 93 universités canadiennes pour le nombre de brevets détenus.

De nombreux établissements de recherche affiliés, notamment le Centre de recherche du CHU de Québec-Université Laval, le plus important centre francophone de recherche en santé en Amérique du Nord.

L'Université Laval est l'hôte de l'Institut nordique du Québec, dont les travaux portent sur les grands enjeux du développement durable du Nord. Elle est également à l'origine de l'Alliance santé Québec, un regroupement des forces de recherche en santé et services sociaux de la grande région de Québec.

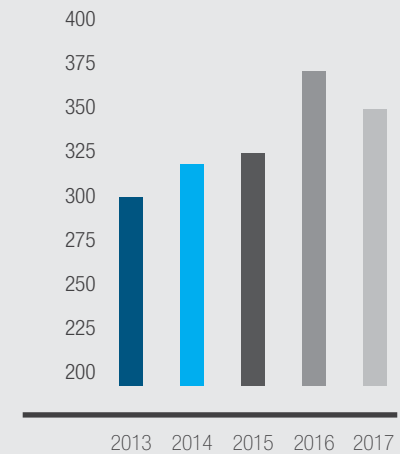


Bénéficiaire en 2015 d'une subvention de 98 M\$ du programme fédéral Apogée Canada, l'Université voit, suite à l'obtention de la plus importante subvention de son histoire, son leadership national et international réaffirmé dans les sciences de l'Arctique, de l'optique-photonique, de la santé cardiométabolique et de la santé mentale.

FONDS DE RECHERCHE EXTERNES EN M\$

Selon le dernier classement Research Infosource, l'Université Laval figure au 8^e rang des universités canadiennes en matière de revenus de recherche.

FONDS DE RECHERCHE EXTERNES EN M\$



SOURCE

Classement Research Infosource.

LA DIPLOMATION

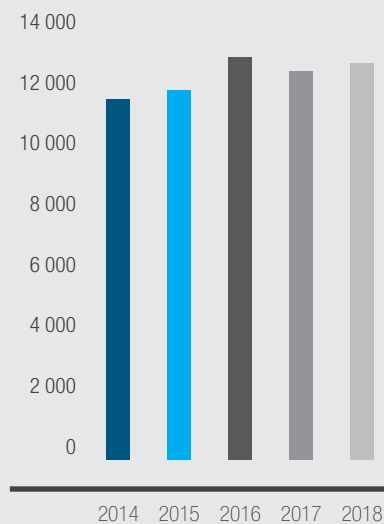


12 632 diplômes et attestations de microprogramme décernés en 2017-2018 :

- > 5 557 baccalauréats
- > 2 197 maîtrises
- > 345 doctorats
- > 2 203 certificats
- > 504 diplômes d'études supérieures spécialisées
- > 1 826 attestations d'études de microprogramme et autres sanctions

L'Université Laval affiche le 4^e meilleur taux de diplomation au pays pour ses étudiantes et étudiants qui débute un programme au baccalauréat.

NOMBRE DE DIPLÔMES ET D'ATTESTATIONS DÉCERNÉS



SOURCE
Données institutionnelles

LE PERSONNEL



Plus de 9 600 personnes employées à temps plein et partiel :

- > 1 620 professeurs et professeures
- > 2 205 chargées et chargés de cours et autres membres du personnel enseignant et de recherche
- > 3 045 membres du personnel administratif et de soutien
- > 2 730 étudiants et étudiantes qui travaillent sur le campus

L'Université Laval peut également compter sur 670 professeurs et professeurs associés et plus de 6 000 personnes chargées d'enseignement clinique dans le réseau de la santé et des services sociaux.

UNE VIE UNIVERSITAIRE HORS PAIR

Un campus de 1,8 km² dont 64 % de la superficie est occupée par des espaces verts et boisés, situé au cœur de la ville historique de Québec, site du patrimoine mondial de l'UNESCO et classée, en 2018, pour une 3^e année consécutive, « Meilleure ville au Canada » selon les lecteurs du *Travel + Leisure*.

Une bibliothèque qui se classe parmi les plus importantes au Canada pour sa vaste collection de recherche et son offre élargie de services numériques.

Plusieurs autres sites d'enseignement et de recherche, notamment la Forêt Montmorency, la plus grande forêt d'enseignement et de recherche au monde.

Devenue, en 2015, la première université carboneutre sur une base volontaire au Canada, l'Université Laval s'impose comme un milieu de vie modèle. Le renouvellement, à l'automne 2016, de l'accréditation STARS (Sustainability Tracking Assessment & Rating System) – niveau or témoigne aussi de la qualité de son engagement en matière de développement durable. Notre université se classe aujourd'hui 2^e au pays et 8^e au monde.



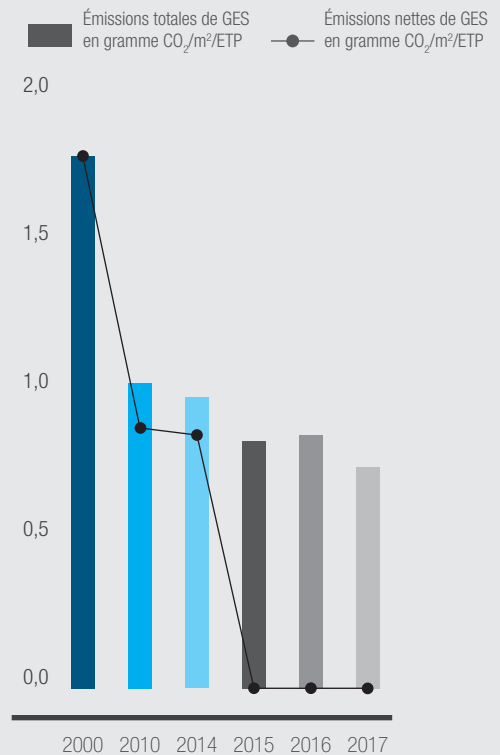
On y retrouve également :

> Près de 40 édifices reliés par un réseau de tunnels piétonniers de plus de 5 km



- > 8 km de pistes cyclables et 65 vélos offerts en location à faible coût
- > Des résidences étudiantes certifiées « Établissement vert Brundtland » offrant plus de 2 300 chambres
- > Un des plus imposants et modernes complexes sportifs universitaires au Canada et un des meilleurs programmes de sports universitaires au pays : 475 athlètes de la communauté étudiante évoluant au sein de 14 clubs Rouge et Or, réputés pour leur tradition d'excellence

BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE ÉMISSIONS DIRECTES (CATÉGORIE 1 ET 2)



SOURCE

Rapport sur le développement durable et données institutionnelles.

L'INTERNATIONALISATION



Plus de 7 000 étudiantes et étudiants internationaux ou résidents permanents inscrits annuellement, représentant 14 % de l'effectif étudiant total.

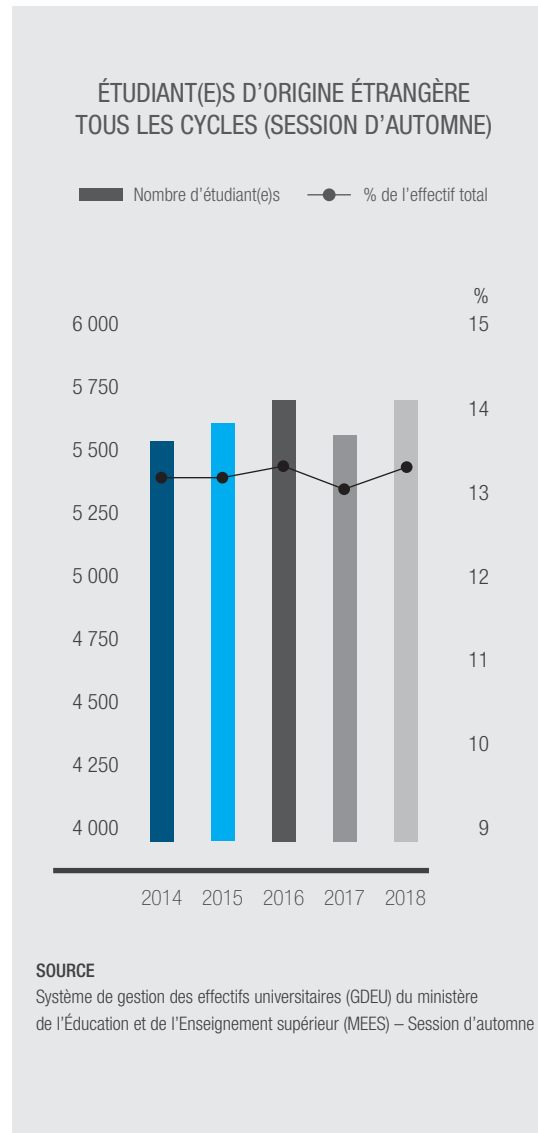
Plus de 800 membres de la communauté étudiante en mobilité hors Québec annuellement, faisant de l'Université Laval un leader en mobilité étudiante.

Plus de 900 ententes de partenariat avec quelque 600 établissements d'enseignement supérieur et divers organismes de 77 pays.

Près de 50 % des publications savantes de nos chercheuses et de nos chercheurs sont réalisées avec la collaboration d'au moins un scientifique international.

ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

Les étudiantes et les étudiants internationaux, qui proviennent de plus de 140 pays, sont en grande partie originaire de la France, de l'Afrique francophone, de la Chine et de l'Iran.



LE RAYONNEMENT

Plus de 300 000 personnes diplômées à travers le monde.

50 clubs et 5 réseaux de diplômés sur les 5 continents.

31 M\$ en dons amassés en 2017-2018 pour le soutien aux étudiantes et aux étudiants ainsi que l'avancement de l'enseignement et de la recherche.

En février 2018, Entrepreneuriat Laval (EL) renforce à nouveau son positionnement à l'international en se classant 2^e au monde parmi les meilleurs accélérateurs d'entreprises au sommet mondial de l'incubation d'UBI Global. À ce jour, plus de 700 entreprises sont nées en ayant eu recours aux services d'EL.

Couronnée 1^{re} au monde, en 2016, pour son engagement durable par le prestigieux prix International Green Gown Awards, devant 215 établissements d'enseignement universitaires.

Un Service de placement parmi les meilleurs au Canada permettant une intégration optimale des étudiants et des étudiantes sur le marché du travail.



@Yan Doubilet







Planification stratégique 2017-2022

Pour répondre aux défis émergents de la société et aux attentes étudiantes et de recherche, l'Université Laval a entrepris en 2018 une refonte de sa mission, de sa vision et de ses valeurs. Une démarche pour engager et mobiliser toute la communauté universitaire dans la quête et la transmission du savoir et pour construire un milieu de vie, d'études, de recherche et de travail à la hauteur de ses aspirations.



Mission | Vision | Valeurs

MISSION

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université Laval forme des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyens et des citoyennes de premier plan, des scientifiques et des leaders en entrepreneuriat exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés. Ouverte sur le monde et chef de file dans la francophonie, l'Université Laval vise l'excellence en enseignement et en recherche. Référence pour ses partenaires autant que source d'inspiration, elle rassemble les forces du changement – au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec.

VISION

Une communauté mobilisée pour offrir une expérience étudiante unique et pour faire émerger une culture scientifique audacieuse et ouverte, ancrée dans les défis mondiaux et résolument interdisciplinaire. Une université humaniste, investie dans le rayonnement des arts et engagée à former une relève embrassant avec conviction les grands enjeux de société.

VALEURS

Avec sensibilité, au regard de la diversité des personnes, des savoirs et des modes de pensée, l'Université Laval poursuit sa mission d'enseignement et de recherche en mettant en pratique les valeurs suivantes :

- la responsabilité
- le respect
- le courage
- l'intégrité
- l'inclusion
- la solidarité

LA PLANIFICATION SE DÉCLINE SELON 3 AXES

AXE 1 EXPÉRIENCE

L'Université Laval rendra l'expérience étudiante distinctive et mémorable, en symbiose avec les nouvelles technologies et enrichie par l'expérimentation. Plus de projets, de stages, de simulations et d'explorations issus de partenariats et de la recherche : un écosystème complet pour décupler le développement de compétences. Le campus sera un espace de rencontres et d'interactions où les outils numériques se combineront à l'approche humaine pour donner vie à une pédagogie active et remodelée. Dès la prise de contact, à Québec ou outre-mer, des premiers jours vécus sur le campus jusqu'à la formation complémentaire en cours de carrière, l'Université accompagnera et épaulera ses apprenantes et apprenants. Sans relâche. Tout au long de la vie. Et ce, dans un milieu inclusif et égalitaire où le respect et la tolérance s'érigent contre toutes formes de harcèlement et de violences à caractère sexuel.

AXE 2 ENGAGEMENT

L'engagement envers la société et le milieu colorera toutes les expériences à l'Université Laval. Sa communauté sera conviée à répondre aux grands enjeux de société, qu'ils se déroulent dans le quartier voisin ou dans un pays en développement. Par l'innovation. Par le courage de l'engagement sincère et solidaire. Par la participation au développement et à la promotion de la santé durable. Ancrés dans l'engagement citoyen, ces ambassadrices et ambassadeurs de l'Université Laval contribueront plus que jamais à la société.

AXE 3 EXCELLENCE

Efficace, moderne et transparente. L'Université Laval poursuit l'excellence dans toutes les facettes de la réalisation de sa mission, de sa gestion et de son administration. En fondant son action sur des réseaux et des pratiques collaboratives, elle mettra en commun ses outils les plus performants pour rendre son administration la plus efficiente possible. Ainsi optimisée, l'Université Laval priorisera le renforcement de sa mission fondamentale d'enseignement, de recherche et de transfert de connaissances. Ce virage collaboratif porté par l'excellence amplifiera la métamorphose de l'expérience d'études et de recherche, et générera davantage d'occasions de s'engager envers la société pour les membres de la communauté universitaire.

Pour chacun de ces axes, des objectifs et actions spécifiques sont définis. Les documents complets se trouvent à l'adresse suivante : ulaval.ca/ensemblelavenir.



LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE CIBLE ÉGALEMENT DES PRIORITÉS POUR TRANSFORMER NOTRE UNIVERSITÉ

Chantiers d'avenir

Former des leaders engagés et engagées envers les grands défis de société.

- > La création de formations inédites et d'initiatives de recherche, fortement interdisciplinaires et fondées sur des partenariats, s'attaquant à des défis sociaux et planétaires d'importance cruciale.
- > Un appel à projets mobilisant toutes les facultés pour élaborer des parcours d'apprentissage autour de grands enjeux sociaux et non autour de disciplines.
- > Un nouveau paradigme quant à la nature même d'une formation universitaire menant au développement de compétences propres aux grandes et aux grands leaders.

Formation par l'expérience

Remodeler la formation. La rendre active, à la fois numérique et humaine.

- > La présentation de toute la gamme de formations expérientielles révélera la raison d'être du passage sur le campus.
- > Les interactions et le dynamisme de la formation par l'expérience façonneront un apprentissage sans égal, enrichi par les partenariats avec le milieu.
- > Une formation en cours, en stage, au sein d'entreprises et d'organismes. Peu importe les disciplines.

Institut nordique du Québec

Établir un institut de renommée mondiale pour faire rayonner l'excellence de la recherche au service des collectivités.

- > Mobiliser les meilleurs talents du monde en recherche nordique et arctique afin de relever les grands défis scientifiques des sociétés nordiques.
- > Construire le pavillon de recherche de l'Institut nordique du Québec, une infrastructure sans précédent dédiée au Nord.
- > Mettre sur pied les infrastructures de partage du réseau assurant un accès à des ressources matérielles et scientifiques exceptionnelles.



**Fonds
Citoyens
du monde**

Consolider la mobilité internationale et l'engagement étudiant dans le monde.

- > Porte-étendard d'une nouvelle génération étudiante, ouverte sur le monde et engagée à transformer les sociétés.
- > Une approche durable et porteuse d'espoir pour un meilleur vivre-ensemble.
- > Un fonds consacré autant au recrutement international qu'à la mobilité étudiante internationale sortante.



**Reconnaissance
UL**

Mobilisé, engagé et inspirant. Le personnel de l'Université reconnu à sa juste valeur.

- > Une toute nouvelle activité de reconnaissance.
- > Le rayonnement des plus belles réalisations de membres de la communauté universitaire dévoués et passionnés par la poursuite de notre mission.
- > Une tradition à instaurer pour célébrer l'engagement et l'implication du personnel.



**De silo
à réseau**

La puissance d'une communauté universitaire animée par le travail en réseau.

- > Une nouvelle dynamique de collaboration entre les unités, facultés et services pour plus d'efficience dans la réalisation de notre mission.
- > Des outils modernes pour assurer une circulation fluide et rapide du savoir.
- > La synergie de la communauté universitaire et de ses nombreux partenaires pour enrichir l'offre de formation et de recherche.

BUDGET 2019-2020

BUDGET 2019-2020 – DÉTAILS PAR FONDS (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 1

	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Fonds de souscription	Total
REVENUS						
Subvention du MEES	460 084	11 988	61 158			533 230
Droits de scolarité	118 758					118 758
Services à la collectivité	13 000	10 953				23 953
Services rendus à l'extérieur	30 990		1 225			32 215
Revenus nets de placements	2 725	375		1 225	300	4 625
Services et aide aux étudiant(e)s	28 167	10 947				39 114
Entreprises auxiliaires	20 315					20 315
Dons	385	17 500	300	600		18 785
Autres subventions et produits	12 307	235 553	19 081			266 941
Immobilisations à même les revenus du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions			27 198			27 198
	686 731	287 316	108 962	1 825	300	1 085 134
DÉPENSES						
Enseignement et recherche libre	427 378	1 594				428 972
Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche	175 315	1 610		500	85	177 510
Mesure d'assouplissement des règles d'investissement						–
Services à la collectivité	13 000	18 831				31 831
Recherche	15 068	207 419				222 487
Services et aide aux étudiant(e)s	27 623	18 747				46 370
Entreprises auxiliaires	18 897					18 897
Rénovation et réaménagement			2 057			2 057
Intérêts sur la dette à long terme			18 224			18 224
Contributions additionnelles aux régimes de retraite	9 450					9 450
Amortissement de l'autre actif			53			53
Amortissement des immobilisations			73 446			73 446
	686 731	248 201	93 780	500	85	1 029 297
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	–	39 115	15 182	1 325	215	55 837
Solde de fonds						
Solde au début	(105 432)	281 994	290 178	37 805	9 275	513 820
Excédent	–	39 115	15 182	1 325	215	55 837
Solde à la fin	(105 432)	321 109	305 360	39 130	9 490	569 657

Dans ce document, l'ensemble des informations financières sont présentées avant l'application des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL).

ÉVOLUTION DU BUDGET CONSOLIDÉ ET VARIATION DU SOLDE DE FONDS (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 2

	2019-2020 Budget	2018-2019 Projections	2017-2018 Réal	2016-2017 Réal
REVENUS				
Subvention du MEES	533 230	514 660	494 077	480 481
Droits de scolarité	118 758	115 626	112 273	110 674
Services à la collectivité	23 953	26 359	24 307	23 381
Services rendus à l'extérieur	32 215	31 494	35 018	26 381
Revenus nets de placements	4 625	5 205	7 859	7 129
Services et aide aux étudiant(e)s	39 114	43 427	37 072	35 831
Entreprises auxiliaires	20 315	20 776	20 244	19 127
Dons	18 785	18 785	19 812	15 959
Autres subventions et produits	266 941	262 508	276 973	254 060
Immobilisations à même les revenus du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions	27 198	16 243	16 873	15 172
	1 085 134	1 055 083	1 044 508	988 195
DÉPENSES				
Enseignement et recherche libre	428 972	404 229	398 256	384 272
Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche	177 510	192 132	194 813	180 817
Mesure d'assouplissement des règles d'investissement		(11 000)	(11 000)	(11 000)
Services à la collectivité	31 831	34 304	31 326	28 848
Recherche	222 487	229 649	228 499	210 018
Services et aide aux étudiant(e)s	46 370	49 467	45 009	42 336
Entreprises auxiliaires	18 897	19 162	18 231	17 853
Rénovation et réaménagement	2 057	2 360	1 094	1 400
Intérêts sur la dette à long terme	18 224	18 669	18 138	18 552
Contributions additionnelles aux régimes de retraite	9 450	8 850	8 597	9 421
Amortissement de l'autre actif	53	53	53	53
Amortissement des immobilisations	73 446	69 967	69 024	64 621
	1 029 297	1 017 842	1 002 040	947 191
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	55 837	37 241	42 468	41 004
Solde de fonds				
Solde au début	513 820	476 579	434 111	393 107
Excédent	55 837	37 241	42 468	41 004
Solde à la fin	569 657	513 820	476 579	434 111

DESCRIPTION DES FONDS

Le budget global de l'Université Laval est composé de cinq fonds dont chacun est géré selon des règles particulières. Le fonds de fonctionnement et le fonds avec restrictions couvrent le financement des activités d'enseignement et de recherche ainsi que des services à la collectivité. Tandis que le fonds des immobilisations, le fonds de dotation et le fonds de souscription permettent de soutenir les activités d'enseignement et de recherche.

LE FONDS DE FONCTIONNEMENT

Ce fonds est constitué de sommes pouvant être utilisées sans limitation extérieure afin d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Université, soit l'enseignement, la recherche et les services à la collectivité.

LE FONDS AVEC RESTRICTIONS

Ce fonds est constitué de sommes qui ne peuvent être utilisées que selon les restrictions déterminées par le pourvoyeur de fonds pour les projets de recherche et les chaires de recherche. Ces projets sont soumis aux diverses règles et politiques des organismes subventionnaires et de l'Université, notamment en ce qui a trait aux modalités de gestion des frais indirects de recherche. On y retrouve également des activités telles que l'organisation de congrès, de colloques, l'attribution de bourses, le développement de formation ou d'encadrement spécifiques.

LE FONDS DES IMMOBILISATIONS

Ce fonds est composé de ressources financières dont l'utilisation est destinée à l'acquisition et au financement d'immobilisations telles que les projets de réaménagement et de rénovation, les projets de construction, le développement des systèmes d'information et certains projets de mobilier, appareillage et outillage. La majeure partie des subventions de ce fonds inclut des sommes allouées pour le remboursement du capital, des intérêts et des

obligations échues ainsi que pour le provisionnement du fonds d'amortissement de la dette à long terme assumée par le gouvernement. De plus, la capitalisation des biens amortissables acquis au fonds de fonctionnement et au fonds avec restrictions est comptabilisée dans ce fonds.

LE FONDS DE DOTATION

La vocation de ce fonds est la capitalisation de droits et de fonds, constitués de dons à l'Université, afin de redistribuer les bénéfices issus de cette capitalisation. Le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé que pour les fins spécifiées par le donateur. Les placements découlant de ce fonds sont gérés à l'intérieur de la Fiducie globale de placement regroupant la gestion des placements de la Fondation de l'Université Laval et de l'Université Laval.

LE FONDS DE SOUSCRIPTION

Ce fonds est constitué de sommes recueillies par le biais de campagnes de financement de l'Université et n'est affecté d'aucune restriction externe pour son utilisation. L'utilisation des fonds nécessite une autorisation du Comité exécutif. Les placements détenus par ce fonds sont gérés à l'intérieur de la Fiducie globale de placement regroupant la gestion des placements de la Fondation de l'Université Laval et de l'Université Laval.

LIEN ENTRE LES FONDS

Au cours de l'exercice financier, sur décision du Conseil d'administration, des ressources non affectées initialement peuvent faire l'objet de transferts (utilisation) entre le fonds de fonctionnement, le fonds avec restrictions, le fonds des immobilisations, le fonds de dotation et le fonds de souscription. De plus, à la suite de l'application des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL), certaines dépenses doivent être présentées aux états financiers par virements interfonds entre le fonds de fonctionnement, le fonds avec restrictions et le fonds des immobilisations. Voici les principaux types de virements interfonds :

- > Les acquisitions d'immobilisations capitalisables financées par le budget de fonctionnement ou par le fonds avec restrictions, qui doivent être comptabilisées au fonds des immobilisations par un virement interfonds, selon les NCCOSBL. Cela fait suite à la Politique de capitalisation des immobilisations pour les établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, qui précise que toutes les immobilisations qui respectent les critères de capitalisation doivent être comptabilisées et présentées au fonds des immobilisations.

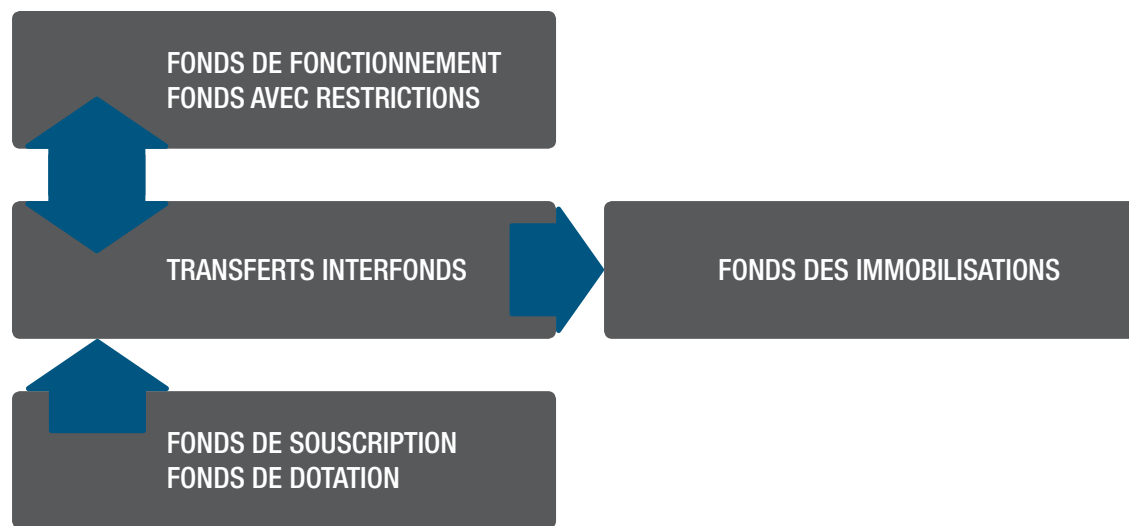
Les immobilisations se définissent comme suit :

- sont des actifs matériels (de nature meuble ou immeuble) ou informationnels;
- sont destinées à être utilisées de façon durable pour la production ou la fourniture de biens, la prestation de service ou l'administration, la location à des tiers, ou bien à servir au développement ou à la mise en valeur, à la construction ou à l'amélioration d'autres immobilisations;
- ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des activités;
- ont une durée de vie utile supérieure à un an.

- > Les paiements en capital et intérêts des avances à long terme reliées à des immobilisations acquises par les entreprises autofinancées, tels le Service des résidences et le Service du stationnement, et financées par le fonds de fonctionnement doivent être comptabilisés au fonds des immobilisations par un virement de fonds, selon les NCCOSBL.
- > Les paiements en capital et intérêts des emprunts effectués par l'Université en propre. Ces versements doivent être imputés au budget de fonctionnement pour ensuite être comptabilisés au fonds des immobilisations par un virement interfonds, selon les NCCOSBL.
- > Les contributions pour le financement d'immobilisations en cours ou à venir (développements technologiques, acquisition d'équipements ou autres) financées par le budget de fonctionnement, qui doivent être comptabilisées au fonds des immobilisations.

LIEN ENTRE LES FONDS

FIGURE 1



STRUCTURE DES FONDS

À l'intérieur du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions, les activités de l'Université sont regroupées en plusieurs fonctions.

La fonction **Enseignement régulier et recherche libre** regroupe les ressources affectées à l'ensemble des activités et des tâches liées à la transmission des connaissances, dans tous les domaines du savoir, aux étudiantes et aux étudiants inscrits à des cours ou admis à des programmes qui, conformément aux décisions de l'Université, font partie de l'un ou l'autre des trois cycles d'études. Ces cours et ces programmes conduisent à l'obtention de grades ou de diplômes certifiés par l'Université.

La fonction **Recherche** regroupe les ressources affectées à l'ensemble des travaux et des tâches devant contribuer à l'approfondissement et à l'accroissement des connaissances. On peut considérer qu'il existe trois types de recherche : la recherche fondamentale, la recherche-développement et la recherche-crédation. Les activités connexes et complémentaires, telles la diffusion des résultats et la mise au point de techniques ou de produits nouveaux, sont également incluses dans cette fonction.

Les fonctions **Soutien à l'enseignement et à la recherche** et **Soutien institutionnel** regroupent toutes les ressources affectées au support des unités d'enseignement afin de les appuyer dans la poursuite de leur mission d'enseignement et de recherche ainsi que le soutien institutionnel. Ces fonctions comprennent les activités et les tâches qui concernent principalement la mise sur pied et le fonctionnement des services visant à répondre aux besoins de l'enseignement, de la recherche ou de l'administration.

La fonction **Services à la collectivité** regroupe les ressources servant à la tenue d'activités d'enseignement pour lesquelles aucun crédit n'est attribué telles que les cours d'éducation populaire, les conférences, le recyclage et le perfectionnement sur mesure ainsi que les cours en commandite. Elle regroupe également des ressources relatives à l'utilisation des expertises (consultations professionnelles) faites par des membres de l'Université et à leur participation à des projets communs avec l'extérieur (par exemple, la coopération internationale). Chaque unité administrative peut offrir des ressources pour des services à la collectivité. Ces activités doivent s'autofinancer.

La fonction **Services et aide aux étudiant(e)s** regroupe toutes les unités qui offrent des services à la communauté étudiante. Ces unités doivent s'autofinancer. Cette fonction regroupe le Service de placement, le Service des activités sportives et la Direction des services aux étudiants.

La fonction **Entreprises auxiliaires** regroupe des unités qui doivent s'autofinancer. Cette fonction regroupe le Service des résidences, le Service de reprographie, le Service du stationnement et l'Aménagement forestier. L'Université Laval a adopté une politique budgétaire avec des objectifs de rentabilité pour le fonctionnement des entreprises auxiliaires.



FONDS DE FONCTIONNEMENT

Le Fonds de fonctionnement est composé de ressources financières dont l'utilisation est destinée à réaliser la mission d'enseignement et de recherche dans le respect de la vision et des valeurs dont l'institution s'est dotée pour atteindre ses objectifs.

FAITS SAILLANTS



Équilibre budgétaire
RESPECTÉ

 **-0,7 %**

Décroissance de l'effectif
étudiant pondéré

3,6 M\$

Réinvestissement
dans les facultés

**NOUVELLE POLITIQUE
DE FINANCEMENT
DES UNIVERSITÉS**

déréglementation et financement
des effectifs étudiants internationaux

11 M\$



Fin de la mesure
d'assouplissement
des règles
d'investissement

**DÉPLOIEMENT
DU PLAN
NUMÉRIQUE**



9,4 M\$

Contribution additionnelle pour combler les déficits des régimes de retraite

1 M\$

Promotion du recrutement international

1 M\$

Appui financier à la planification stratégique

1,8 M\$



Enveloppe pour des postes stratégiques de professeurs et de professeures

OPTIMISER LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES

TRAVAUX EN COURS

pour une nouvelle méthode de répartition budgétaire en 2020-2021

ÉTAT SOMMAIRE DES REVENUS ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020 (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 3

	2019-2020 Budget	2018-2019 Budget révisé	2018-2019 Budget	Réduction (augmentation) du déficit	
				\$	%
REVENUS					
Subvention du MEES	460 084	439 962	434 272	20 122	4,6 %
Droits de scolarité et autres frais	118 758	114 301	114 301	4 457	3,9 %
Services à la collectivité	13 000	13 000	13 000		
Services rendus à l'extérieur	30 990	27 811	27 811	3 179	11,4 %
Services et aide aux étudiant(e)s	28 167	26 783	26 783	1 384	5,2 %
Entreprises auxiliaires	20 315	20 288	20 288	27	0,1 %
Autres subventions et revenus	15 417	13 633	13 633	1 784	13,1 %
TOTAL DES REVENUS	686 731	655 778	650 088	30 953	4,7 %
DÉPENSES					
Enseignement régulier et recherche libre	427 378	411 853	410 333	(15 525)	(3,8 %)
Soutien à l'enseignement et à la recherche	175 315	172 394	168 224	(2 921)	(1,7 %)
Mesure d'assouplissement des règles d'investissement	0	(11 000)	(11 000)	(11 000)	100,0 %
Services à la collectivité	13 000	13 000	13 000		
Recherche	15 068	13 900	13 900	(1 168)	(8,4 %)
Services et aide aux étudiant(e)s	27 623	26 461	26 461	(1 162)	(4,4 %)
Entreprises auxiliaires	18 897	19 170	19 170	273	1,4 %
Contributions additionnelles aux régimes de retraite	9 450	10 000	10 000	550	5,5 %
TOTAL DES DÉPENSES	686 731	655 778	650 088	(30 953)	(4,7 %)
SURPLUS (DÉFICIT) BUDGÉTAIRE	0	0	0		
DÉFICIT ACCUMULÉ AU DÉBUT	(105 432)	(105 432)	(105 432)		
DÉFICIT ACCUMULÉ À LA FIN	(105 432)	(105 432)	(105 432)		

Dans ce document, l'ensemble des informations budgétaires sont présentées avant les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL).

ORIENTATIONS ET PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Adoptés par le Conseil d'administration de l'Université Laval lors de la séance du 27 février 2019.

CONTEXTE FINANCIER

Le budget 2018-2019 a été entériné le 18 avril 2018. Le 25 mai 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a présenté aux établissements universitaires les orientations budgétaires 2018-2019 découlant de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités. Les principaux changements découlant de cette politique sont :

- > Une nouvelle grille de pondération de l'effectif étudiant basée sur une nouvelle classification des activités aux fins de financement (table CAFF);
- > Un réinvestissement gouvernemental;
- > Une diminution du nombre d'allocations spécifiques;
- > Un soutien au secteur Génie;
- > Une compensation pour assurer la transition.

L'ensemble des nouveaux paramètres représente pour l'Université Laval un revenu de subvention gouvernementale de 21,3 M\$ additionnels par rapport au budget entériné par le Conseil d'administration le 18 avril 2018.

À la séance du Comité exécutif du 11 septembre 2018, un budget modifié pour l'année 2018-2019 a été approuvé. Les orientations et paramètres pour l'année 2019-2020 s'effectuent dans la continuité de la nouvelle politique de financement et les variations sont présentées entre le budget pro forma 2019-2020 et le budget modifié 2018-2019.

L'année 2019-2020 sera marquée par la poursuite des travaux permettant de définir de nouveaux paramètres pour l'allocation budgétaire des facultés et des services qui seront mis en application pour l'année 2020-2021.

Ces travaux ont débuté à l'automne 2018 et des mesures transitoires s'appliqueront dès 2019-2020 en lien avec certains principes déjà convenus entre la direction et les unités.

La déréglementation et le financement des effectifs étudiants internationaux sont d'autres changements importants qui auront un impact sur le budget 2019-2020.

À compter de l'automne 2019, les droits de scolarité seront déréglementés pour les étudiantes et étudiants internationaux au premier cycle et au deuxième cycle, exception faite de celles et de ceux inscrits à la maîtrise dans les formations orientées vers la recherche.

Le niveau des droits de scolarité applicables sera désormais déterminé par les établissements universitaires. À cet effet, et à compter de 2019-2020, le gouvernement éliminera les trois subventions normées pour ces effectifs étudiants, soit :

- > Les subventions pour l'enseignement;
- > Les subventions pour le soutien à l'enseignement et à la recherche;
- > Les subventions pour l'entretien des terrains et des bâtiments.

En contrepartie, le Ministère a annoncé la mise en place :

- > D'une subvention de transition pour faciliter le passage à la nouvelle politique afin d'éviter des changements imprévus des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants internationaux actuellement inscrits dans un programme;
- > D'une subvention aux universités francophones pour le recrutement des étudiantes et des étudiants déréglementés inscrits dans un programme offert en français.

ORIENTATIONS 2019-2020

L'élaboration du budget de l'Université Laval repose sur la planification stratégique qui guide les choix et les décisions en fonction des priorités et des mesures de saine gestion. Les orientations budgétaires sont au cœur des choix qui orientent l'allocation de l'ensemble des ressources, qu'elles soient financières, humaines, matérielles ou technologiques.

OBJECTIFS BUDGÉTAIRES

Le budget est un des outils importants qui facilitent l'atteinte des orientations stratégiques. Deux grands objectifs guident le processus budgétaire 2019-2020.

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Comme par les années passées, l'Université se fait un devoir de maintenir son budget à l'équilibre et compte le faire cette année sans compression aux budgets des services et en accordant un réinvestissement au budget de certaines facultés. Pour l'institution, cet objectif vise à assurer une stabilité financière à long terme et à conserver son entière autonomie de gestion. En ce sens, le maintien de l'équilibre budgétaire est un choix conscient qui permet de conserver notre autonomie et d'assurer notre développement selon des priorités et des orientations qui demeurent nôtres et qui sont ancrées dans nos valeurs, notre culture et dans le respect des spécificités propres à chacune de nos facultés. Effectivement, enregistrer un déficit engendrerait une perte de pouvoir sur certaines décisions et l'obligation de soumettre un plan de redressement aux autorités gouvernementales.

APPUYER LES PRIORITÉS POUR TRANSFORMER NOTRE UNIVERSITÉ

Malgré les contraintes financières qui la limitent, l'Université juge impératif de dégager des marges de manœuvre afin de poursuivre la mise en place de grands projets inspirants qui transformeront notre université tels que les chantiers d'avenir, la révision de nos offres de formations, la consolidation de nos activités de recherche dans les domaines hautement porteurs de même que le développement de la mobilité internationale.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Afin d'atteindre les objectifs, l'Université met en œuvre ou poursuit les orientations budgétaires suivantes :

GESTION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT

Depuis l'année 2017-2018, l'effectif étudiant est en décroissance à l'Université et cela devrait se poursuivre en 2019-2020. Pour l'effectif étudiant pondéré par cycle et par discipline, une décroissance est estimée à 0,7 % et pour l'effectif étudiant brut (temps plein), elle est estimée à 1 %, ce qui implique une réduction des revenus associés tant à la subvention qu'aux droits de scolarité.

Dans ce contexte, il est essentiel de poursuivre nos efforts visant à favoriser le recrutement, la persévérance et la diplomation des étudiantes et des étudiants à tous les cycles en continuant de mettre l'accent sur des outils de soutien à la réussite scolaire. En complément, en accord avec nos grandes orientations stratégiques, il importe d'enrichir encore plus l'expérience étudiante par l'amélioration de nos environnements physiques et virtuels, que ça soit par le développement du plan numérique directeur immobilier, par le projet de construction de nouvelles résidences, par la rénovation de nos principaux bâtiments sur le campus ou par notre appui au laissez-passer universitaire. Finalement, la mise à jour de notre environnement numérique d'apprentissage permettra non seulement d'accroître la qualité et l'excellence de notre enseignement, mais facilitera le développement d'une offre de formation accessible à tous et à toutes afin de répondre aux besoins pressants découlant des changements du marché de l'emploi.

GESTION DES RESSOURCES

Le renouvellement du corps professoral revêt une importance primordiale étant donné que l'Université désire se maintenir parmi les meilleures institutions au pays et à l'échelle internationale. Des efforts particuliers seront effectués afin d'accélérer le recrutement de nouveaux professeurs et de nouvelles professeures.

La révision des modes d'allocation des ressources pour appuyer les facultés, qui sont au cœur de notre mission d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, se poursuivra au cours de l'année. En parallèle, des mesures transitoires pour la rémunération de la variation de l'effectif étudiant seront mises en place. Finalement, une analyse approfondie sera effectuée afin d'évaluer et d'optimiser les fonctions administratives en appui de la mission de l'Université, tout en gardant à l'esprit notre volonté de travailler en réseau plutôt qu'en silo.

PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

Afin de réaliser les objectifs décrits précédemment, voici les principaux paramètres dont l'Université dispose et comment elle compte les utiliser.

LES REVENUS

Au total, les revenus se chiffreront à 687 M\$ pour l'exercice 2019-2020, soit une augmentation de 31 M\$ ou 4,7 % par rapport à 2018-2019 et de 2,1 % avant le transfert du fonds des immobilisations.

SUBVENTION DU MEES

La subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) s'élèvera à 460 M\$ en 2019-2020, soit une hausse de 20 M\$ par rapport au budget modifié 2018-2019. Elle représente 67 % des revenus totaux de l'Université. La hausse de la subvention tient compte :

- > D'un rehaussement du financement gouvernemental;
- > D'une enveloppe de soutien au recrutement des étudiantes et des étudiants déréglementés;
- > De l'indexation des étalons de financement des fonctions Enseignement et Soutien, selon la politique salariale du gouvernement;
- > D'une décroissance estimée de l'effectif étudiant pondéré;

- > D'un impact négatif des changements de mode de déclaration des effectifs étudiants de 2^e cycle;
- > D'un transfert du fonds d'immobilisations de 20 M\$ permis à titre de mesures pour favoriser l'équilibre budgétaire par rapport à 2 M\$ au budget révisé 2018-2019.

DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES

Les revenus des droits de scolarité s'élèveront en 2019-2020 à 118,8 M\$, soit 4,5 M\$ de plus qu'en 2018-2019. La hausse principale provient de l'indexation des droits de scolarité de base de 3,6 % et de l'ajustement positif pour l'année 2018-2019. Les revenus sont réduits, d'autre part, par la décroissance estimée de l'effectif étudiant brut 2019-2020 (temps plein). Ces revenus représentent 17,3 % des revenus totaux.

Les frais institutionnels obligatoires (FIO), qui servent à financer différents services et opérations (frais de gestion, frais afférents aux services à la communauté étudiante, frais technologiques, etc.) ainsi que les frais d'ouverture et d'analyse de dossiers ont été augmentés d'une indexation de 3,6 % pour 2019-2020.

AUTRES REVENUS

Cette appellation regroupe les revenus externes facturés par les facultés et les services à titre de ventes de produits ou de services, les frais indirects de la recherche pour les contrats et les subventions, les redevances, la subvention fédérale pour les frais indirects de recherche nette des sommes à remettre aux centres hospitaliers, les revenus de placement et les revenus de l'enseignement non crédité.

Les autres revenus totaliseront 59 M\$, en hausse de 3,8 M\$ par rapport à l'année dernière, et se déclinent de la manière suivante :

- > Services rendus à l'extérieur : 31 M\$
- > Services à la collectivité : 13 M\$
- > Autres subventions et revenus : 15 M\$

ENTREPRISES AUTOFINANCÉES

Les unités de cette catégorie sont soumises aux principes de l'autofinancement. Il s'agit du Service des résidences, du Service de reprographie, de l'Aménagement forestier et du Stationnement. Ces unités généreront des surplus qui contribueront à l'équilibre financier global de l'institution. Pour l'année 2019-2020, une contribution totale de 1,418 M\$ est attendue, soit 300 k\$ de plus qu'en 2018-2019.

Les services à la communauté étudiante, qui regroupent le Service des activités sportives, le Service de placement et la Direction des services aux étudiants, font également partie de cette catégorie. Ces services, qui sont financés en grande partie par les revenus de frais afférents, une subvention gouvernementale et une tarification pour les usagères et les usagers, doivent également générer des surplus à titre de contribution à l'équilibre financier de l'institution. En 2019-2020, ces surplus s'élèveront à 544 k\$ plutôt qu'à 322 k\$ en 2018-2019. La hausse provient du Service des affaires étudiantes, qui présentera un budget en surplus de 192 k\$ au lieu d'un déficit de 30 k\$. Des revenus additionnels en 2018-2019 ont permis ce retour au surplus demandé les années précédentes.

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues pour l'exercice 2019-2020 se chiffreront à 687 M\$, soit 31 M\$ ou 4,7 % de plus qu'en 2018-2019 et 3,1 % avant la fin de la mesure d'assouplissement de 11 M\$.

DÉPENSES GÉNÉRALES

Les dépenses sont haussées pour tenir compte des augmentations salariales et d'échelons conformément aux conventions collectives en cours ou à négocier ainsi que de l'ajustement des budgets des facultés en lien avec la variation de l'effectif étudiant.

Certaines dépenses de fonctionnement à caractère institutionnel connaissent des augmentations telles que le développement des technologies, l'énergie et l'entretien ménager. De plus, la hausse de la contribution pour le financement des technologies de l'information de 3,5 M\$ consentie en 2018-2019 a été reconduite en 2019-2020.

MESURE SPÉCIALE DU MEES

Comme annoncée lors du budget 2018-2019, la mesure entérinée par le MEES pour permettre l'affectation d'une portion des allocations en maintien des actifs au budget de réaménagement et rénovation aux fins d'acquisition de mobilier, d'appareillage, d'outillage, de technologies de l'information et des communications et de soutien aux bibliothèques n'est pas reconduite en 2019-2020. La fin de cette mesure représente un impact financier de 11 M\$ pour le fonds de fonctionnement.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Également, malgré les importants défis à relever, l'Université continue de soutenir ses orientations stratégiques par l'ajout et le maintien de plusieurs mesures budgétaires existantes, notamment :

- > Un réinvestissement de 3,6 M\$ pour les facultés;
- > Une enveloppe de 1 M\$ en appui aux orientations du plan stratégique;
- > Un soutien aux chaires Sentinelle Nord;
- > Une enveloppe de 485 k\$ pour le développement et le déploiement d'un plan numérique;
- > Des mesures transitoires pour la rémunération de la variation de l'effectif étudiant pour les facultés;
- > Une enveloppe de 1,8 M\$ pour des postes stratégiques de professeures et de professeurs;
- > Un fonds de soutien à la réussite;
- > Une bonification de 390 k\$ de l'enveloppe dédiée à l'acquisition de volumes et de périodiques;
- > Un appui direct aux étudiantes et aux étudiants étrangers, à la promotion et au recrutement international ainsi que le programme de bourses de recrutement;
- > Une enveloppe de soutien au recrutement des étudiantes et des étudiants déréglementés de 1,1 M\$.

RÉGIMES DE RETRAITE

Le 24 octobre dernier, le Service des finances a lancé, par l'entremise du ministère des Finances du Québec, un appel d'offres pour le financement de la partie non consolidable des déficits des régimes de retraite. En effet, compte tenu du contexte économique, il s'avérait moins coûteux d'emprunter un montant correspondant au déficit d'un régime de retraite afin de financer immédiatement et pleinement ce déficit, et de rembourser ensuite annuellement l'emprunt contracté.

Le montage financier proposé permet une économie annuelle moyenne de 518 k\$ sur 14 ans, laquelle s'explique par le gain au niveau du taux de financement obtenu par rapport aux hypothèses actuarielles utilisées lors de la détermination de la partie non consolidable des déficits des régimes de retraite.

Il faut toutefois comprendre que, bien que l'économie sur 14 exercices financiers soit importante au cours des quatre premiers exercices financiers (2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022), il y aura un déboursé supplémentaire. Ce n'est que par la suite qu'il y aura des économies, qui seront de plus en plus élevées chaque année. Le déphasage provient des remboursements de capital plus hâtifs dans le montage financier proposé.

En 2019-2020, il y aura donc une dépense de 9,5 M\$.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

L'élaboration du budget de fonctionnement s'inscrit dans un processus budgétaire auquel les instances et les unités participent afin d'atteindre les orientations de l'institution en matière de qualité de la formation et de la recherche.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de l'Université Laval adopte les orientations et les paramètres budgétaires applicables à la préparation du budget de fonctionnement. Également, le Conseil d'administration adopte le budget de fonctionnement après avoir reçu un avis du Conseil universitaire. C'est aussi cette instance qui désigne annuellement les auditeurs externes des états financiers de l'Université et qui les approuve une fois que ceux-ci ont été vérifiés. Le Conseil d'administration est composé de vingt-cinq membres dont la rectrice, le vice-recteur exécutif, un doyen, trois membres du corps professoral, trois membres du personnel administratif, une chargée de cours, trois étudiants et des membres externes nommés et nommées par le gouvernement et par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration constitue avec le Conseil universitaire et le Comité exécutif les instances de l'Université.

LE CONSEIL UNIVERSITAIRE

Avant le dépôt final du budget au Conseil d'administration, le Conseil universitaire reçoit le projet de budget lors d'une séance en avril et doit formuler un avis au Conseil d'administration. Le Conseil universitaire est composé d'une soixantaine de personnes dont la rectrice, les vice-recteurs et vice-rectrices, la secrétaire générale, les doyens et doyennes, vingt-cinq professeurs et professeures, deux membres du personnel administratif, deux chargés de cours, un professionnel de recherche, huit étudiantes et étudiants, deux directeurs de centre de recherche ou d'institut, un directeur de service et deux membres externes.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif supervise la réalisation et propose le budget de l'Université au Conseil d'administration. Le Comité exécutif reçoit et analyse deux fois par année les projections budgétaires sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier. Ces projections sont déposées par la suite au Conseil d'administration pour approbation. Le Comité exécutif est composé de la rectrice, des vice-recteurs et des vice-rectrices, de six membres du Conseil d'administration, dont quatre proviennent de la communauté universitaire et deux de l'externe. Est aussi membre du Comité exécutif, sans droit de vote, la secrétaire générale.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit reçoit les orientations et paramètres du fonds de fonctionnement et les recommande au Conseil d'administration.

LE COMITÉ DU BUDGET

Dans le cadre du processus budgétaire, le Comité exécutif tient le rôle de Comité du budget. Il recommande les choix budgétaires ainsi que la création de postes administratifs réguliers, s'il y a lieu.

Deux objectifs principaux ont guidé le processus budgétaire 2019-2020, et ce, en continuité avec ceux du précédent exercice :

- > Maintenir l'équilibre budgétaire;
- > Assurer la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles.

Les unités ont préparé leur budget en fonction des axes stratégiques suivants :

- > La gestion de l'effectif étudiant;
- > La gestion des ressources.

Pour le processus budgétaire 2019-2020, les facultés et les services n'ont pas été rencontrés par le Comité du budget en raison des travaux en cours pour une nouvelle répartition budgétaire prévue pour le processus 2020-2021. Les unités ont préparé leur budget en fonction de certains paramètres de transition et dans le respect des objectifs et des axes stratégiques décrits précédemment.

LE VICE-RECTEUR EXÉCUTIF

Il est le premier responsable de l'appareil exécutif de l'Université et dirige et coordonne les travaux de planification. Le vice-recteur exécutif est membre du Comité du budget et en dirige les travaux. Il établit avec la rectrice, et en collaboration avec le vice-recteur à l'administration, les priorités et les grandes orientations budgétaires de l'institution en fonction de la mission, des valeurs et des orientations de développement de celle-ci.

LE VICE-RECTEUR À L'ADMINISTRATION

Il supervise tout le processus budgétaire et son suivi en collaboration avec le Service des finances. Il est responsable de la reddition de comptes en matière de suivi budgétaire et des états financiers aux instances appropriées. Le vice-recteur à l'administration est membre du Comité du budget. Au moment de l'élaboration du budget pro forma, le vice-recteur à l'administration et le vice-recteur exécutif établissent, en fonction des orientations institutionnelles, les paramètres budgétaires de l'Université en collaboration avec le Service des finances. Par la suite, ces orientations et paramètres budgétaires sont soumis pour approbation au Comité d'audit, au Comité exécutif et au Conseil d'administration. Ces orientations et paramètres servent de toile de fond à la préparation du budget. Ils sont communiqués aux décanats, aux directions de service et aux responsables de l'administration au cours du processus budgétaire.

Le Service des finances fournit aux unités administratives les documents requis pour leur préparation budgétaire. Les données générées par le système de gestion des ressources humaines sont extraites par le Service des finances et sont transmises sous forme de plans d'effectifs du personnel professoral et du personnel administratif aux décanats et aux directions de service. De plus, le Service des finances distribue les enveloppes budgétaires selon les paramètres définis par les orientations budgétaires et les décisions financières prises par le Comité du budget.

Finalement, à l'aide de tous les éléments d'information requis, le budget du fonds de fonctionnement est complété en fonction des décisions prises. Par la suite, les choix budgétaires sont présentés aux décanats et aux directions de service. Le projet du budget du fonds de fonctionnement est acheminé au Comité exécutif et soumis au Conseil d'administration pour une première présentation. Ensuite, un avis est demandé au Conseil universitaire. Finalement, le budget de fonctionnement est déposé une seconde fois au Conseil d'administration pour approbation finale.

Par ailleurs, en collaboration avec les unités, le Service des finances assure le suivi budgétaire tout au long de l'année et prépare les projections budgétaires sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier afin d'évaluer les résultats financiers de l'Université.

LE DOYEN OU LA DOYENNE

La personne titulaire d'un décanat définit les priorités et projets de sa faculté, en lien avec les orientations institutionnelles, et ce, tout en respectant son cadre financier. Elle est responsable du budget facultaire et procède à sa répartition dans les départements pour les facultés départementalisées. Lors du processus budgétaire, elle fait état de la situation financière de sa faculté pour l'année en cours selon plusieurs aspects demandés par le Comité du budget. De plus, elle y présente ses stratégies de développement et d'optimisation en lien avec les orientations stratégiques de l'institution. Cet exercice peut se traduire par une rencontre ou par un dépôt de documents en fonction du contexte annuel du processus.

LE DIRECTEUR OU LA DIRECTRICE DE SERVICE OU D'UNE AUTRE ENTITÉ D'ENSEIGNEMENT

La direction définit les priorités et projets de son unité en lien avec les orientations institutionnelles et est responsable de son budget annuel. Elle peut le répartir parmi les secteurs de son unité, selon les objectifs qu'elle s'est fixés.

Lors du processus budgétaire, la direction fait état de sa situation financière pour l'année en cours selon plusieurs aspects demandés par le Comité du budget. De plus, elle y présente ses stratégies de développement et d'optimisation en lien avec les orientations stratégiques de l'institution. Cet exercice peut se traduire par une rencontre ou par un dépôt de documents en fonction du contexte annuel du processus.

CALENDRIER DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Le processus budgétaire 2019-2020 s'échelonne de décembre 2018 à avril 2019. Il débute par la présentation des principaux enjeux budgétaires. Ces enjeux sont ensuite traduits en orientations et en paramètres budgétaires aux décanats et aux directions de service, pour être ensuite approuvés par le Comité d'audit, le Comité exécutif et le Conseil d'administration.

FIGURE 2



OBJECTIFS ET DÉVELOPPEMENT DES UNITÉS

Chaque année, le processus budgétaire est une occasion de prendre le temps, collectivement, de réfléchir sur nos façons de faire et sur le fonctionnement de notre institution afin de mettre en œuvre les initiatives qui nous permettent de poursuivre notre développement et de soutenir, toujours plus efficacement, notre mission de formation, de recherche et de création.

Le processus budgétaire 2019-2020 s'effectue dans le contexte du déploiement des principaux axes de la planification stratégique ainsi que de travaux pour mettre en place une nouvelle méthode de répartition budgétaire dont l'application est prévue en 2020-2021. Ces efforts sont déployés pour assurer la poursuite du développement de notre institution et maintenir l'équilibre budgétaire, ce qui demeure pour nous un enjeu stratégique.

La planification du processus habituel prévoit des rencontres du Comité du budget avec chacune des unités. Cependant, en raison des travaux énoncés précédemment, ces rencontres n'ont pas eu lieu en 2019-2020. Les documents de suivi et de préparation budgétaire ont été complétés par les gestionnaires en tenant compte des priorités et des paramètres budgétaires retenus.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE 2019-2020 – PERSONNEL ADMINISTRATIF

Le personnel administratif demeure un atout important pour l'Université. Le prochain exercice budgétaire poursuivra les actions amorcées afin de bonifier nos modes de gestion, de favoriser l'amélioration des compétences du personnel et de poursuivre l'optimisation de l'allocation de nos ressources pour appuyer les unités dans la réalisation de notre mission.

Depuis quelques années, l'Université a mis en place un cadre d'action visant la création de postes réguliers, la gestion des remplacements ainsi que l'octroi des contrats du personnel temporaire. Il s'agit de favoriser une utilisation cohérente des services du personnel administratif et de mitiger les risques institutionnels. Dans une perspective de contrôle de la masse salariale dans un marché de l'emploi très compétitif, un chantier est en cours afin d'analyser les contrats temporaires et les coûts associés, et de déterminer s'il y a lieu de modifier le cadre d'action visant la création de postes réguliers.

Sur le plan administratif, l'Université souhaite toujours porter une attention particulière à la croissance de la masse salariale régulière. Voilà pourquoi il n'y aura pas d'ajout d'unités de postes réguliers dans le cadre du processus budgétaire à moins de raisons particulières. Le cas échéant, le financement sera à la charge de l'unité. Par ailleurs, des mesures amorcées au cours des deux dernières années se poursuivront pour augmenter notre agilité dans la gestion de la masse salariale régulière et favoriser un meilleur transfert de connaissances et d'expertises lors des départs attribuables à la mobilité interne et à la retraite.

La planification des besoins en personnel administratif non régulier, quant à elle, doit tenir compte des enjeux institutionnels et assurer une vue d'ensemble des besoins. Pour ce faire, les facultés et les services doivent planifier leurs demandes pour l'année entière, lorsque possible. Des outils sous forme de fichier ou de formulaire sont proposés aux gestionnaires afin d'uniformiser la présentation et de faciliter l'analyse. Les décisions sont prises en fonction des paramètres établis.

DOCUMENTS RELATIFS AU MONTAGE DU BUDGET

Le Service des finances transmet annuellement aux facultés, aux services et aux autres unités plusieurs documents qui facilitent la reddition de comptes de fin d'année et la planification budgétaire de l'exercice suivant.

DOCUMENTS RELATIFS AU SUIVI ET À LA PRÉPARATION DU BUDGET

Les unités doivent présenter les documents suivants :

- > Les projections budgétaires au 30 avril 2019, incluant les principales hypothèses de travail;
- > Les projections budgétaires au 30 avril 2020, incluant les principales hypothèses de travail;
- > Les budgets d'appoint 2018-2019 et 2019-2020;
- > Les résultats des projets de services à la collectivité (SC), de frais d'administration (FA), de soutien interne à la recherche (SR), de démarrage de nouveau chercheur (DC) et d'économie de masse salariale (ES) au 30 avril 2019 et 2020;
- > Les formulaires et fichiers complétés pour les demandes de personnel professionnel et cadre non régulier sont sous la responsabilité du Vice-rectorat aux ressources humaines.

REDDITION DE COMPTES LIÉE À L'UTILISATION DES RESSOURCES

SUIVI ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRES

Au cours de l'exercice budgétaire, le suivi et le contrôle budgétaires sont sous la responsabilité de chaque unité administrative, qui procède aux ajustements budgétaires requis en fonction de sa situation financière.

Conformément aux règles budgétaires entérinées par le Conseil d'administration de l'Université Laval, tout déficit est soumis à l'autorisation du vice-recteur à l'administration, s'il correspond à moins de 10 % du budget de l'unité (excluant les masses salariales régulières et les avantages sociaux) jusqu'à concurrence de 100 k\$, et à l'autorisation du Comité exécutif, s'il est supérieur à ces limites. Si le déficit est ponctuel, un état de la situation devra être préparé par l'unité en collaboration avec le Service des finances et déposé par le vice-recteur à l'administration pour approbation au Comité exécutif. Si le déficit est structurel, un plan de redressement couvrant selon le cas une période de 3 à 5 ans est élaboré par l'unité en collaboration avec le Service des finances, le Vice-rectorat aux ressources humaines et le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes, et soumis par le vice-recteur à l'administration au Comité exécutif aux fins d'approbation. Ce plan de redressement devra être révisé et soumis annuellement au Comité exécutif pour approbation jusqu'au moment où l'équilibre budgétaire structurel sera atteint par l'unité. Le suivi et le contrôle budgétaire visent une surveillance continue de la situation budgétaire par l'équipe de gestion de l'unité.

PROJECTIONS BUDGÉTAIRES SUR LA BASE DES RÉSULTATS AU 30 SEPTEMBRE ET AU 31 JANVIER

Chaque unité doit transmettre ses projections budgétaires du budget de fonctionnement deux fois par année au Service des finances à l'aide d'un formulaire qui lui a été fourni au préalable. Elle doit estimer ses résultats pour l'exercice en cours pour toutes les enveloppes budgétaires sous sa responsabilité ainsi que pour les projets de services à la collectivité, de frais d'administration et de l'enseignement non crédité du budget de fonctionnement. De plus, chaque unité doit joindre une estimation de l'effectif étudiant pour l'année en cours.

La responsabilité des unités n'exclut pas la responsabilité du Service des finances. Lors des projections budgétaires sur la base des résultats au 30 septembre et au 31 janvier, la responsabilité du Service des finances quant au contrôle budgétaire couvre l'analyse de l'information reçue des unités administratives et également l'ensemble des revenus et des dépenses du budget de fonctionnement. En effet, à l'aide des résultats réels du 30 septembre et du 31 janvier, le Service des finances effectue les projections des résultats au 30 avril, en y intégrant celles fournies par les unités, afin d'assurer le respect des résultats prévus au budget original. Le travail de projection consiste à reprendre chacune des hypothèses utilisées lors de l'élaboration du budget original, à valider leur pertinence à la lumière des événements connus à ce jour et à augmenter leur précision au besoin. L'atteinte de l'équilibre budgétaire est un enjeu majeur et, au besoin, des ajustements sont apportés afin d'en assurer le respect.

Les rapports des projections budgétaires préparés par le Service des finances sont soumis pour approbation deux fois par année par le vice-recteur à l'administration au Comité exécutif et au Conseil d'administration.

RÉSULTATS RÉELS AU 30 AVRIL

Le Service des finances produit les états financiers de l'Université. L'analyse des écarts au 30 avril est préparée par le Service des finances en collaboration avec les unités, sur trois bases distinctes, soit l'écart des résultats réels avec les projections budgétaires les plus récentes, avec les résultats réels de l'année précédente et avec le budget original.

Par la suite, les états financiers ainsi que l'analyse des écarts sont présentés pour approbation par le vice-recteur à l'administration au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Aussitôt les états financiers approuvés par le Conseil d'administration, ceux-ci sont acheminés au MEES.



REVENUS DE FONCTIONNEMENT 2019-2020 (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 4

	2019-2020 Budget	Projections au 30 avril 2019	2018-2019 Budget révisé	2018-2019 Budget	2017-2018 Réal	2016-2017 Réal	Variations Budget 2019-2020 vs 2018-2019 révisé	
							\$	%
REVENUS								
Subvention du MEES	460 084	442 336	439 962	434 272	435 869	417 846	20 122	4,6 %
Droits de scolarité et autres frais	118 758	115 626	114 301	114 301	112 273	110 674	4 457	3,9 %
Services à la collectivité	13 000	12 377	13 000	13 000	13 588	12 183		
Services rendus à l'extérieur	30 990	30 044	27 811	27 811	32 196	25 298	3 179	11,4 %
Services et aide aux étudiant(e)s	28 167	27 823	26 783	26 783	27 002	25 881	1 384	5,2 %
Entreprises auxiliaires	20 315	20 776	20 288	20 288	20 244	19 127	27	0,1 %
Autres subventions et revenus	15 417	16 144	13 633	13 633	16 307	14 905	1 784	13,1 %
TOTAL DES REVENUS	686 731	665 126	655 778	650 088	657 479	625 914	30 953	4,7 %

Les revenus du fonds de fonctionnement sont constitués de la subvention du MEES, des droits de scolarité et autres frais, des services à la collectivité, des services rendus à l'extérieur, des services et aide aux étudiant(e)s, des entreprises auxiliaires et des autres subventions et revenus.

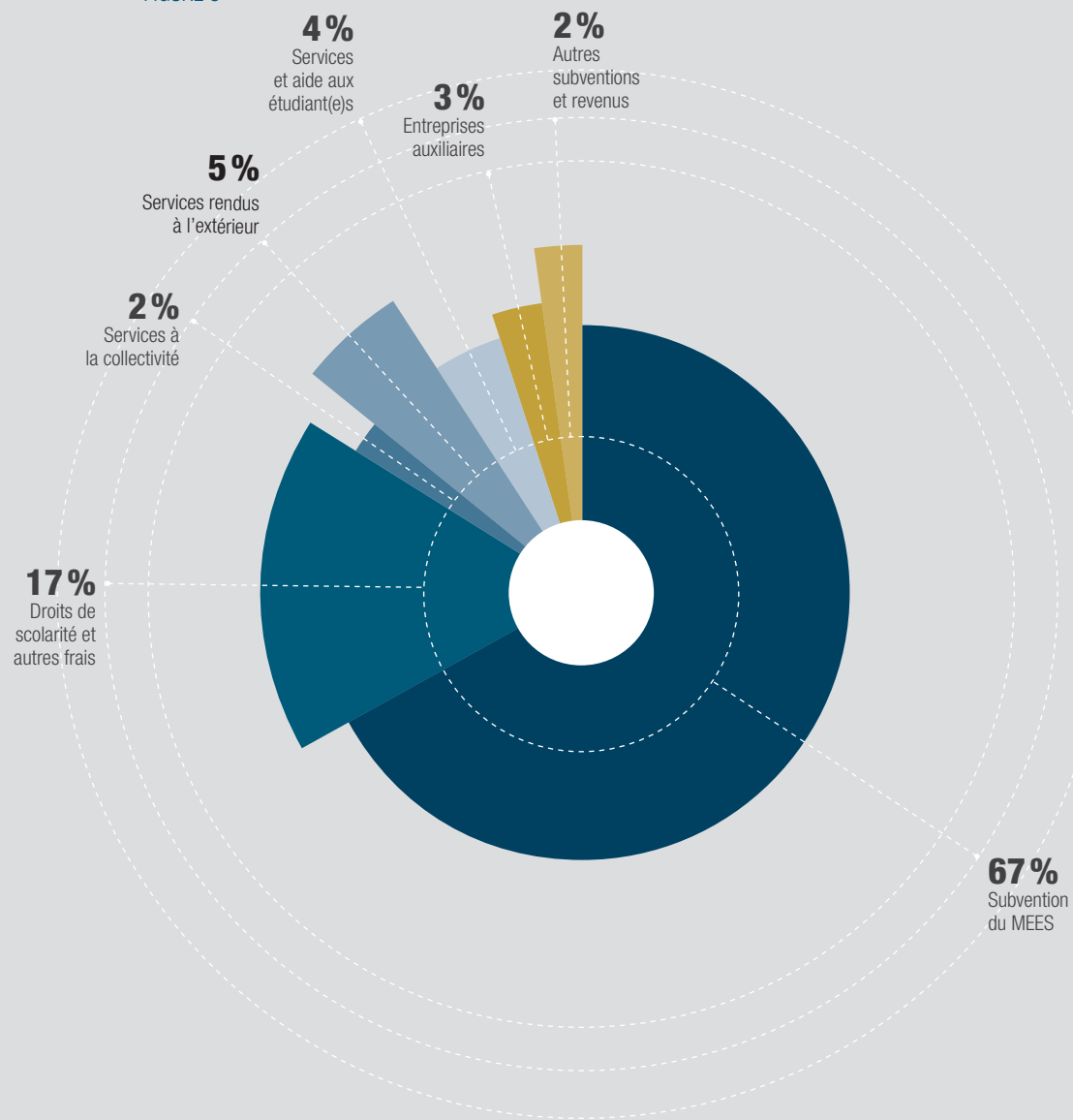
En 2019-2020, la subvention du MEES représente 67 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Elle se compose d'une subvention générale, de subventions spécifiques et d'un transfert du fonds des immobilisations.

Les droits de scolarité représentent 17 % des revenus totaux. Les droits de scolarité réguliers en constituent 71 %, les montants forfaitaires reliés aux effectifs étudiants étrangers et canadiens 15 % et les autres frais 14 %. Les frais afférents sont affectés intégralement aux services aux étudiant(e)s.

Les services rendus à l'extérieur et les autres subventions représentent 7 % des revenus du fonds de fonctionnement de l'Université. Ils se composent notamment de revenus externes facturés par les facultés et les services à titre de ventes de produits ou de services, des frais indirects de la recherche pour les contrats et les subventions, de redevances, de la subvention fédérale pour les frais indirects de recherche nette des sommes à remettre aux centres hospitaliers, des revenus de placement.

Les revenus des services à la collectivité, de l'enseignement non crédité, des services aux étudiant(e)s et des entreprises auxiliaires sont générés par les activités respectives de chacun de ces services et représentent 9 % des revenus totaux.

FIGURE 3



SUBVENTION DU MEES

Le MEES alloue des subventions aux universités pour leurs dépenses de fonctionnement. Pour 2019-2020, la subvention du MEES est estimée à 440 M\$ auxquels s'ajoute un transfert du fonds des immobilisations de 20 M\$ pour un total de 460 M\$. Le mode d'allocation de la subvention repose sur une politique de financement des universités qui a connu une mise à jour importante au cours de l'année 2018-2019. En voici les grandes lignes.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Une entente concernant la nouvelle Politique québécoise de financement des universités a été conclue le 11 avril 2018 entre le Gouvernement du Québec et les chefs des 19 établissements universitaires québécois.

Cette nouvelle politique prévoit, entre autres, une révision importante de la grille de pondération de l'effectif étudiant pour la répartition, entre les établissements, de l'enveloppe budgétaire destinée au financement de l'enseignement, une augmentation des subventions octroyées aux établissements de plus petite taille, un soutien au domaine du génie, la diminution du nombre d'allocations spécifiques, l'introduction de mesures visant à accroître les effectifs étudiants internationaux dans tous les établissements ainsi qu'un réinvestissement gouvernemental.

Cette politique permettra d'améliorer l'accessibilité, la qualité et le positionnement des universités québécoises à l'échelle mondiale, grâce à des actions concertées et mieux adaptées aux réalités de chaque établissement, de grande ou de plus petite taille. Elle sera introduite graduellement sur une période de cinq ans, soit de 2018-2019 à 2022-2023.

- > Les principaux changements ont été introduits dès 2018-2019.
- > Les mesures mises en place pour accroître les effectifs étudiants internationaux entreront graduellement en vigueur à compter de 2019-2020.

Voici un sommaire des principaux changements découlant de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités.

NOUVELLE GRILLE DE PONDÉRATION

La nouvelle grille de pondération comporte 13 familles disciplinaires (23 auparavant) groupées, notamment, sur la base du principe de similarité des coûts d'enseignement. Elle a été élaborée à partir des données financières et des effectifs étudiants des années 2012-2013 à 2014-2015. De plus, elle est basée sur une nouvelle classification des activités aux fins de financement (table CAFF). Elle remplace la classification antérieure (CLARDER). La nouvelle classification est plus simple et mieux documentée. Elle permettra une classification plus uniforme des activités pour toutes les universités.

SOUTIEN À LA DISCIPLINE GÉNIE

En vue de soutenir la diplomation dans la discipline génie, un domaine d'études en grande demande qui contribue à l'innovation dans la société, la Politique prévoit l'instauration d'une enveloppe annuelle de 8 M\$, distribuée aux établissements en fonction de l'effectif étudiant aux 1^{er} et 2^e cycles. Pour l'Université Laval, cette enveloppe représente des montants de 1,7 M\$ en 2018-2019, 1,1 M\$ en 2019-2020 et 0,7 M\$ par la suite.

DIMINUTION DU NOMBRE D'ALLOCATIONS SPÉCIFIQUES

Treize allocations spécifiques ont été abolies pour un montant total de 188,6 M\$. Les montants concernés ont été redistribués dans les enveloppes normées. Cette modification simplifie la formule de financement et devrait diminuer les redevances de comptes à effectuer.

INTRODUCTION DE MESURES VISANT À ACCROÎTRE LES EFFECTIFS ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

La Politique prévoit de nouvelles mesures dont l'implantation se fera principalement à compter de l'année universitaire 2019-2020 :

- > Accroître la flexibilité des établissements en leur permettant d'autofinancer la formation d'une partie des étudiantes et des étudiants internationaux. La déréglementation proposée permettra d'augmenter les revenus des universités provenant des droits de scolarité des étudiantes et des étudiants internationaux.
- > Apporter une aide directe aux établissements francophones pour soutenir l'attraction d'étudiantes et d'étudiants internationaux.

MANDATS STRATÉGIQUES

Dès 2019-2020, une enveloppe de 20 M\$ sera réservée pour cette fin. Cette enveloppe représente 3 M\$ pour l'Université Laval lorsque répartie au prorata des effectifs étudiants. Cette hypothèse a été retenue pour le présent budget. Cependant, la décision finale pour la répartition n'est pas encore confirmée par le MEES et elle pourrait se diriger vers l'élaboration de mandats stratégiques avec chaque établissement. Si cette option est retenue, cela pourra avoir un impact sur le revenu estimé.

COMPENSATION POUR ASSURER LA TRANSITION

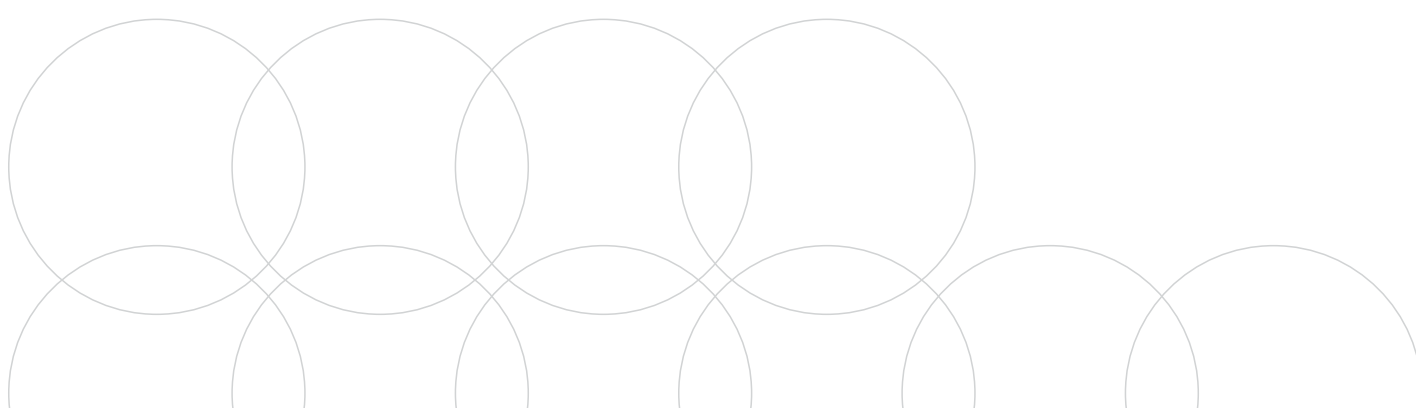
Deux mesures sont prévues :

- > La première assure à tous les établissements, à effectif constant de 2016-2017, le maintien de sa subvention par rapport à celle de l'année universitaire 2016-2017, et ce, après prise en considération de tous les changements à la politique de financement et du réinvestissement de l'ordre de 50 M\$ annoncé au Budget 2017-2018 dans le financement de base.

- > La deuxième mesure, toujours à effectif constant de 2016-2017, lisse les gains des établissements dont la croissance de la subvention ministérielle excède 5 % de la subvention de 2016-2017. Les montants ainsi récupérés sont redistribués au bénéfice des autres établissements pour assurer une croissance minimale de 2 % à tous les établissements.

Cette mesure représente pour l'Université Laval des montants de 2,6 M\$ en 2018-2019, de 0,5 M\$ en 2019-2020 et 2020-2021, et de 0,1 M\$ par la suite.

La subvention du MEES est composée d'une subvention générale et de subventions spécifiques.



SUBVENTION GÉNÉRALE

La subvention générale s'élève à 436 M\$ et représente 95 % de la subvention totale.

Elle a pour objectif de permettre aux universités d'assumer les coûts associés à l'enseignement, au soutien à l'enseignement et à la recherche, et à l'entretien des terrains et des bâtiments. Elle est réduite des revenus sujets à récupération décrits plus bas.

Les sommes reçues pour la fonction enseignement permettent, notamment, de couvrir les dépenses associées à la rémunération des professeurs-chercheuses et des professeurs-chercheurs, et des chargées et des chargés de cours. Cette portion de la subvention est allouée selon

des normes en lien avec l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EETP). Cette unité de mesure correspond aux inscriptions aux cours crédités. Un EETP équivaut à 30 crédits. Cette unité de mesure est par la suite pondérée selon le cycle et le programme d'études en respectant une grille de pondération.

Les sommes reçues pour la fonction enseignement sont attribuées selon l'unité de mesure des EETP pondérés. La valeur unitaire d'un EETP pondéré est estimée à 3 541,89\$ en 2019-2020 comparativement à 3 518,67\$ en 2018-2019, soit une indexation de 0,66 %.

Les sommes reçues pour la fonction de soutien à l'enseignement et à la recherche permettent, notamment, de

couvrir les dépenses associées au fonctionnement des bibliothèques, à l'informatique, à l'audiovisuel ainsi qu'à l'administration générale. L'unité de mesure utilisée est l'EETP brut avec une valeur unitaire estimée de 2 052,80\$ en 2019-2020 comparativement à 2 039,35\$ en 2018-2019, soit une indexation de 0,66 %.

La décroissance de l'effectif étudiant en 2019-2020 est estimée à 0,7 % pour l'effectif pondéré et à 1,0 % pour l'effectif brut, ce qui générera une perte de revenu de l'ordre de 3 M\$ pour l'institution.

Les sommes reçues pour la fonction terrains et bâtiments servent à couvrir notamment, les coûts associés à l'entretien ménager et à la gestion des produits dangereux, à l'entretien courant et aux réparations mineures, à la sécurité et à la prévention d'incendies, aux assurances sur les biens, au renouvellement du parc immobilier, aux coûts énergétiques et à la coordination de ces activités.

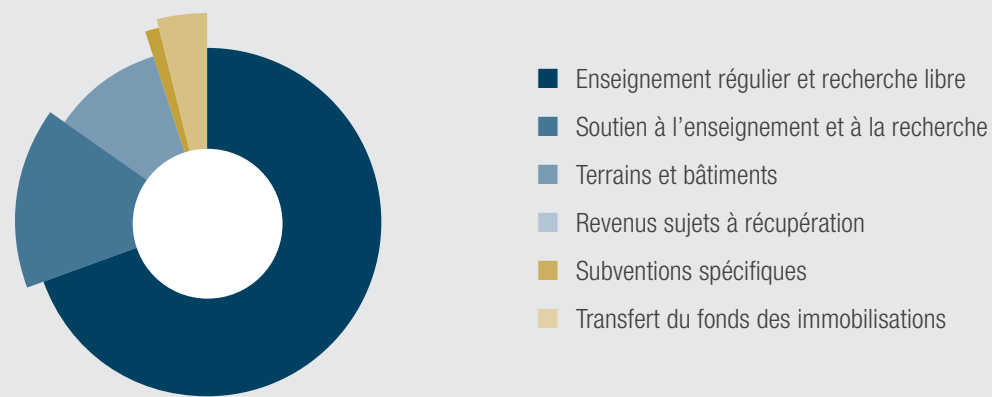
La subvention générale est réduite de près de 6 % afin de retourner au MEES les revenus perçus par les universités pour les montants forfaitaires facturés aux étudiantes et aux étudiants étrangers et canadiens non-résidents du Québec, et d'un montant servant à compenser le coût supplémentaire du Programme d'aide financière aux études découlant de la majoration des droits de scolarité réguliers.

SUBVENTIONS SPÉCIFIQUES

Ces enveloppes complètent la subvention obtenue pour 2019-2020 et s'élèvent à 3,7 M\$. Les subventions spécifiques ciblent des objectifs précis, tels la reconnaissance des acquis, la prévention des violences à caractère sexuel, le soutien au recrutement des étudiantes et des étudiants déréglementés et autres.

SUBVENTION DU MEES

FIGURE 4



DÉRÈGLEMENTATION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Depuis l'année 2014-2015, l'Université conservait les montants forfaitaires exigés des étudiantes et des étudiants étrangers inscrits dans 6 disciplines de 1^{er} cycle (voir section Droits de scolarité). En contrepartie, le Ministère n'accorde plus la subvention relative à l'enseignement pour les familles disciplinaires dérèglementées. Les subventions relatives au soutien à l'enseignement et à la recherche et aux terrains et bâtiments étaient toutefois conservées.

À compter de l'automne 2019, une modification du financement des effectifs étudiants internationaux et un élargissement de la dérèglementation s'appliqueront. En effet, les droits de scolarité seront dérèglementés pour les étudiantes et les étudiants internationaux au premier cycle et au deuxième cycle, exception faite de celles et de ceux inscrits à la maîtrise dans les formations orientées vers la recherche.

Le niveau des droits de scolarité pour ces effectifs étudiants sera désormais déterminé par les établissements universitaires. À cet effet, et à compter de 2019-2020, le gouvernement éliminera les trois subventions normées, soit les subventions pour l'enseignement, pour le soutien à l'enseignement et à la recherche ainsi que pour l'entretien des terrains et des bâtiments.

Toutefois, le MEES ne récupérera plus les montants forfaitaires payés par ces étudiants et étudiantes. Cet exercice permettra ultimement au Ministère de réaliser une économie budgétaire nette estimée à 12,8 M\$.

En contrepartie, le Ministère a annoncé la mise en place :

- > D'une subvention de transition pour faciliter le passage à la nouvelle politique et éviter des changements imprévus des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants internationaux actuellement inscrits dans un programme;
- > D'une subvention aux universités francophones pour le recrutement des étudiantes et des étudiants dérèglementés inscrits dans un programme offert en français.

Le MEES exigera que les universités fixent des droits de scolarité minimaux pour les programmes dérèglementés. Il est proposé que les droits minimaux chargés soient ceux des étudiantes et des étudiants canadiens non-résidents du Québec.

LA SUBVENTION DE TRANSITION

Afin de favoriser le passage graduel à la nouvelle formule de financement et d'éviter des changements imprévus des droits de scolarité pour les étudiantes et étudiants internationaux présentement inscrits dans un programme, le Ministère a annoncé, dans le cadre de la Politique, une subvention de transition sur une période de 3 ans pour compenser financièrement les universités de l'élimination des subventions normées.

SUBVENTION DE SOUTIEN AU RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS DÉRÈGLEMENTÉS DANS LES UNIVERSITÉS FRANCOPHONES

Afin de soutenir les universités francophones dans leur recrutement d'étudiantes et d'étudiants internationaux inscrits dans un programme offert en français, le gouvernement a annoncé dans le cadre de la Politique de financement des universités une subvention de 22,8 M\$.

À la demande des universités et des étudiants et des étudiantes, qui craignent que les cibles fixées ne soient trop importantes pour certaines universités, surtout en région, la subvention sera attribuée sans être liée à l'atteinte des cibles pour les trois premières années.

MODE DE DÉCLARATION DES EFFECTIFS DE 2^E CYCLE

La mise en œuvre de la nouvelle Politique de financement des universités exige que le Ministère puisse distinguer les maîtrises de recherche des autres maîtrises. Des discussions entre le Ministère, le comité des vice-recteurs aux affaires académiques du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) ainsi que les recteurs ont mené à la définition commune. Ces programmes ont été identifiés et seront assujettis à la dérèglementation des effectifs étudiants internationaux à compter de l'automne 2019. Le résultat de cet exercice aura par ailleurs un impact sur le mode de déclaration des effectifs aux fins de financement. En effet, ces programmes seront dorénavant déclarés par activités (crédits réels) au lieu de par imputation (crédits théoriques de 11,25 par session). Ce changement de mode de déclaration aura un impact négatif sur le financement de l'ordre de 3 M\$.

DROITS DE SCOLARITÉ

Le gouvernement, sur la recommandation du ministre, fixe annuellement le montant maximal par crédit étudiant que les établissements universitaires peuvent percevoir des étudiants et des étudiantes qui s'inscrivent à des activités d'enseignement.

Pour les étudiantes et étudiants canadiens et résidents permanents qui ne sont pas résidentes ou résidents du Québec, les étudiantes et étudiants français et belges francophones ainsi que pour les étudiantes et étudiants étrangers, le gouvernement détermine également, en sus de la tarification québécoise, le montant forfaitaire facturé à ceux et à celles qui ne bénéficient pas des mesures d'exemption prévues dans la Politique relative aux droits de scolarité exigés des étudiantes et étudiants étrangers par les universités du Québec.

Les revenus des droits de scolarité sont estimés à 119 M\$ pour 2019-2020. Ils ont été augmentés pour tenir compte d'une indexation de 3,6 % des droits de scolarité québécois pour 2019-2020. Cette indexation, déterminée par le MEES, provient de la dernière variation annuelle du revenu disponible par habitant du Québec publiée par l'Institut de la Statistique du Québec. Quant aux montants forfaitaires exigés des étudiantes et des étudiants canadiens et étrangers, ces montants ont été indexés de 4,25 % et 3,6 %.

Les droits de scolarité par crédit pour l'année 2019-2020 (automne 2019) s'élèvent comme suit :

- > Les frais de scolarité québécois de 84,80 \$;
- > Le montant forfaitaire exigé des étudiantes et des étudiants canadiens non-résidents du Québec ainsi que des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants français et belges francophones de 179,87 \$;
- > Les montants forfaitaires exigés des étudiantes et des étudiants étrangers, selon la famille de financement.

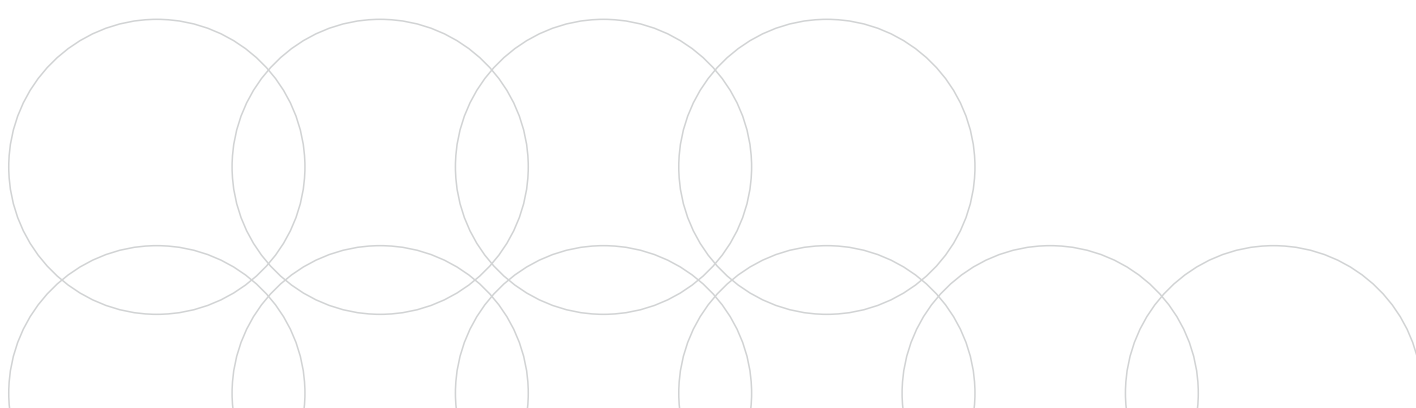
Frais	Tarif	Familles de financement
Montant forfaitaire étudiant(e)s étrangers(-ères) - 1 ^{er} cycle	620,21 \$	Administration, droit, sciences pures mathématiques, génie, informatique
Montant forfaitaire étudiant(e)s étrangers(-ères) - 1 ^{er} cycle	563,82 \$	Agriculture, foresterie, médecine dentaire, médecine, beaux arts, réadaptation, sciences des aliments, sciences de l'aménagement, arts numériques, éducation, sciences infirmières, pharmacie
Montant forfaitaire étudiant(e)s étrangers(-ères) - 1 ^{er} cycle	495,89 \$	Sciences humaines et sociales, lettres, psychologie.
Montant forfaitaire étudiant(e)s étrangers(-ères) - 2 ^e cycle	495,89 \$	Toutes les familles
Montant forfaitaire étudiant(e)s étrangers(-ères) - 3 ^e cycle	436,44 \$	Toutes les familles

FRAIS INSTITUTIONNELS OBLIGATOIRES

Les frais institutionnels obligatoires (FIO) sont composés d'un ensemble de frais obligatoires imposés par les universités à leurs étudiants et à leurs étudiantes, à l'exclusion des droits de scolarité. Ils englobent notamment les frais généraux (admission, inscription, examen, stage, etc.), les frais technologiques, les frais de service aux étudiant(e)s, les contributions à la vie étudiante, les frais de droits d'auteur, les frais de rédaction de thèses, les primes relatives à certaines assurances obligatoires, les frais liés aux services des sports et des loisirs et divers autres frais (relevés de notes, délivrance de diplômes, laboratoires, uniformes, frais de révision de notes, etc.). Les frais sont considérés comme obligatoires lorsqu'ils sont imposés et facturés directement à l'étudiant ou à l'étudiante par l'Université ou une de ses composantes (faculté, département, unité d'enseignement) et qu'ils touchent tous les étudiants et les étudiantes d'un groupe défini sans qu'il y ait possibilité de s'y soustraire.

À compter de l'été 2008, et pour les années suivantes, tout changement à la nature ou au montant des FIO qui étaient en vigueur en 2007-2008 qui aurait pour effet d'augmenter la facture d'une étudiante ou d'un étudiant doit faire l'objet d'une entente entre l'établissement et l'association étudiante reconnue concernée. À défaut d'entente, l'augmentation déterminée par le Ministère pour 2019-2020 est une indexation de 3,6 % et est prévue dans les paramètres budgétaires. Cette indexation est la même que celle prévue pour les droits de scolarité réguliers. Pour 2019-2020, la hausse des FIO s'appliquera aux frais de gestion. Toute autre facturation par une unité devient un excédent de la limite permise par le gouvernement, d'où la nécessité d'obtenir une entente avec l'association étudiante.

À l'hiver 2019, une entente relative à l'instauration de nouveaux frais institutionnels obligatoires afin d'octroyer un laissez-passer universitaire de transport en commun (LPU) à certains groupes d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval a été signée. Cette entente vise, entre autres, à assurer la mobilité de la communauté étudiante, la promotion et le développement du transport en commun, la réduction de la congestion routière et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'entente couvre les années universitaires 2019-2020 à 2028-2029. Le montant des FIO sera prélevé chaque session d'automne et d'hiver, à compter de la session d'automne 2019. Le montant des FIO s'élève à 120,60 \$ par session pour l'année universitaire 2019-2020.



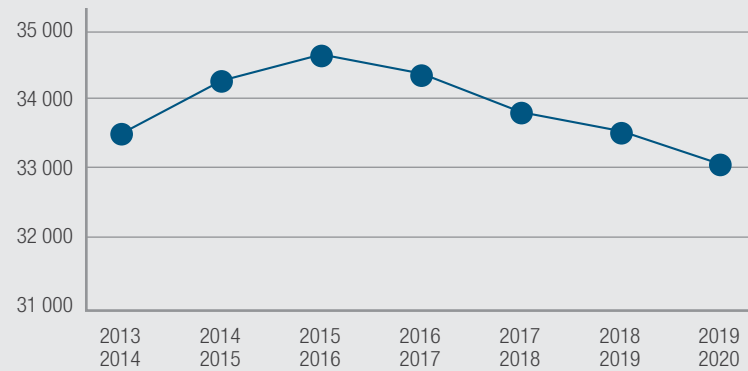
L'EFFECTIF ÉTUDIANT

ÉVOLUTION

Pendant plusieurs années, l'Université Laval a connu une croissance soutenue de son effectif étudiant. Cependant, en 2016-2017, une décroissance des EETP bruts a été observée et a été suivie par une décroissance des EETP pondérés en 2017-2018 avec pour conséquence la diminution des revenus disponibles nécessaires à l'accomplissement de notre mission.

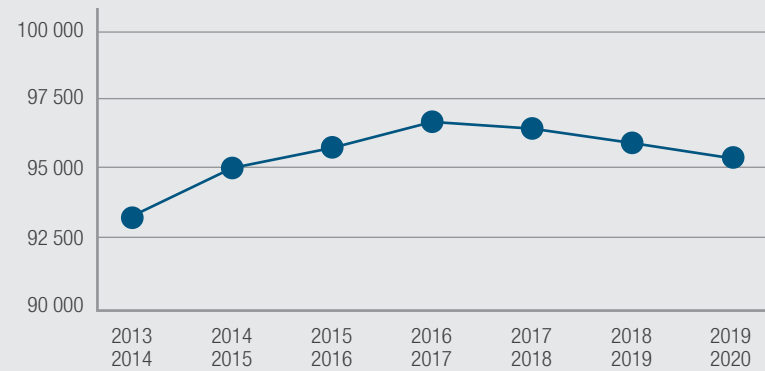
EETP BRUTS

FIGURE 5



EETP PONDÉRÉS

FIGURE 6



COMPOSITION

Au-delà du nombre absolu des EETP, la composition de l'effectif influence la valeur de la subvention. Alors que l'effectif du 3^e cycle représente environ 5 % de l'effectif total, sa valeur monétaire au chapitre de la subvention totale est de 16 %.

Le tableau ci-dessous présente les EETP bruts et pondérés totaux ainsi que les variations en nombre et en pourcentage entre l'année 2018-2019 et la prévision de 2019-2020.

EETP bruts	Total
2018-2019	33 531
2019-2020	33 209
Écart en nombre	(322)
Écart en %	(1,0 %)

EETP pondérés	Total
2018-2019	96 216
2019-2020	95 558
Écart en nombre	(658)
Écart en %	(0,7 %)

MODÈLE DE PRÉVISION

Habituellement, les prévisions de l'effectif étudiant brut et pondéré sont obtenues par un modèle statistique sous la responsabilité du Bureau du registraire. Un comité prend connaissance des résultats et valide la prévision en fonction du contexte démographique et économique dans lequel évolue notre institution. Le comité se compose de personnes représentant le Bureau du registraire, le Bureau du recrutement, le Bureau de planification et d'études institutionnelles, le Vice-rectorat aux affaires externes, internationales et à la santé – direction affaires internationales et francophonie et le Service des finances. Le comité est sous la direction du secteur du budget du Service des finances.

Le modèle de prévision utilisé par l'Université Laval depuis plusieurs années se base sur des groupes d'étudiants et d'étudiantes aux caractéristiques disciplinaires homogènes, générant les mêmes revenus dans la subvention ministérielle. La nouvelle grille CAFF associe des revenus semblables à des groupes d'étudiants et d'étudiantes de disciplines hétérogènes. La modification du modèle de prévision nécessaire pour conserver le même niveau de prédiction avec la nouvelle grille exige trop de ressources. Un modèle simplifié a donc été adopté pour la prévision 2019-2020.

PRÉVISION 2019-2020

La tendance à la baisse de l'effectif étudiant se poursuivra en 2019-2020.

Elle se traduit par une décroissance de 1,0 % des EETP bruts ainsi qu'une décroissance de 0,7 % des EETP pondérés.

Ces baisses de l'effectif représentent une perte de financement de l'ordre de 3 M\$ par rapport à l'année précédente. Pour atténuer la réduction des subventions découlant de la baisse de l'effectif étudiant, le MEES permet que les enveloppes budgétaires des fonctions Enseignement régulier et recherche libre et Soutien à l'enseignement et à la recherche soient calculées en retenant l'effectif moyen des trois dernières années lorsque cet effectif moyen est supérieur à l'effectif étudiant qui aurait été utilisé normalement selon les règles budgétaires. En 2019-2020, nos effectifs moyens étant supérieurs à ceux estimés, ces derniers seront utilisés pour le calcul de notre subvention. Par conséquent, la réduction du financement sera de l'ordre de 2,6 M\$.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019-2020 (EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 5

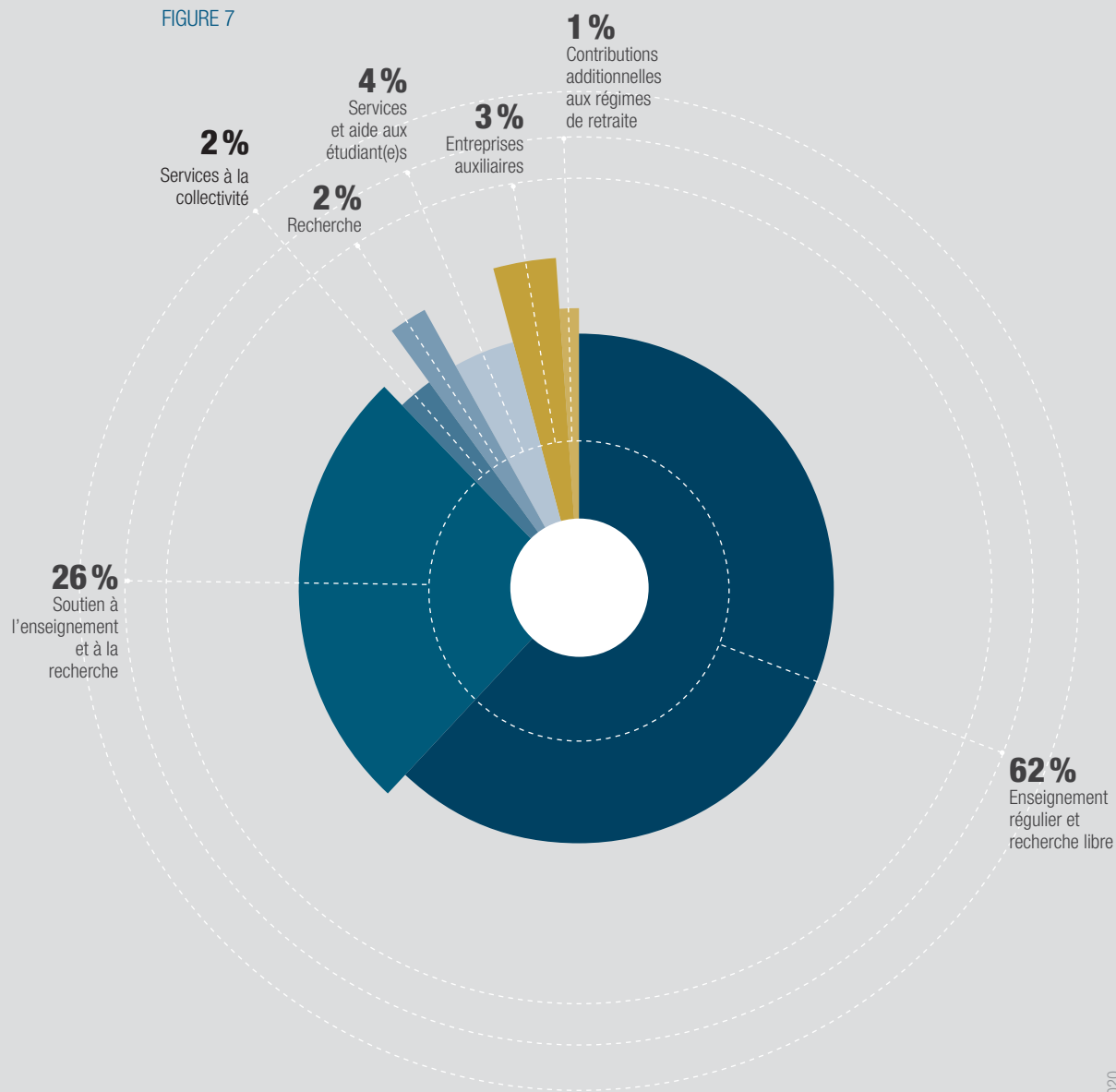
	2019-2020 Budget	Projections au 30 avril 2019	2018-2019 Budget révisé	2018-2019 Budget	2017-2018 Réal	2016-2017 Réal	Variations Budget 2019-2020 vs 2018-2019	
							\$	%
DÉPENSES								
Enseignement régulier et recherche libre	427 378	402 579	411 853	410 333	396 374	382 893	15 525	3,8 %
Soutien à l'enseignement et à la recherche	175 315	191 247	172 394	168 224	191 935	177 966	2 921	1,7 %
Mesure d'assouplissement des règles d'investissement		(11 000)	(11 000)	(11 000)	(11 000)	(11 000)	11 000	(100,0 %)
Services à la collectivité	13 000	12 154	13 000	13 000	12 371	11 026		
Recherche	15 068	14 879	13 900	13 900	14 694	12 275	1 168	8,4 %
Services et aide aux étudiant(e)s	27 623	27 255	26 461	26 461	26 136	25 269	1 162	4,4 %
Entreprises auxiliaires	18 897	19 162	19 170	19 170	18 231	17 853	(273)	(1,4 %)
Contributions additionnelles aux régimes de retraite	9 450	8 850	10 000	10 000	8 597	9 421	(550)	(5,5 %)
TOTAL DES DÉPENSES	686 731	665 126	655 778	650 088	657 338	625 703	30 953	4,7 %

Les dépenses d'enseignement représentent 62 % des dépenses totales. De ces dépenses, 61 % sont affectées à la rémunération du personnel professoral régulier, des autres membres du personnel enseignant et du budget d'appoint.

Les dépenses liées aux fonctions de soutien représentent 25 % des dépenses totales. De ces dépenses, la rémunération du personnel administratif et les avantages sociaux s'élèvent à 53 % et les dépenses à caractère institutionnel à 25 %.

La fin de l'application de la mesure d'assouplissement des règles d'investissement a un impact de 11 M\$ additionnels sur les dépenses, soit 1,6 %.

FIGURE 7



FACULTÉS ET AUTRES ENTITÉS D'ENSEIGNEMENT (DÉTAILS À L'ANNEXE 1)

TABLEAU 6

	2019-2020 Budget total	2018-2019 Budget total révisé	Variations	
			\$	%
FACULTÉS				
Médecine	80 111 720	78 849 681	1 262 039	1,6 %
Médecine dentaire	14 640 211	13 424 464	1 215 747	9,1 %
Droit	12 812 954	12 839 433	(26 479)	(0,2 %)
Sciences sociales	37 367 092	35 104 425	2 262 667 ¹	6,5 %
Musique	5 191 237	5 125 051	66 186	1,3 %
Sciences de l'éducation	22 790 120	23 260 372	(470 252)	(2,0 %)
Sciences et génie	58 622 469	58 027 994	594 475	1,0 %
Foresterie, géographie et géomatique	19 214 752	18 774 674	440 078	2,3 %
Théologie et sciences religieuses	3 847 065	3 858 118	(11 053)	(0,3 %)
Lettres et sciences humaines	31 537 961	31 580 685	(42 724)	(0,1 %)
Philosophie	3 591 079	3 598 206	(7 127)	(0,2 %)
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	26 754 444	26 768 381	(13 937)	(0,1 %)
Aménagement, architecture, art et design	16 400 816	16 015 011	385 805	2,4 %
Sciences de l'administration	40 257 998	37 543 625	2 714 373	7,2 %
Pharmacie	8 714 849	8 696 541	18 308	0,2 %
Sciences infirmières	10 733 117	10 055 397	677 720	6,7 %
Appuis institutionnels	8 869 125	7 097 150	1 771 975	25,0 %
Sous-total – Facultés	401 457 009	390 619 208	10 837 801	2,8 %
AUTRES ENTITÉS D'ENSEIGNEMENT				
Direction générale de la formation continue	4 647 959	4 723 349	(75 390) ²	(1,6 %)
Direction générale des programmes de premier cycle	3 258 980	3 572 478	(313 498) ²	(8,8 %)
Bureau de soutien à l'enseignement	4 909 883	4 765 065	144 818	3,0 %
Faculté des études supérieures et postdoctorales	1 259 209	1 400 189	(140 980) ²	(10,1 %)
Sous-total – Autres entités d'enseignement	14 076 031	14 461 081	(385 050)	(2,7 %)
Réserves et autres	11 844 692	6 772 164	5 072 528	74,9 %
TOTAL	427 377 732	411 852 453	15 525 279	3,8 %

¹Création de l'École supérieure en études internationales en utilisant des ressources déjà existantes. (voir tableau 11)

²Création du Bureau de la qualité des programmes rattaché au VREAE en utilisant des ressources déjà existantes. (voir tableau 8)

La hausse des dépenses pour l'enseignement s'élève à 15,5 M\$ soit 3,8 %. Une part importante de cette hausse s'explique par les indexations salariales et la progression des échelons conformément aux conventions collectives en cours ou à négocier.

Elle s'explique également par un réinvestissement de 3,6 M\$ dans les facultés et d'une enveloppe de 1,8 M\$ pour des postes stratégiques de professeurs et de professeurs représentant un appui important au renouvellement du corps professoral.

Les facultés bénéficieront aussi de mesures budgétaires favorables liées à la formule de croissance/décroissance de l'effectif étudiant et à la formule de soutien pour un montant estimé à 1,5 M\$. Ces mesures s'appliquent dans le contexte des travaux en cours pour une nouvelle formule d'allocation budgétaire prévue en 2020-2021. Le détail des modalités est présenté dans la section « Mesures de performance ».

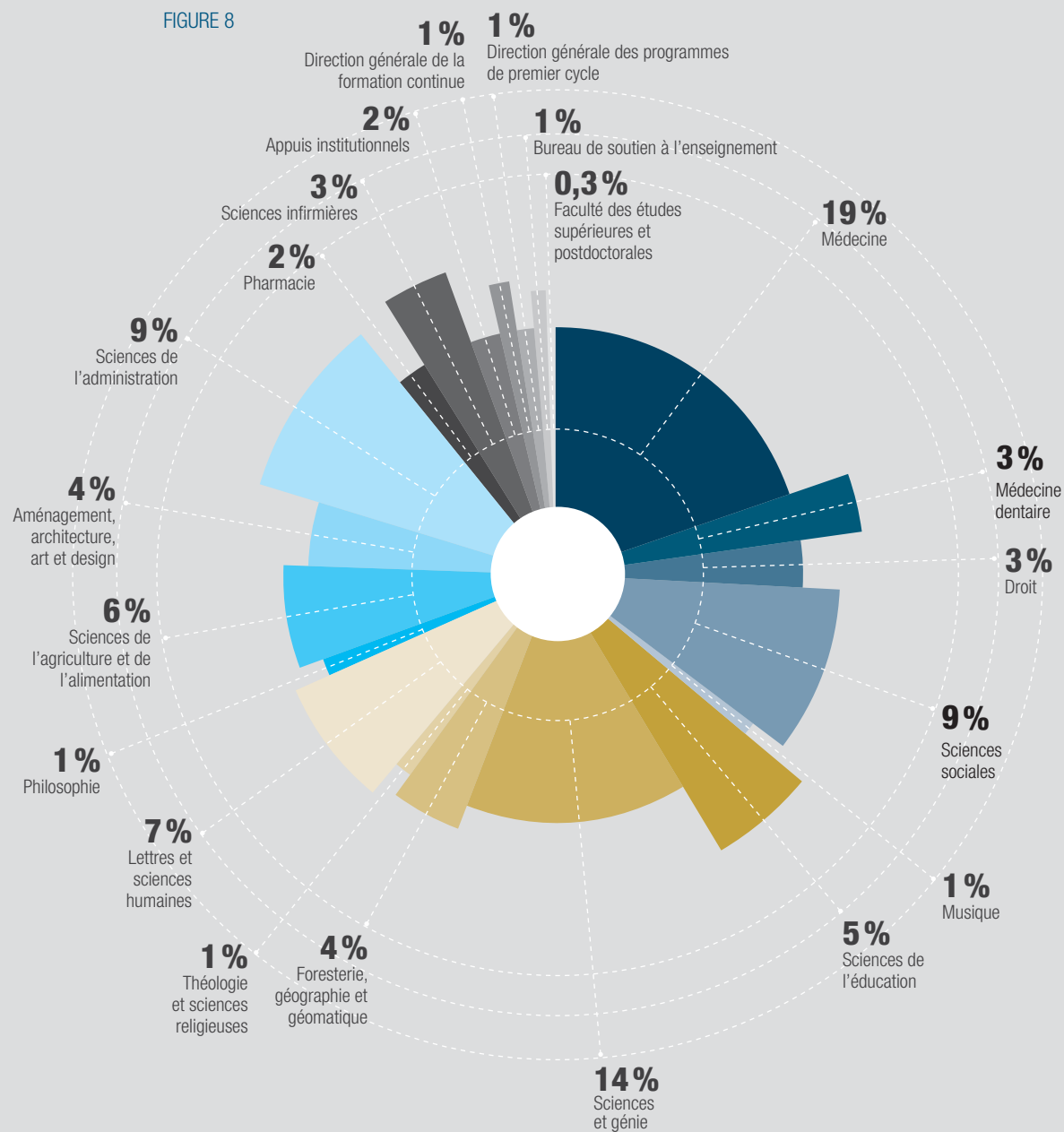
De plus, une enveloppe de soutien au recrutement des étudiantes et des étudiants déréglementés de 1 M\$ est prévue dans la foulée des nouvelles règles de financement.

Finalement, 2 M\$ sont prévus pour couvrir les déficits annoncés de certaines facultés. En 2018-2019, le montant prévu à cette fin était de 0,8 M\$.

Malgré les importants défis à relever, l'Université continue de soutenir ses orientations stratégiques par l'ajout et le maintien de plusieurs mesures budgétaires existantes, notamment :

- > Une enveloppe en appui aux orientations du plan stratégique;
- > Un fonds de soutien à la réussite;
- > Un appui direct aux étudiantes et aux étudiants étrangers, à la promotion et au recrutement international ainsi que le programme de bourses de recrutement;
- > Un appui à la formation à distance et à l'innovation pédagogique.

FIGURE 8



FACULTÉS ET AUTRES ENTITÉS D'ENSEIGNEMENT – PAR TYPE DE DÉPENSE

TABLEAU 7

	Personnel professoral régulier	Budget d'appoint	Autres membres du personnel enseignant	Personnel administratif	Personnel contractuel et surnuméraire	Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et post-doctorales	Avantages sociaux	Ressources matérielles	Budgets spéciaux	Dépenses associées à des revenus externes	2019-2020 Budget total	2018-2019 Budget total révisé
ENSEIGNEMENT RÉGULIER ET RECHERCHE LIBRE	183 906 330	38 260 629	36 696 230	66 000 528	193 144	3 800 003	64 675 903	2 253 430	21 340 535	10 251 000	427 377 732	411 852 453

PERSONNEL PROFESSORAL RÉGULIER

Cette enveloppe comprend les salaires du personnel professoral régulier (professeurs et professeures et responsables de formation pratique) en poste à une date donnée (habituellement en janvier). Elle tient compte des hausses de salaire connues lors de la préparation du budget ainsi que d'une estimation en pourcentage de la hausse des avancements d'échelons, des titularisations et des agrégations. Elle ne comprend pas les postes financés par les chaires de recherche du Canada puisqu'ils sont assumés directement par le fonds avec restrictions.

BUDGET D'APPOINT

Cette enveloppe représente la capacité d'embauche de personnel professoral pour une faculté et une disponibilité de budget pour assumer tout autre type de dépenses.

Le budget d'appoint augmente en fonction des départs à la retraite, des démissions, des décès et de la croissance des effectifs étudiants. D'autre part, il diminue en fonction principalement des dotations en personnel et de la décroissance des effectifs étudiants.

AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Cette enveloppe budgétaire est utilisée pour assurer les besoins d'enseignement et de support à l'enseignement en excédent du personnel professoral régulier. Nous trouvons sous ce titre l'embauche de chargés et de chargées de cours, de chargés et de chargées d'enseignement, d'auxiliaires d'enseignement de premier, deuxième et troisième cycles, de correcteurs et de correctrices de travaux et d'examens, etc. Une faculté peut aussi verser une bourse à un étudiant ou à une étudiante du 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle.

De plus, deux types de revenus peuvent s'ajouter au budget versé. Ceux-ci sont les prêts de service et les subventions pour le programme Études-travail.

L'enveloppe budgétaire est déterminée par une formule d'allocation globale regroupant le budget pour l'engagement des autres membres du personnel enseignant, les ressources matérielles et le décloisonnement. La formule est constituée de plusieurs types d'allocations soit :

- > Une allocation de base (montant par nombre de professeures et de professeurs);

- > Une allocation par type d'activité d'enseignement :

- régulières non décloisonnées;
- régulières décloisonnées;
- enseignement hors campus;
- enseignement à distance;

- > Une allocation de crédits recherche et résidence;

- > Des allocations spécifiques et distinctes.

PERSONNEL ADMINISTRATIF RÉGULIER

Cette enveloppe comprend les salaires du personnel administratif régulier à une date donnée (habituellement en janvier) ainsi qu'une valeur monétaire moyenne pour un poste vacant. Le personnel administratif est composé du personnel de direction, du personnel-cadre, du personnel professionnel et du personnel de soutien (bureau, technique et métiers).

L'enveloppe tient compte des hausses de salaire connues lors de la préparation du budget ainsi que d'une estimation en pourcentage de la hausse des avancements d'échelons. Elle comprend également la valeur monétaire des équivalents temps plein (ETP) autorisés de la catégorie de personnel concernée.

PERSONNEL ADMINISTRATIF NON RÉGULIER

Cette enveloppe est utilisée pour les besoins en personnel administratif non régulier. À l'exception de quelques cas spéciaux, aucun budget *a priori* n'est prévu pour ces ressources. Les facultés doivent utiliser une disponibilité budgétaire dégagée par une autre enveloppe.

RESSOURCES MATÉRIELLES

L'enveloppe des ressources matérielles est utilisée pour les dépenses autres que salariales telles que fournitures, entretien, frais de déplacement et de voyage. C'est également dans cette enveloppe que l'on trouve les revenus internes et externes.

L'enveloppe budgétaire est déterminée par la même formule d'allocation budgétaire décrite précédemment et qui regroupe le budget pour l'engagement des autres membres du personnel enseignant, les ressources matérielles et le décloisonnement.

BUDGETS SPÉCIAUX

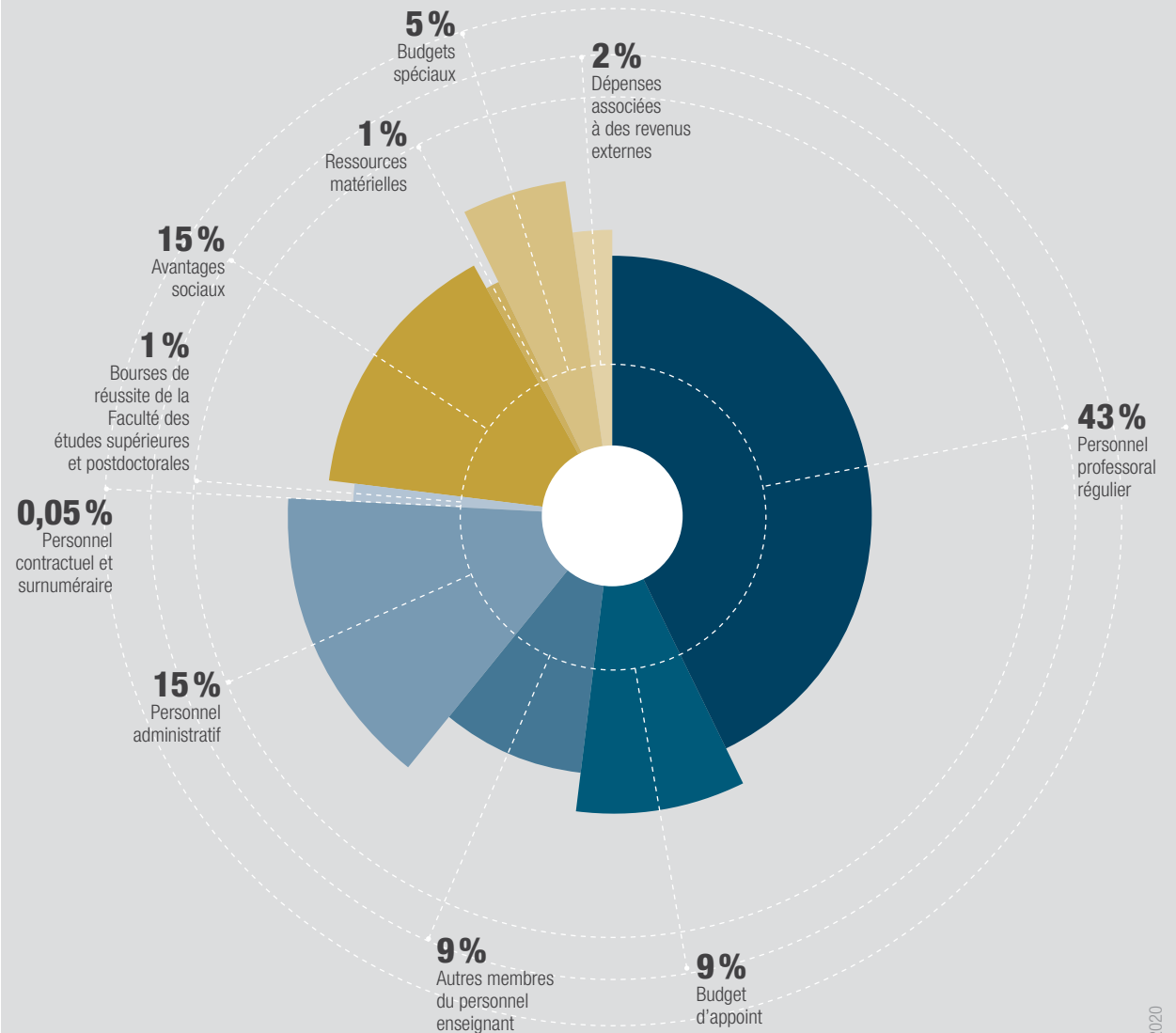
Les budgets spéciaux s'élèvent à 21,3 M\$ et sont répartis entre les facultés et les autres entités d'enseignement aux montants de 20 M\$ et 1,3 M\$ respectivement. Ces budgets comprennent notamment les frais de stages, les budgets spéciaux pour le mobilier et les équipements, le fonds de soutien aux activités d'enseignement des professeurs et des professeures, les frais afférents aux années d'études et de recherche ainsi qu'une estimation des compensations pour la non-disponibilité des personnels professoral et administratif.

TRAVAUX EN COURS

Un groupe de travail a été formé à l'été 2018 afin de revoir le modèle d'allocation budgétaire pour l'ensemble du fonds de fonctionnement. Les principes directeurs qui guident les membres dans l'élaboration d'une proposition sont : l'équité, l'efficacité, la simplicité, la collaboration entre les unités, l'imputabilité, la prévisibilité et la transparence.

La mise en œuvre du nouveau modèle est prévue pour l'élaboration du budget 2020-2021.

FIGURE 9



SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE – SERVICES

(DÉTAILS À L'ANNEXE 2)

TABLEAU 8

	2019-2020			2018-2019 révisé			Variations			
	Budget des services	Dépenses et revenus institutionnels	Budget total	Budget des services	Dépenses et revenus institutionnels	Budget total	Budget des services		Dépenses et revenus institutionnels	
							\$	%	\$	%
SERVICES										
Bibliothèque	16 151 358	13 161 000	29 312 358	15 197 765	12 572 000	27 769 765	953 593	6,3 %	589 000	4,7 %
Direction des technologies de l'information	25 308 630	(1 811 000)	23 497 630	25 607 738	(1 811 000)	23 796 738	(299 108)	(1,2 %)	0	0,0 %
Bureau du secrétaire général	3 800 305		3 800 305	3 816 174		3 816 174	(15 869)	(0,4 %)		
Bureau du registraire	5 257 819		5 257 819	5 211 206		5 211 206	46 613	0,9 %		
Service des finances	6 664 694		6 664 694	6 648 988		6 648 988	15 706	0,2 %		
Direction des communications	4 421 429		4 421 429	4 324 497		4 324 497	96 932	2,2 %		
Rectorat et Vice-rectorat exécutif	3 368 693	1 297 000	4 665 693	3 673 675	1 392 000	5 065 675	(304 982)	(8,3 %)	(95 000)	(6,8 %)
Vice-rectorats (incluant VRAAE, VRAEIS, VRRCI et VRA)	11 175 943	535 900	11 711 843	10 159 597	475 000	10 634 597	1 016 346 ¹	10,0 %	60 900	12,8 %
Vice-rectorat aux ressources humaines	9 818 768		9 818 768	9 608 951		9 608 951	209 817	2,2 %		
Service des immeubles	15 651 477	20 666 303	36 317 780	15 719 766	20 135 967	35 855 733	(68 289)	(0,4 %)	530 336	2,6 %
Service de sécurité et de prévention	7 024 465		7 024 465	6 857 061		6 857 061	167 404	2,4 %		
Forêt Montmorency	1 646 111		1 646 111	1 540 150		1 540 150	105 961	6,9 %		
Affectations transitoires et autres entités	2 163 466		2 163 466	2 665 499		2 665 499	(502 033)	(18,8 %)		
Contributions et gestion immobilière institutionnelles	13 751 513	10 195 381	23 946 894	13 471 135	10 810 181	24 281 316	280 378	2,1 %	(614 800)	(5,7 %)
Réserves et autres	5 066 538		5 066 538	4 317 465		4 317 465	749 073	17,3 %		
TOTAL	131 271 209	44 044 584	175 315 793	128 819 667	43 574 148	172 393 815	2 451 542	1,9 %	470 436	1,1 %

¹Création du Bureau de la qualité des programmes en utilisant des ressources déjà existantes. (voir tableau 6)

Les dépenses pour le soutien à l'enseignement et à la recherche s'élèvent à 175 M\$ en 2019-2020, soit 3 M\$ de plus que l'année dernière.

Cette hausse s'explique principalement par les indexations salariales et la progression des échelons conformément aux conventions collectives en cours ou à négocier.

La Bibliothèque voit son budget augmenté de 950 k\$ pour couvrir les coûts de la licence Copibec ainsi que des dépenses associées au projet de plateforme de services partagée des bibliothèques québécoises pour lesquelles des revenus externes additionnels sont générés.

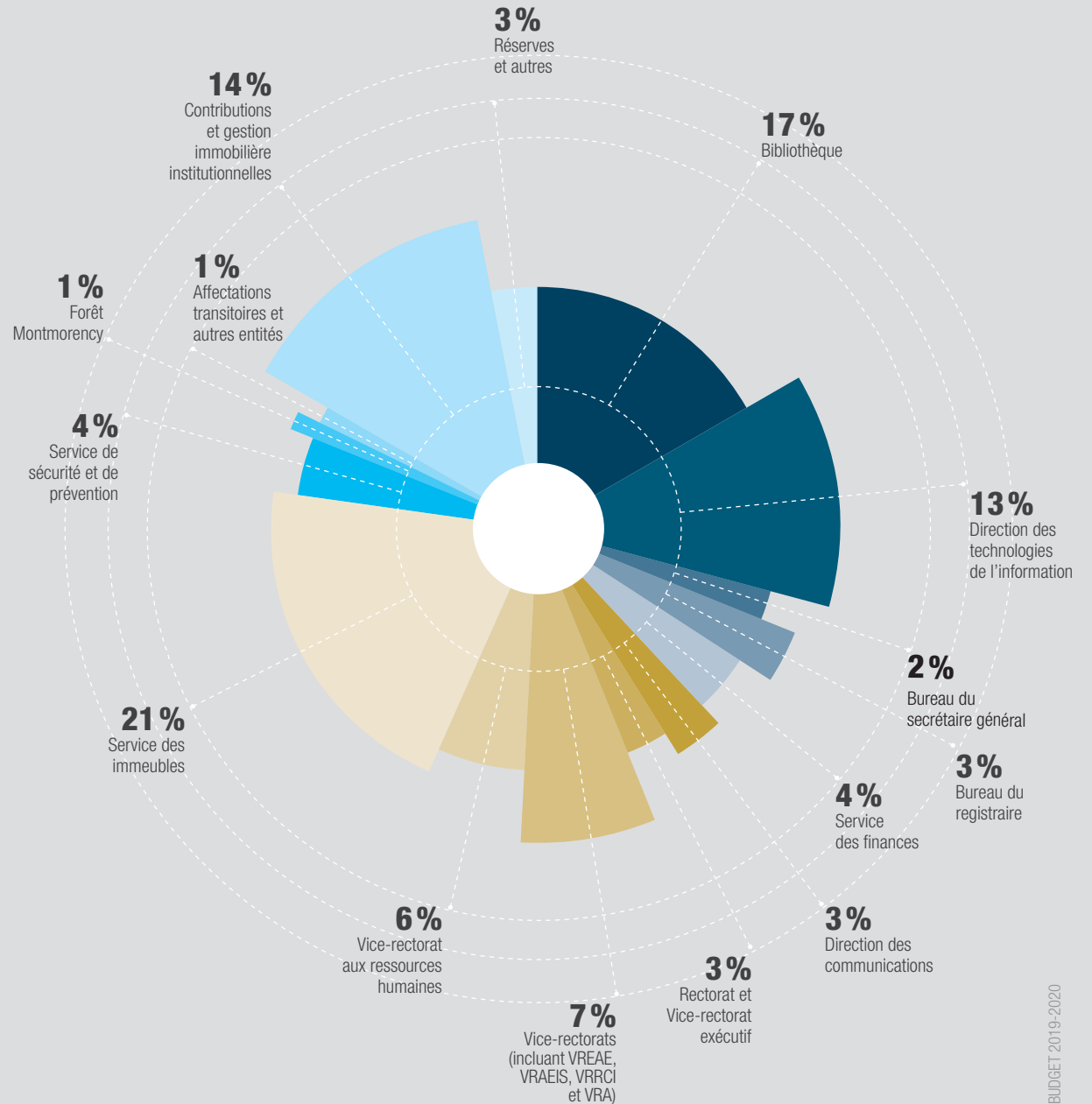
Le fonds de maintien d'actifs pour le pavillon Casault est haussé de 260 k\$ et un nouveau fonds de maintien d'actifs s'ajoute en 2019-2020 pour les travaux de rénovation des chaussées en lien avec la nouvelle entente avec la Ville de Québec. Le montant prévu est de 100 k\$ par année pour une période de 10 ans.

La variation à la baisse pour la Direction des technologies de l'information provient de la réduction du coût des licences par rapport au budget prévu en 2018-2019. La variation à la baisse pour les Affectations transitoires découle quant à elle d'un montant additionnel de 400 k\$ accordé en 2018-2019 sur une base ponctuelle.

Les variations du Rectorat et Vice-rectorat exécutif et des Vice-rectorats s'expliquent, d'une part, par le transfert de responsabilités de deux enveloppes pour un montant de 395 k\$ et, d'autre part, par la création du Bureau de la qualité des programmes représentant une hausse de l'ordre de 400 k\$ dans cette section du document. Cependant, une réduction équivalente est présentée dans la section Enseignement régulier et recherche libre puisqu'il s'agit de transferts de ressources déjà existantes.

Finalement, l'augmentation des dépenses institutionnelles de 470 k\$ est présentée de façon plus détaillée à la page suivante.

FIGURE 10



SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE – DÉPENSES INSTITUTIONNELLES

TABLEAU 9

SERVICES	DESCRIPTION	2019-2020	2018-2019 révisé	Variations	
				\$	%
Bibliothèque	Volumes et périodiques	13 161 000	12 572 000	589 000	4,7 %
Service des immeubles	Chauffage	4 804 424	4 681 858	122 566	2,6 %
Service des immeubles	Électricité	7 994 985	7 782 124	212 861	2,7 %
Service des immeubles	Entretien ménager	9 681 894	9 474 985	206 909	2,2 %
Direction des technologies de l'information	Téléphonie	89 000	89 000		
Rectorat et Vice-rectorat exécutif	Droits d'adhésion institutionnels et autres	1 297 000	1 297 000		
VREAE - Bureau du recrutement	Promotion et rayonnement institutionnel	440 900	475 000	(34 100)	(7,2 %)
Vice-rectorat à l'administration	Assurances	2 485 000	2 465 000	20 000	0,8 %
Vice-rectorat à l'administration	Loyers	3 730 634	4 139 509	(408 875)	(9,9 %)
Contributions institutionnelles	Financement d'immobilisations, frais liés à la dette à long terme et autres	6 238 853	6 471 653	(232 800)	(3,6 %)
Unités diverses	Revenus internes	(5 879 106)	(5 873 981)	(5 125)	0,09 %
TOTAL		44 044 584	43 574 148	470 436	1,1 %

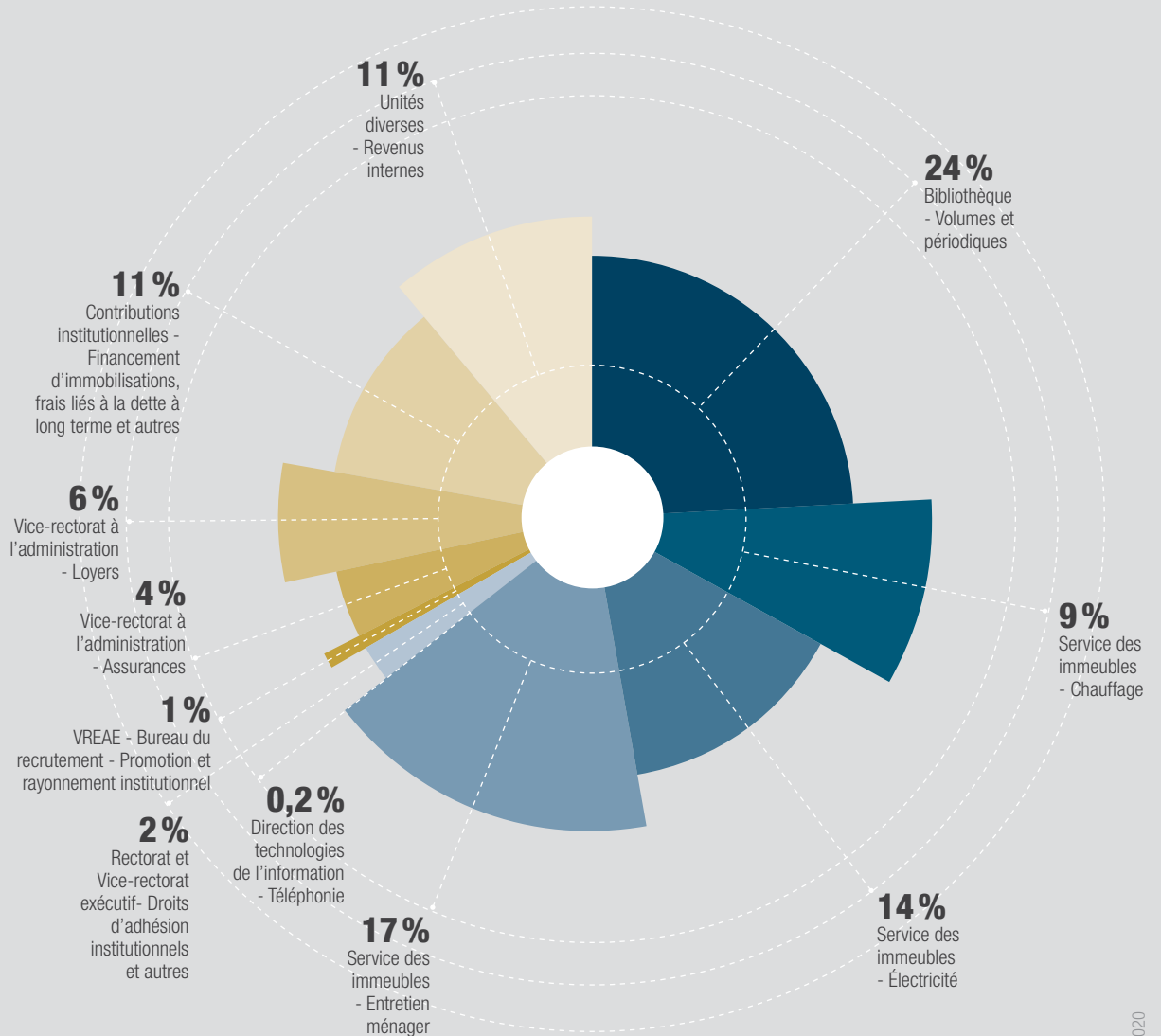
FIGURE 11

Les dépenses institutionnelles s'élèvent à 44 M\$, soit 470 k\$ de plus que l'an dernier.

L'enveloppe de la Bibliothèque pour l'acquisition de ressources documentaires est augmentée de 589 k\$ dont 439 k\$ récurrents et 150 k\$ ponctuels.

Les enveloppes pour l'énergie et l'entretien ménager sont également haussées de 530 k\$.

Par ailleurs, les dépenses d'intérêts de court terme représentent une baisse des dépenses de l'ordre de 585 k\$.



SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE – PAR TYPE DE DÉPENSE

TABLEAU 10

	Personnel administratif	Personnel contractuel et surnuméraire	Avantages sociaux	Ressources matérielles et budgets spéciaux	Dépenses institutionnelles	2019-2020		2018-2019 révisé	
						Budget total	Revenus externes	Budget total	Revenus externes
SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE	71 562 987	2 722 807	18 828 244	38 157 171	44 044 584	175 315 793	5 534 452	172 393 815	4 688 452

PERSONNEL ADMINISTRATIF RÉGULIER

Cette enveloppe comprend les salaires du personnel administratif régulier à une date donnée (habituellement en janvier) ainsi qu'une valeur monétaire moyenne pour un poste vacant. Le personnel administratif est composé du personnel de direction, du personnel-cadre, du personnel professionnel et du personnel de soutien (bureau, technique et métiers).

L'enveloppe tient compte des hausses de salaire connues lors de la préparation du budget ainsi que d'une estimation en pourcentage de la hausse des avancements d'échelons. Elle comprend également la valeur monétaire des équivalents temps plein (ETP) autorisés de la catégorie de personnel concernée.

PERSONNEL ADMINISTRATIF NON RÉGULIER

Cette enveloppe est utilisée pour les besoins en personnel administratif non régulier. Le budget est déterminé sur une base historique ajustée en fonction de certains événements et reconduit chaque année. Les services peuvent bonifier cette enveloppe à partir d'une disponibilité budgétaire dérogée par une autre enveloppe.

RESSOURCES MATÉRIELLES

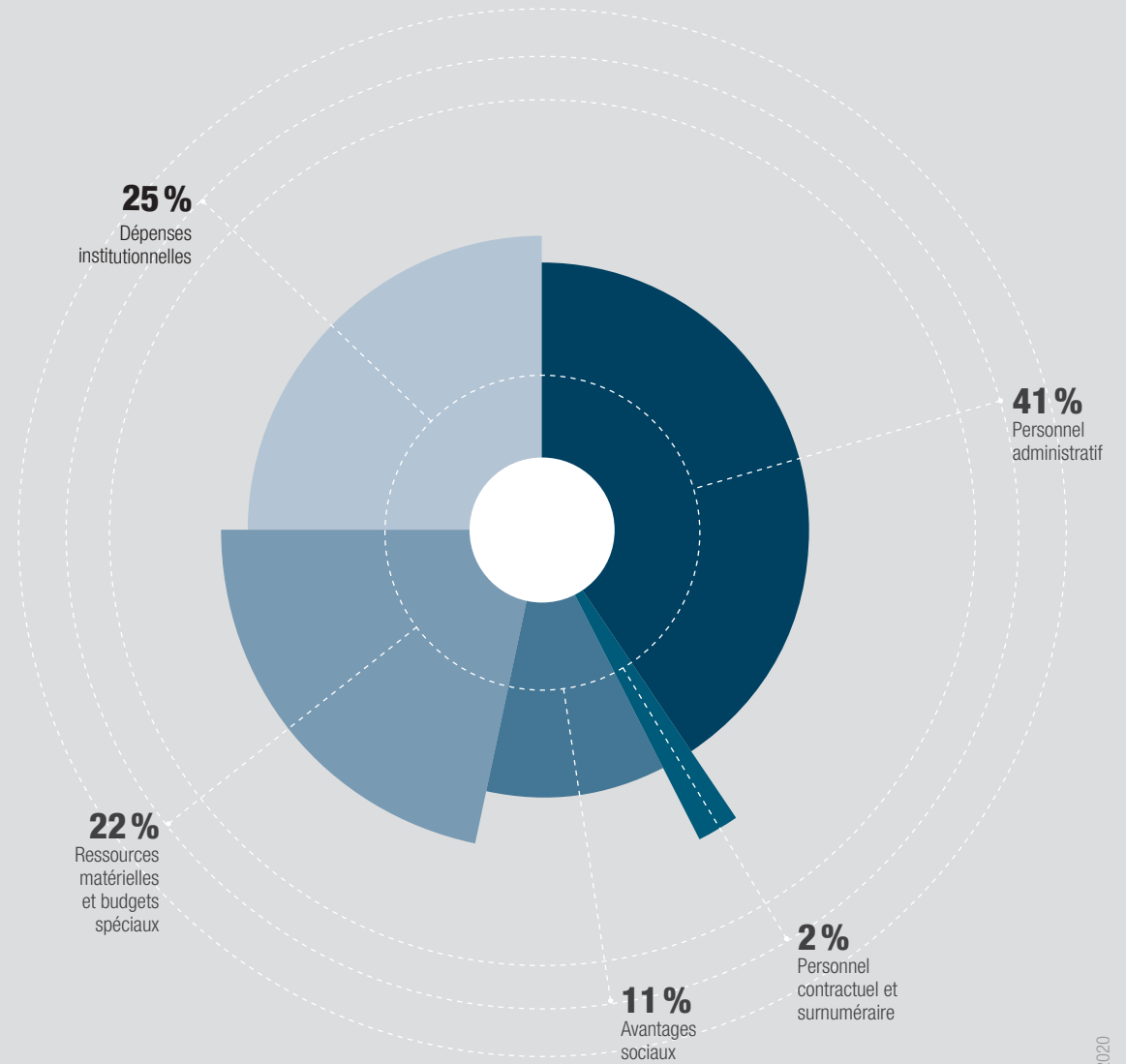
L'enveloppe des ressources matérielles est utilisée pour les dépenses autres que salariales telles que fournitures, entretien, frais de déplacement et de voyage. C'est également dans cette enveloppe que l'on trouve les revenus internes et externes.

Le budget est déterminé sur une base historique ajustée en fonction de certains événements et reconduit chaque année.

BUDGETS SPÉCIAUX

Les budgets spéciaux présentés avec les ressources matérielles s'élèvent à 19,7 M\$. Ils se composent principalement de la contribution aux projets technologiques de l'ordre de 9,7 M\$ incluant la reconduction d'une contribution additionnelle de 3,5 M\$, des contributions de 2 M\$ pour le mobilier et les équipements, des enveloppes pour les frais de justice et les honoraires de l'ordre de 1,3 M\$ et d'une estimation des compensations pour la non-disponibilité du personnel administratif de l'ordre de 1,3 M\$.

FIGURE 12



RECHERCHE

TABLEAU 11

	Budget total 2019-2020	Budget total 2018-2019 révisé	Variations	
			\$	%
BUDGET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE (BDR)				
Centres de recherche reconnus	2 336 151	2 335 989	162	0,0 %
Financements statutaires	800 000	800 000		
Financements de contrepartie	512 000	512 000		
Éthique et intégrité en recherche	124 000	124 000		
Instituts	2 027 464	2 551 236	(523 772) ¹	(20,5 %)
Réserve de développement stratégique de la recherche	230 000	230 000		
Memberships	175 000	175 000		
Autres appuis stratégiques	578 551	448 354	130 197	29,0 %
Sous-total – BDR	6 783 166	7 176 579	(393 413)	(5,5 %)
RECHERCHE				
Bureaux de soutien à la recherche	3 383 010	3 254 552	128 458	3,9 %
Demandes de brevets	655 000	655 000		
Dépenses de redevances	645 000	645 000		
Autres	42 161	8 727	33 434	383,1 %
Sous-total – Recherche	4 725 171	4 563 279	161 892	3,5 %
Sous-total – BDR et Recherche	12 608 337	11 739 858	868 479	7,4 %
Fonds de soutien à la recherche - FIR fédéraux	1 100 000		1 100 000	
Dépenses de recherche sans restriction	1 400 000	1 100 000	300 000	27,3 %
Contribution pour les coûts de financement d'immobilisations	1 060 000	1 060 000		
TOTAL	15 068 337	13 899 858	1 168 479	8,4 %

¹Abolition de l'Institut québécois des hautes études internationales et création de l'École supérieure en études internationales rattachée à la Faculté des sciences sociales. (voir tableau 6)

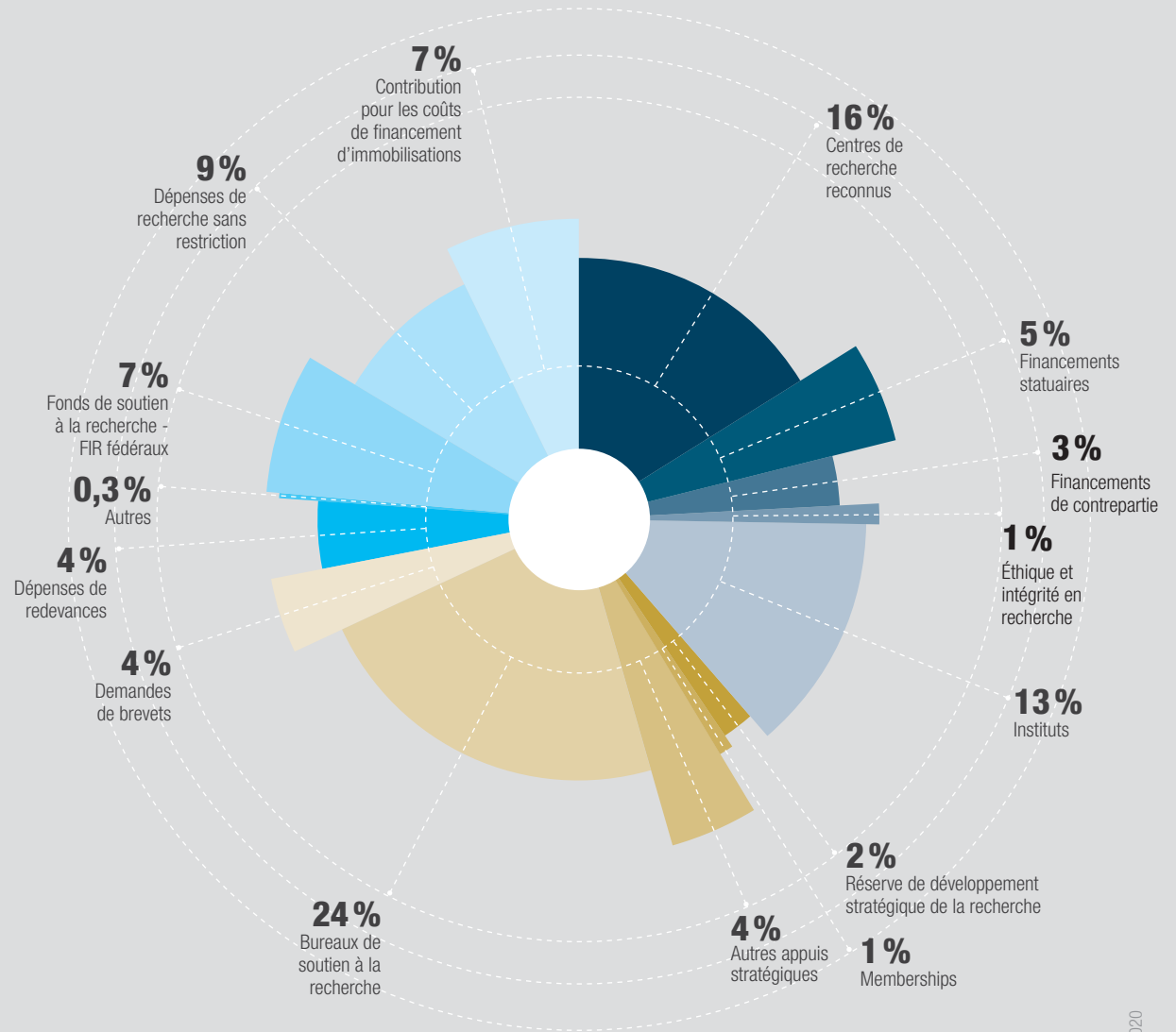
FIGURE 13

Les dépenses de recherche sont composées du Budget de développement de la recherche (BDR) qui appuie financièrement les centres de recherche reconnus et les instituts, des allocations de dégagement pour la recherche et de plusieurs autres appuis stratégiques.

Les dépenses de recherche couvrent également les ressources de trois bureaux en soutien aux professeurs-chercheurs et aux professeurs-chercheuses relevant du Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI) : le Bureau de la recherche et de la création, qui a pour mission de promouvoir et d'encadrer la recherche et la création et de soutenir leur essor et leur rayonnement national et international; le Bureau de liaison Université-Milieu, responsable de la valorisation et du déploiement d'innovations technologiques et sociales; et le Bureau des chaires et des entités structurantes, qui a pour mission le développement et la création de différents types de chaires et de regroupements structurants.

Elles incluent également les demandes de brevets, les dépenses de redevances, les dépenses de recherche sans restriction qui découlent des revenus des frais indirects de recherche et la contribution pour les coûts de financement d'immobilisations liés à la recherche.

Finalement, une enveloppe additionnelle estimée à 1,1 M\$ est prévue en lien avec la hausse de la subvention du gouvernement fédéral pour le programme de Fonds de soutien à la recherche afin que les chercheurs et chercheuses et la prochaine génération de scientifiques et d'étudiantes et d'étudiants aient les ressources et le soutien nécessaires pour maintenir la recherche de classe mondiale au Canada.



ÉTAT SOMMAIRE DES REVENUS ET DÉPENSES DES SERVICES AUTOFINANCÉS

TABLEAU 12

	2019-2020			2018-2019 révisé			Variations		Variations	
	Revenus externes	Dépenses	Surplus prévu au budget	Revenus externes	Dépenses	Surplus prévu au budget	Revenus 2019-2020 vs 2018-2019 révisé		Dépenses 2019-2020 vs 2018-2019 révisé	
							\$	%	\$	%
SERVICES À LA COLLECTIVITÉ	13 000 000	13 000 000		13 000 000	13 000 000		0	0,0 %	0	0,0 %
SERVICES AUX ÉTUDIANT(E)S										
Service de placement	4 030 367	3 928 617	101 750	3 829 718	3 727 968	101 750	200 649	5,2 %	200 649	5,4 %
Service des activités sportives	17 710 647	17 460 647	250 000	17 180 659	16 930 659	250 000	529 988	3,1 %	529 988	3,1 %
Direction des services aux étudiants	6 426 141	6 234 141	192 000	5 772 464	5 802 464	(30 000)	653 677	11,3 %	431 677	7,4 %
Sous-total	28 167 155	27 623 405	543 750	26 782 841	26 461 091	321 750	1 384 314	5,2 %	1 162 314	4,4 %
ENTREPRISES AUXILIAIRES										
Aménagement forestier	967 648	876 078	91 570	935 503	843 933	91 570	32 145	3,4 %	32 145	3,8 %
Service des résidences	10 737 067	10 090 557	646 510	10 652 656	10 006 146	646 510	84 411	0,8 %	84 411	0,8 %
Service de reprographie	900 000	820 000	80 000	882 000	802 000	80 000	18 000	2,0 %	18 000	2,2 %
Stationnement	7 710 090	7 110 090	600 000	7 818 198	7 518 198	300 000	(108 108)	(1,4 %)	(408 108)	(5,4 %)
Sous-total	20 314 805	18 896 725	1 418 080	20 288 357	19 170 277	1 118 080	26 448	0,1 %	(273 552)	(1,4 %)
TOTAL	61 481 960	59 520 130	1 961 830	60 071 198	58 631 368	1 439 830	1 410 762	2,3 %	888 762	1,5 %

Les services autofinancés sont constitués des services à la collectivité, des services aux étudiant(e)s et des entreprises auxiliaires.

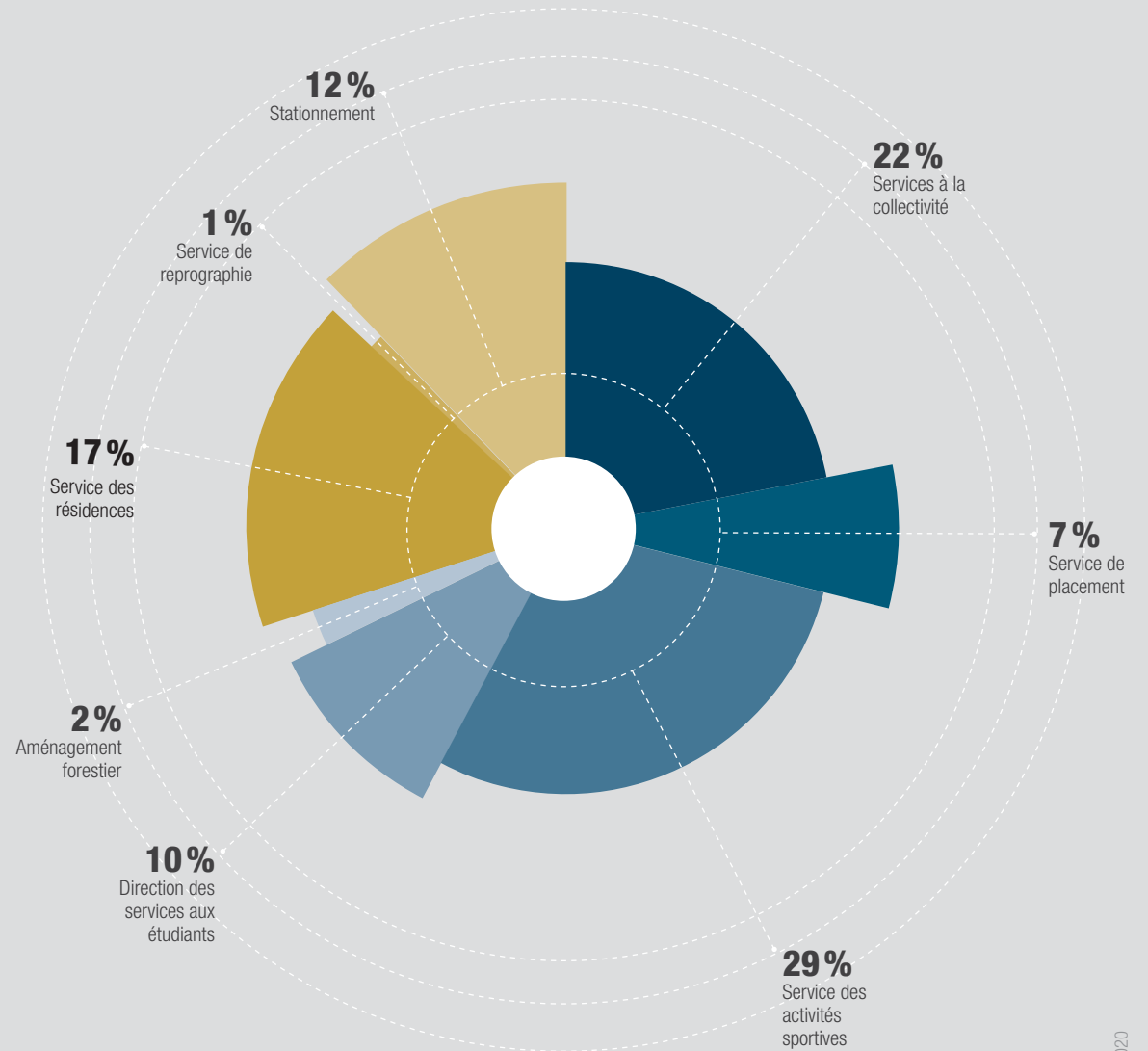
Les entreprises auxiliaires présentent des surplus d'opérations à titre d'effort à l'équilibre budgétaire 2019-2020.

Les surplus prévus sont de 1 418 k\$, soit une augmentation de 300 k\$ par rapport à l'année dernière attribuable au service du Stationnement. Il est à noter que des charges sont imputées à ces services pour des dépenses de nature terrains, bâtiments et informatique, ainsi qu'une charge pour les dépenses administratives.

Les résultats prévus en 2019-2020 pour les services à la collectivité sont équivalents à ceux de 2018-2019.

FIGURE 14

Les services aux étudiant(e)s regroupent le Service des activités sportives, le Service de placement et la Direction des services aux étudiants. Ces services, qui sont financés en grande partie par les revenus de frais afférents, une subvention gouvernementale et une tarification pour les usagers et les usagères, doivent également générer des surplus à titre de contribution à l'équilibre financier de l'institution. En 2019-2020, ces surplus s'élèveront à 543 k\$ soit 222 k\$ de plus qu'en 2018-2019. L'augmentation provient de la Direction des services aux étudiants qui présente à nouveau un surplus de 192 k\$ plutôt qu'un déficit de 30 k\$ (ponctuel).



SOMMAIRE DES DÉPENSES PAR PROGRAMME

TABLEAU 13

TYPE DE DÉPENSES	Enseignement régulier et recherche libre		Soutien à l'enseignement et à la recherche		Recherche		Services à la collectivité		Service et aide aux étudiant(e)s	
	2019-2020	2018-2019 révisé	2019-2020	2018-2019 révisé	2019-2020	2018-2019 révisé	2019-2020	2018-2019 révisé	2019-2020	2018-2019 révisé
MASSE SALARIALE ET AVANTAGES SOCIAUX										
Personnel professoral régulier ¹	222 166 959	212 467 037								
Autres membres du personnel enseignant ²	36 696 230	36 558 385								
Personnel administratif régulier ³	66 000 528	65 071 869	71 562 987	69 887 654	4 008 726	4 220 681	720 557	720 557	11 146 517	10 785 812
Personnel administratif non régulier	193 144	237 244	2 722 807	3 375 070	239 551	183 489			5 397 908	4 858 689
Avantages sociaux	64 675 903	62 006 154	18 828 244	17 891 189	931 321	1 003 717	177 075	177 075	3 352 569	3 376 092
Total – Masse salariale et avantages sociaux	389 732 764	376 340 689	93 114 038	91 153 913	5 179 598	5 407 887	897 632	897 632	19 896 994	19 020 593
DÉPENSES AUTRES QUE SALARIALES										
Dépenses en ressources matérielles	37 644 968	35 511 764	38 157 171	37 665 754	9 888 739	8 491 971	12 102 368	12 102 368	7 726 411	7 440 498
Dépenses et revenus institutionnels (voir Tableau 9)			44 044 584	43 574 148						
Total – Dépenses autres que salariales	37 644 968	35 511 764	82 201 755	81 239 902	9 888 739	8 491 971	12 102 368	12 102 368	7 726 411	7 440 498
Mesure d'assouplissement des règles d'investissement										
Contributions additionnelles aux régimes de retraite										
TOTAL – DÉPENSES	427 377 732	411 852 453	175 315 793	172 393 815	15 068 337	13 899 858	13 000 000	13 000 000	27 623 405	26 461 091

¹Masse salariale régulière des professeur(e)s-chercheurs(-euses), des professeur(e)s-administrateurs(-trices) et capacité d'embauche de personnel professoral régulier et non régulier (budget d'appoint).

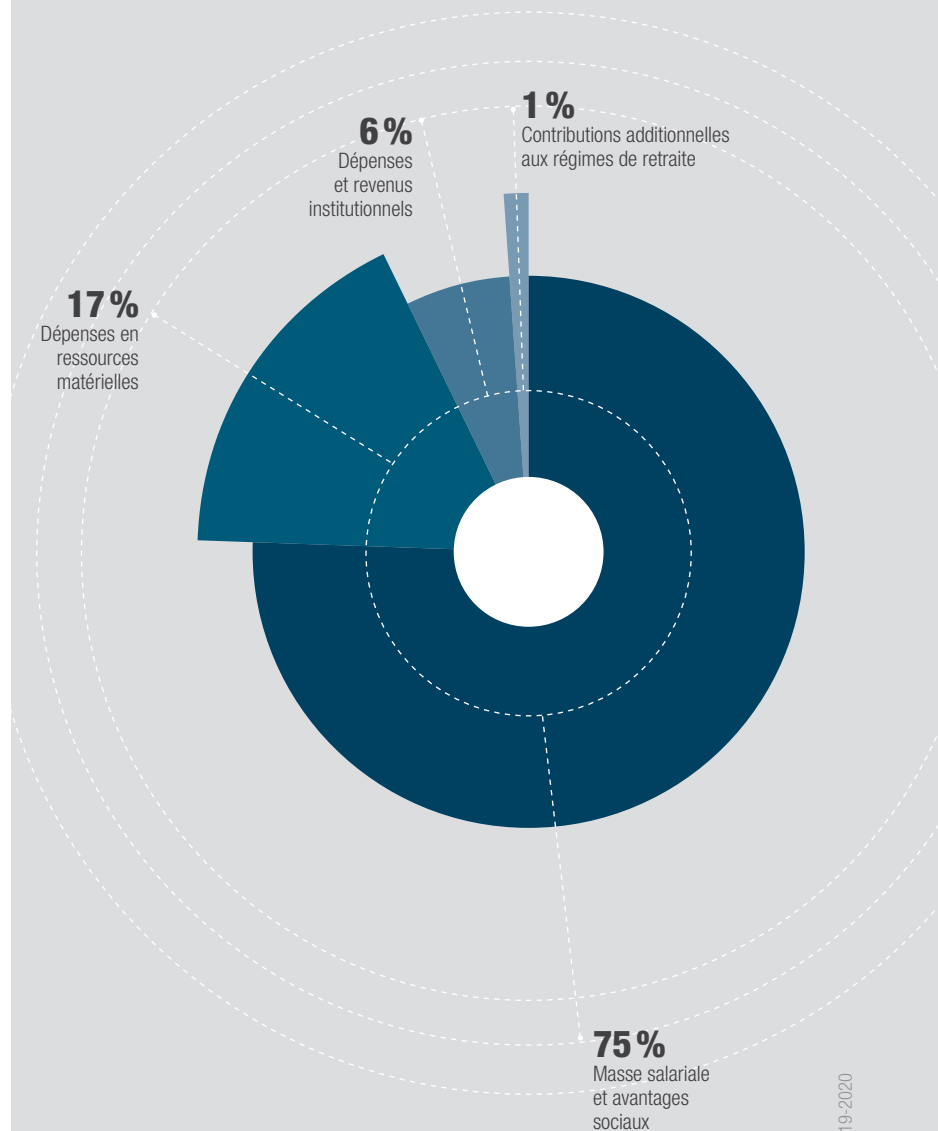
²Masse salariale des chargé(e)s de cours, des chargé(e)s d'enseignement, des chargé(e)s d'enseignement en médecine, des responsables de formation pratique et des auxiliaires de recherche et d'enseignement, etc.

³Masse salariale régulière du personnel administratif, soit les directeurs(-trices) de service et autres, les personnels cadre, professionnel et de soutien (technique, bureau et métiers).

TABLEAU 13 – SUITE

	Entreprises auxiliaires		Total	
	2019-2020	2018-2019 révisé	2019-2020	2018-2019 révisé
MASSE SALARIALE ET AVANTAGES SOCIAUX				
Personnel professoral régulier ¹			222 166 959	212 467 037
Autres membres du personnel enseignant ²			36 696 230	36 558 385
Personnel administratif régulier ³	3 172 517	3 232 006	156 611 832	153 918 579
Personnel administratif non régulier	1 083 719	956 493	9 637 129	9 610 985
Avantages sociaux	950 975	925 510	88 916 087	85 379 737
Total – Masse salariale et avantages sociaux	5 207 211	5 114 009	514 028 237	497 934 723
DÉPENSES AUTRES QUE SALARIALES				
Dépenses en ressources matérielles	13 689 514	14 056 268	119 209 171	115 268 623
Dépenses et revenus institutionnels (voir Tabl. 9)			44 044 584	43 574 148
Total – Dépenses autres que salariales	13 689 514	14 056 268	163 253 755	158 842 771
Mesure d'assouplissement des règles d'investissement				(11 000 000)
Contributions additionnelles aux régimes de retraite			9 450 000	10 000 000
	18 896 725	19 170 277	686 731 992	655 777 494

FIGURE 15



LE PERSONNEL – SOMMAIRE DES EFFECTIFS RÉGULIERS À TEMPS PLEIN PAR PROGRAMME

TABLEAU 14

TYPE DE PERSONNEL	Enseignement régulier et recherche libre			Soutien à l'enseignement et à la recherche			Recherche		
	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2019-2020	2018-2019	2017-2018
PERSONNEL PROFESSORAL RÉGULIER									
Professeur(e)s administrateurs(-trices) ¹	128	133	129						
Professeur(e)s réguliers(-ières) ²	1 399	1 394	1 412						
Sous-total	1 527	1 527	1 541	-	-	-	-	-	-
PERSONNEL ADMINISTRATIF RÉGULIER									
Directeurs(-trices) de service et autres ³	-	-	-	12	11	13	-	-	-
Personnel-cadre	38	37	37	75	74	75	3	3	3
Personnel professionnel	254	256	255	339	329	317	26	26	26
Personnel de soutien	684	681	684	647	630	619	27	30	31
Sous-total	976	974	976	1 073	1 044	1 024	56	59	60
TOTAL	2 503	2 501	2 517	1 073	1 044	1 024	56	59	60

L'Université Laval regroupe plus de 9600 employés et employés réguliers et non réguliers, répartis dans plusieurs groupes d'emploi. Aux ressources régulières détaillées dans ce tableau s'ajoutent près de 2 205 chargées et chargés de cours et autres membres du personnel enseignant et de recherche (y compris les professionnelles et professionnels de recherche et les stagiaires postdoctorales et postdoctoraux) et 2 730 étudiantes et étudiants qui travaillent sur le campus. Également, l'Université compte plus de 6 000 personnes chargées de l'enseignement clinique dans le réseau de la santé et des services sociaux et près de 670 professeures et professeurs associés.

SOURCES

Plan d'effectif du personnel professoral incluant les professeures et professeurs membres du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université Laval, de l'Association des médecins cliniciens enseignants de Laval et de l'Association des dentistes cliniciens enseignants de la Faculté de médecine dentaire de l'Université Laval. Ce nombre a été obtenu du système PeopleSoft RH par le Service des finances en date du 14 janvier 2019, et il comprend le nombre de postes vacants à cette date. La baisse du personnel professoral à travers les années est due à une baisse du nombre de postes vacants à la date de chacune des lectures dans le système.

Personnel administratif régulier : Plan d'effectif du personnel administratif incluant les ETP autorisés, extrait du système Peoplesoft RH par le Service des finances en date du 9 janvier 2019.

TABLEAU 14 – SUITE

	Services à la collectivité			Services et aide aux étudiant(e)s			Entreprises auxiliaires			Total		
	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2019-2020	2018-2019	2017-2018	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Professeur(e)s administrateurs(-trices) ¹										128	133	129
Professeur(e)s réguliers(-ières) ²										1 399	1 394	1 412
Sous-total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 527	1 527	1 541
Directeurs(-trices) de service et autres ³	-	-	-	2	2	2	2	2	2	16	15	17
Personnel-cadre	-	-	-	8	8	8	3	3	3	127	125	126
Personnel professionnel	2	2	2	73	73	72	12	13	13	706	699	685
Personnel de soutien	13	11	9	75	75	75	62	65	65	1 508	1 492	1 483
Sous-total	15	13	11	158	158	157	79	83	83	2 357⁴	2 331	2 311
	15	13	11	158	158	157	79	83	83	3 884	3 858	3 852

¹ Inclut les membres de l'équipe de direction de l'Université, vice-recteurs(-trices) adjoint(e)s, adjoint(e)s aux vice-recteurs(-trices), président(e)s des commissions, membres nommé(e)s du Comité exécutif, directrice générale de la formation continue, directeur général des programmes de premier cycle, directeur de l'Institut québécois des hautes études internationales, doyen(ne)s, vice-doyen(ne)s et directeurs(-trices) de département ou d'école rattachée.

² Inclut les responsables de formation pratique réguliers(-ières) ainsi que les titulaires des chaires de recherche du Canada.

³ Inclut l'ombudsman, la chef de cabinet de la rectrice, l'auditrice interne et la directrice du CPIMH.

Explication du changement en nombre des effectifs

⁴ La hausse du personnel administratif entre l'année 2018-2019 et 2019-2020 s'explique par les éléments suivants :

- Au cours de l'année 2018-2019, le Comité exécutif a autorisé 5 postes réguliers équivalant à un ajout de 4,5 ETP, en lien avec l'article 13.1 de la convention collective de l'APAPUL 2015-2018 (personnel temporaire ayant cumulé 10 ans d'ancienneté). Le Comité du budget a autorisé la création d'un poste régulier en 2019-2020. La création de postes en lien avec les affectations transitoires vient quant à elle expliquer la majeure partie de la hausse nette de 20 ETP.

La création du Bureau de la qualité des programmes, rattaché au VREAE, a occasionné un transfert de 3 ETP du personnel administratif de la fonction enseignement régulier et recherche libre vers la fonction soutien à l'enseignement et à la recherche.

La création de l'École supérieure en études internationales a occasionné un transfert de 5 ETP du personnel administratif de la fonction recherche libre vers la fonction enseignement régulier et recherche libre.

PROCESSUS D'ANALYSE DES BESOINS EN PERSONNEL

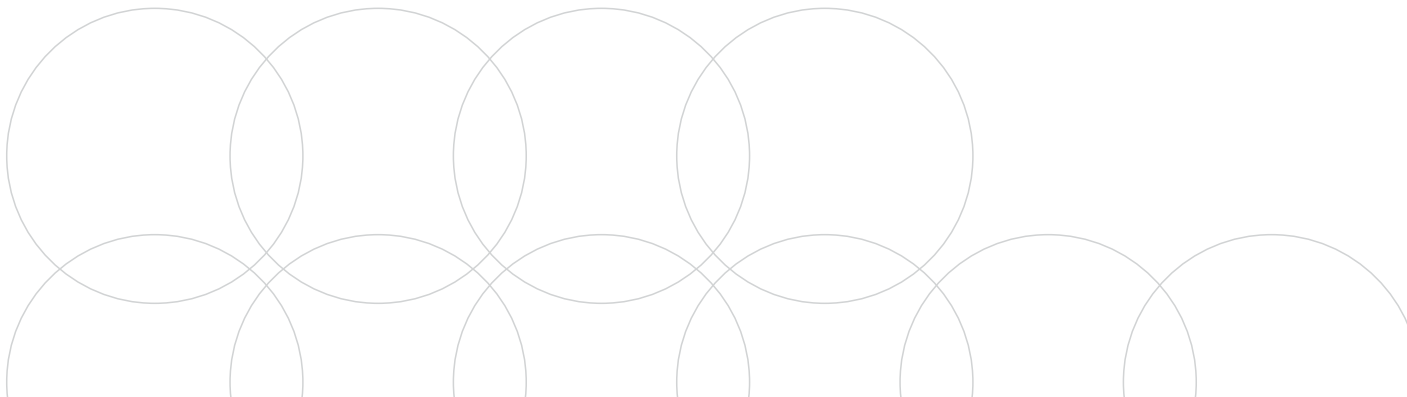
PROFESSORAL

Le Comité exécutif autorise des postes de professeurs et de professeures en support à la mission d'enseignement et de recherche de l'Université et afin de respecter le nombre de postes prévu par la convention collective. Pour assurer ce nombre, l'objectif en 2019-2020 est d'augmenter le nombre de postes occupés par l'attribution de nouveaux postes. L'embauche de personnel professoral est une des grandes priorités de l'Université.

La direction est responsable de la création de postes de professeures et de professeurs. En ce qui concerne le personnel professoral régulier, le processus d'analyse des nouveaux postes s'effectue tout au long de l'exercice budgétaire en fonction des besoins exprimés par les décanats. Pour ce faire, une demande est acheminée au Vice-rectorat aux ressources humaines. Il est demandé aux décanats de justifier leur demande sur la base des plans de déploiement des unités (départements, écoles ou facultés) tout en s'appuyant sur une analyse de l'évolution des effectifs étudiants dans les programmes pertinents et en spécifiant comment le poste s'inscrit dans les priorités de développement de la recherche de leur faculté. À moins d'une situation financière particulière pour une faculté, qui nécessiterait une analyse du Service des finances, le Vice-rectorat se base sur les informations fournies pour approuver ou non la demande formulée.

ADMINISTRATIF

Le Comité du budget autorise la création des postes administratifs réguliers lors du processus budgétaire. Les demandes de postes administratifs se font normalement lors du processus budgétaire annuel, mais les demandes en dehors de cette période sont possibles. Plusieurs éléments sont pris en compte pour déterminer s'il est à propos d'octroyer un poste administratif régulier ou de procéder avec un contrat temporaire, dont les objectifs poursuivis, les mandats révisés, les perspectives financières des unités et celles d'optimisation de processus. Sur ce sujet, le Vice-rectorat aux ressources humaines a entamé une réflexion sur la cadre d'embauche/remplacement utilisé ces dernières années afin de mieux planifier les besoins en personnel à court et à moyen termes. Pour l'année 2019-2020, étant donné le contexte financier, une seule création de poste administratif régulier a été autorisée au cours du processus budgétaire.



MESURES DE PERFORMANCE

RATIOS FACULTAIRES

Depuis l'exercice budgétaire 2001-2002, un ratio est calculé pour chaque faculté. Ce ratio met en relation les ressources consenties à une faculté et les revenus qu'elle génère. Les revenus se composent de la subvention du MEES et des droits de scolarité générés par l'effectif étudiant de chaque faculté, des revenus externes ainsi que d'une partie des revenus des frais indirects de recherche fédéraux et provinciaux. Ce ratio constitue l'un des indicateurs utilisés pour déterminer, entre autres, le niveau de certaines allocations budgétaires telles l'allocation versée au budget d'appoint d'une faculté à la suite du départ à la retraite d'une professeure ou d'un professeur ainsi que les modalités de rémunération de la croissance de l'effectif étudiant. Il est utilisé également pour déterminer la retenue effectuée au budget d'appoint en proportion de la masse salariale du personnel professoral de la faculté et le niveau des compressions à appliquer lorsque requis.

Depuis 2011-2012, le ratio facultaire utilise les dépenses réelles de l'année financière plutôt que le budget. Pour l'année 2019-2020, le ratio facultaire n'a pas été mis à jour. Cette décision s'explique principalement du fait que l'Université procède actuellement à une révision complète de sa méthode de distribution budgétaire à l'interne. Par ces travaux, l'Université souhaite optimiser l'allocation des ressources financières et, également, se rapprocher de la nouvelle Politique québécoise de financement des universités mise en place par le Ministère à compter de 2018-2019. La reconduction du ratio facultaire 2018-2019 pour la présente année a pour but de stabiliser l'allocation budgétaire et ainsi d'éviter d'appliquer les paramètres basés sur un passé qui ne reflète plus la réalité.

Afin de favoriser le renouvellement du corps professoral lors d'un départ à la retraite, le montant d'allocation versé au budget d'appoint a été fixé à un minimum de 70 k\$.

CATÉGORIES DE RATIOS

Catégories	Ratios	Retenues au budget d'appoint	Montants lors d'une retraite
1	<0,96	1,2 %	80 k\$
2	de 0,96 à 1,01	2,0 %	70 k\$
3	de 1,02 à 1,07	2,5 %	70 k\$
4	de 1,08 à 1,15	3,0 %	70 k\$
5	>1,15	3,5 %	70 k\$

RATIOS

	2019-2020	2018-2019
Médecine	0,96	0,96
Médecine dentaire	1,06	1,06
Droit	0,93	0,93
Sciences sociales	1,04	1,04
Musique	1,32	1,32
Sciences de l'éducation	0,99	0,99
Sciences et génie	1,01	1,01
Foresterie, géographie et géomatique	0,96	0,96
Théologie et sciences religieuses	1,27	1,27
Lettres et sciences humaines	1,32	1,32
Philosophie	1,05	1,05
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	0,86	0,86
Aménagement, architecture, art et design	1,02	1,02
Sciences de l'administration	0,88	0,88
Pharmacie	0,94	0,94
Sciences infirmières	1,01	1,01

RÉMUNÉRATION DE LA CROISSANCE/DÉCROISSANCE

Le budget d'appoint des facultés varie entre autres en fonction de l'évolution de l'effectif étudiant. Les paramètres de rémunération de la croissance/décroissance de l'effectif étudiant sont conformes à la grille de financement du MEES et sont présentés au tableau suivant.

La période d'amortissement de la croissance d'effectif étudiant est maintenue à deux ans selon le scénario d'amortissement de 25 % par année pour toutes les facultés, sauf celles dont le ratio est inférieur à 0,96 (catégorie 1). Pour ces facultés, une croissance sera rémunérée par année à 40 %. À noter que les programmes de formation continue sont exclus du financement aux fins de rémunération de la

croissance/décroissance des effectifs afin de réduire les fluctuations importantes tant à la hausse qu'à la baisse compte tenu de la courte durée de vie d'un programme de formation continue.

MESURES TRANSITOIRES 2019-2020

Pour l'année 2019-2020, dans la foulée des travaux en cours pour une nouvelle formule d'allocation budgétaire, les paramètres de versements liés à cette formule seront modifiés.

En effet, afin de ne pas pénaliser ou avantager une faculté pendant la période de transition, les versements seront modulés de la façon suivante :

Les écarts positifs et négatifs ont été calculés en fonction des revenus générés par les facultés tenant compte de la nouvelle grille de pondération des effectifs étudiants. Une portion de ces revenus a été retenue pour les fins de la simulation en respectant les principes établis selon l'évolution des travaux du groupe de travail en décembre dernier. Ces revenus théoriques ont été répartis selon la proportion de chaque faculté et comparés au budget original de l'année 2017-2018. Seules les facultés dont l'écart est positif et qui connaîtront une croissance de leur effectif étudiant recevront un versement budgétaire.

MODULATION DES VERSEMENTS

Situation	Si l'écart observé est	et que	la variation de l'effectif 2019-2020 étudiant est		Ajustement budgétaire
1	+	→	+	=	oui
2	+	→	-	=	non
3	-	→	+	=	non
4	-	→	-	=	non

TARIFS

	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle	3 ^e cycle
Médecine – Doctorat en médecine 1 ^{er} cycle et résidents en médecine	15 370 \$	6 543 \$	
Médecine – Autres programmes	7 196 \$	20 361 \$	38 658 \$
Médecine dentaire	22 970 \$	26 785 \$	
Droit	5 320 \$	16 701 \$	38 658 \$
Sciences sociales	5 483 \$	13 429 \$	31 791 \$
Musique	10 616 \$	15 173 \$	38 658 \$
Sciences de l'éducation	6 681 \$	8 556 \$	38 623 \$
Sciences et génie	6 863 \$	16 228 \$	38 658 \$
Foresterie, géographie et géomatique	10 085 \$	25 182 \$	38 658 \$
Théologie et sciences religieuses	5 278 \$	16 824 \$	38 658 \$
Lettres et sciences humaines	5 517 \$	16 453 \$	38 658 \$
Philosophie	5 376 \$	16 820 \$	38 658 \$
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	10 129 \$	20 513 \$	38 658 \$
Aménagement, architecture, art et design	8 530 \$	16 840 \$	38 658 \$
Sciences de l'administration	5 357 \$	8 682 \$	38 658 \$
Pharmacie	7 541 \$	8 990 \$	38 658 \$
Sciences infirmières	7 346 \$	16 119 \$	38 658 \$

INDICATEURS GLOBAUX

Depuis plusieurs années, nous publions des « indicateurs-repères » qui donnent un portrait global de l'état de l'Université Laval. La dernière version de ces indicateurs peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.ulaval.ca/notre-universite/documents-officiels.html>.

Nous prévoyons continuer à suivre ces indicateurs, en en modifiant certains au besoin, pour qu'ils reflètent davantage les objectifs du plan stratégique. Par exemple, l'indicateur de satisfaction étudiante, telle que mesurée par deux sondages d'envergure canadienne, est particulièrement aligné avec l'axe d'expérience du plan. Il en est de même avec l'indicateur du nombre de partenaires de recherche en lien avec l'axe d'engagement. Certains indicateurs globaux seront ajoutés, comme le taux de persévérance après la première année au baccalauréat ou le ratio du nombre d'étudiants et d'étudiantes par professeur ou professeure.

PLAN STRATÉGIQUE INDICATEURS D'IMPACT

La réalisation du plan stratégique sera vérifiée sur une base périodique. Bien qu'il soit tentant de mesurer l'impact individuel de chaque action, la quantité d'informations que cette approche nécessite en rend le suivi trop lourd en regard des bénéfices attendus et donc peu utile globalement. Le choix d'une série d'indicateurs qui mesureront la mobilisation de la communauté autour du plan sera plutôt privilégié. Voici un choix de 7 indicateurs parmi une liste de 17 qui sont en voie de finalisation.

SATISFACTION GLOBALE DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE

DÉFINITION

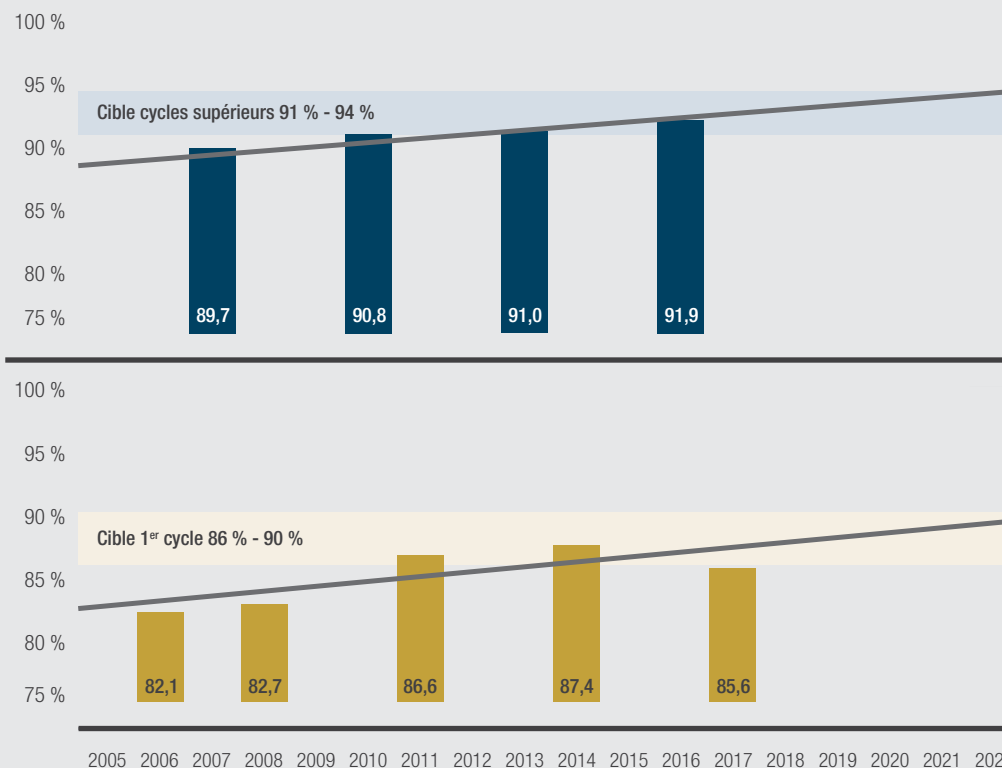
L'évolution de la proportion des étudiants et des étudiantes du 1^{er} cycle (sondage NSSE, une question) et des cycles supérieurs (sondage GPSS, quatre questions) qui ont qualifié leur expérience universitaire générale d'excellente à bonne.

LIEN PLAN STRATÉGIQUE

Cet indicateur est une mesure globale de la perception que les étudiants et les étudiantes ont de leur expérience à l'Université Laval. Il permet de suivre globalement une amélioration de l'axe Expérience du point de vue des étudiants et des étudiantes lors de leurs études à l'Université Laval.

CIBLE

Se situer entre 91 et 94 aux cycles supérieurs et entre 86 et 90 au 1^{er} cycle, ce qui place l'Université Laval en haut de la moyenne canadienne.



PROPORTION DES MASSES SALARIALES DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DÉFINITION

L'évolution du ratio suivant :

Masse salariale des professeur(e)s, chargé(e)s de cours
et auxiliaires

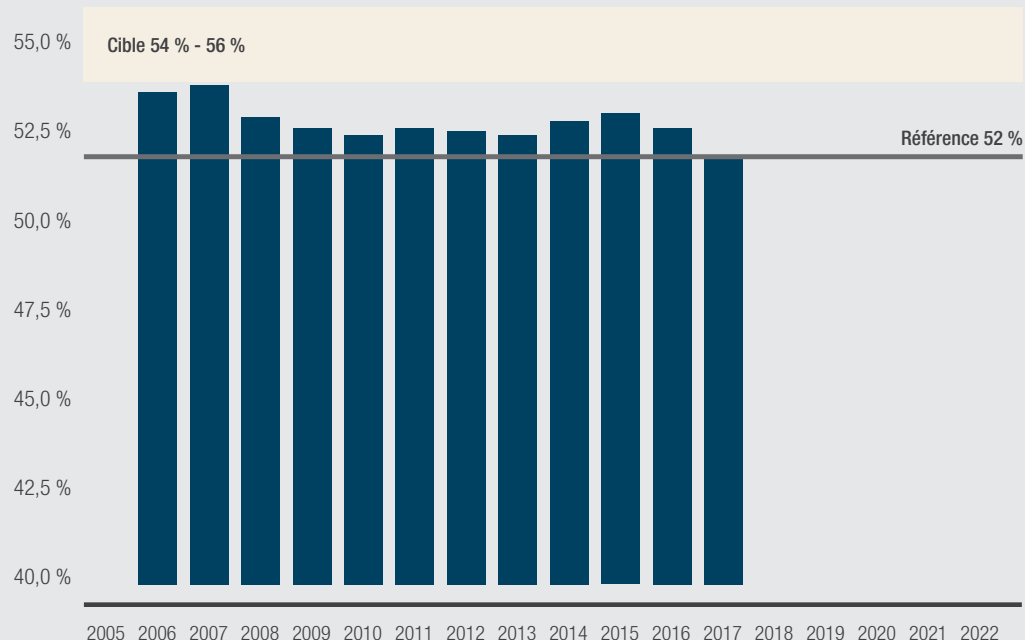
Masse salariale totale (c.-à-d. fonds de fonctionnement)

LIEN PLAN STRATÉGIQUE

Cet indicateur est une mesure des dépenses consacrées à la mission et capte les efforts de réduction des dépenses administratives. Il permet de suivre le résultat des actions entreprises afin de rendre les activités administratives et de soutien plus efficaces, et ce, pour renforcer la mission fondamentale d'enseignement, de recherche et de transfert de connaissances.

CIBLE

La valeur des dernières années varie entre 52 % et 53 %. La cible est de ramener cette proportion dans la tranche entre 54 % et 56 %, ce qui est le cas des universités québécoises comparables les plus performantes à cet égard.



PROPORTION DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT QUI A BÉNÉFICIÉ D'UNE EXPÉRIENCE INTERNATIONALE

DÉFINITION

Au cours d'une année universitaire, la proportion des étudiantes et des étudiants qui sont :

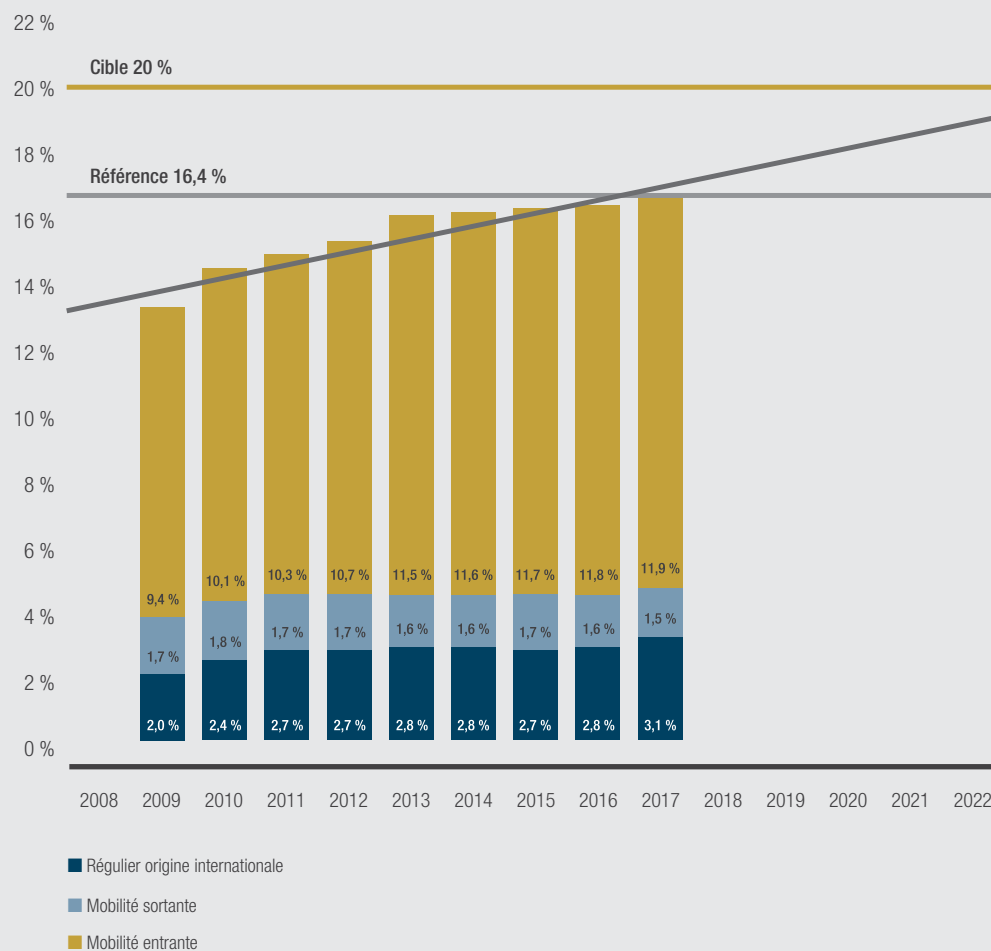
- > D'origine internationale et résidentes permanentes ou résidents permanents ou détenteurs ou détentrices d'un visa d'études,
- > En mobilité entrante (étudiantes et étudiants visiteurs), en mobilité sortante hors Canada (ententes de mobilité gérées par le BI).

LIEN PLAN STRATÉGIQUE

Cet indicateur mesure l'impact des efforts consacrés à recruter à l'international et à attirer les meilleurs étudiants et étudiantes d'origine étrangère, à les accueillir, à les intégrer et à les soutenir. Il permet aussi de suivre les résultats des actions entreprises pour soutenir l'internationalisation des cursus et de la mobilité internationale.

CIBLE

Atteindre 20 % de l'effectif étudiant (actuellement autour de 16 %) en vue d'atténuer l'effet de la baisse démographique au sein de l'effectif en provenance des Cégeps.



TAILLE DE L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

DÉFINITION

Le nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'année universitaire qui ont suivi une formation tout au long de la vie. Sont donc considérés celles et ceux inscrits :

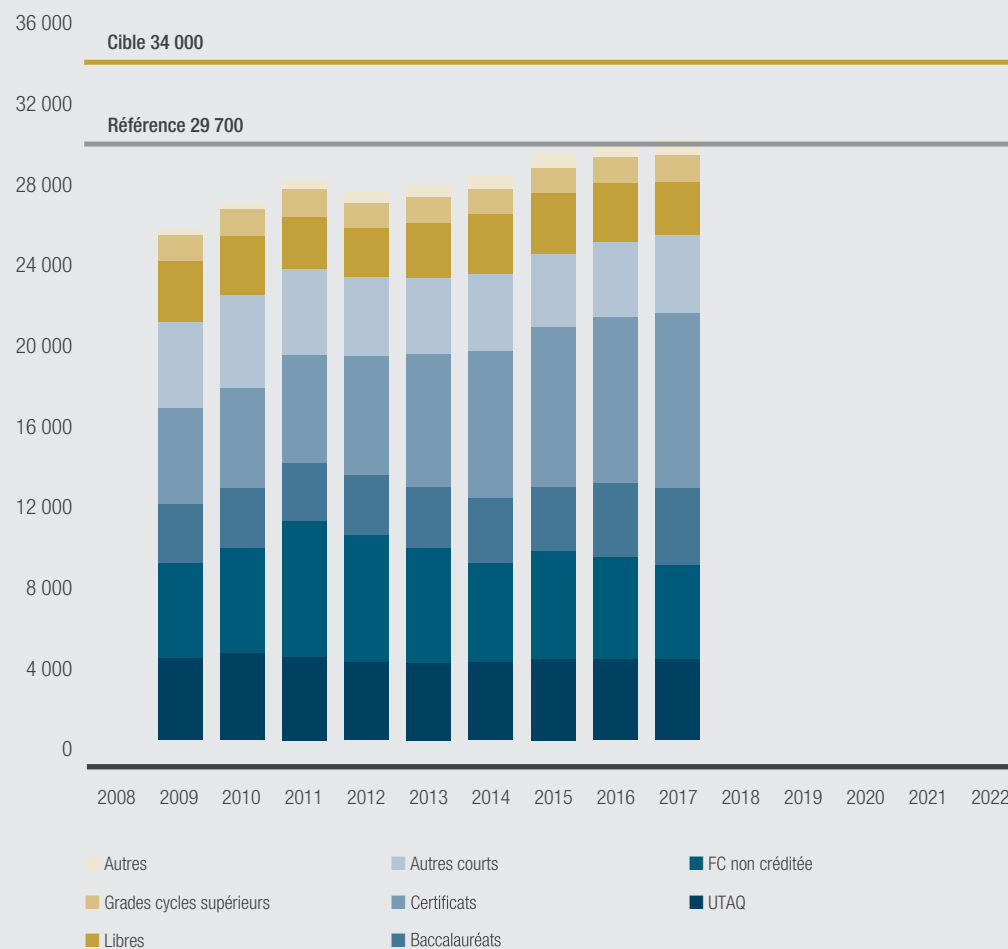
- > Aux programmes courts (certificats, diplômes et micro-programmes);
- > Aux études libres;
- > À la formation continue non créditée;
- > À l'Université du Troisième Âge;
- > Aux programmes de grade (baccalauréat, maîtrise...), mais faisant partie de la tranche d'âge non traditionnelle.

LIEN PLAN STRATÉGIQUE

Cet indicateur mesure l'impact des actions visant à attirer et à accompagner les personnes dans leurs apprentissages tout au long de la vie, en agrandissant l'offre de formation pour répondre aux besoins changeants du marché de l'emploi et aux besoins professionnels, culturels et citoyens des personnes.

CIBLE

Augmentation du nombre à 34 000 (actuellement autour de 30 000). Une grande part de cette augmentation viendra de la formation continue et des programmes courts, permettant d'atténuer l'effet de la baisse démographique au sein de l'effectif en provenance des Cégeps.



INTERDISCIPLINARITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

DÉFINITION

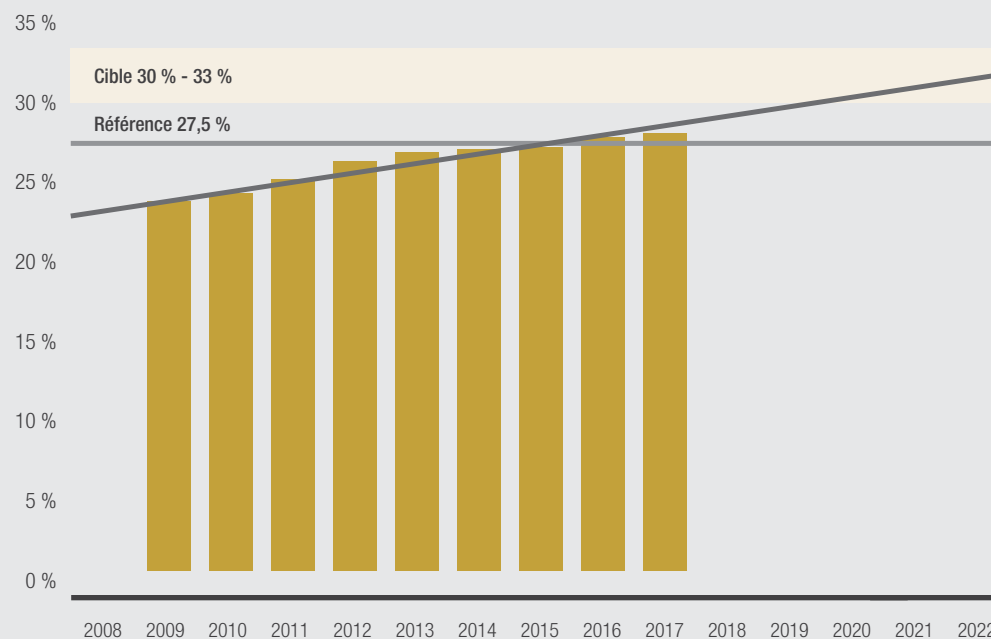
La proportion des crédits en formation interdisciplinaire. Les crédits de cours sont considérés comme interdisciplinaires si le secteur disciplinaire du cours (secteur CAFF) est différent du secteur disciplinaire du programme auquel le cours contribue. Sont exclus : les programmes de maîtrise avec mémoire et de doctorat, de même que les résidences en médecine, les études libres, les effectifs étudiants visiteurs et les stages postdoctoraux.

LIEN PLAN STRATÉGIQUE

Cet indicateur mesure l'effet des actions visant à rendre notre offre de formation plus interdisciplinaire à l'intérieur des programmes.

CIBLE

Entre 30 % et 33 % des crédits, en estimant que, pour considérer une formation comme complète, elle devrait être interdisciplinaire pour un tiers (but ultime).



NOMBRE DE PARTENAIRES EN RECHERCHE

DÉFINITION

Le nombre d'organismes distincts contribuant au financement des projets de recherche et d'institutions distinctes d'appartenance (université, organisme public, compagnie privée...) des cochercheurs et des cochercheuses qui partagent des subventions de recherche avec un chercheur ou une chercheuse de l'Université Laval. Seules les contributions en argent sont comptabilisées.

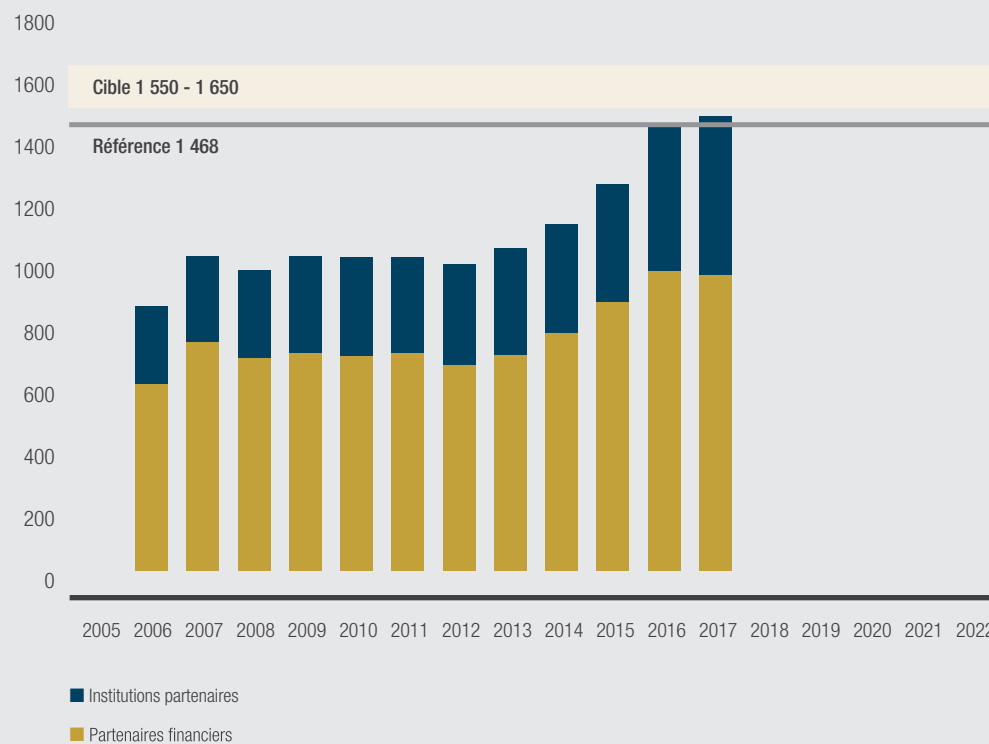
Sont exclus les fonds internes et les frais indirects.

LIEN PLAN STRATÉGIQUE

Cet indicateur mesure l'impact des efforts consentis au développement de nouveaux partenariats.

CIBLE

Entre 1550 et 1650 partenaires, poursuivant ainsi le développement de la croissance de nos partenariats.



DÉVELOPPEMENT PHILANTHROPIQUE

DÉFINITION

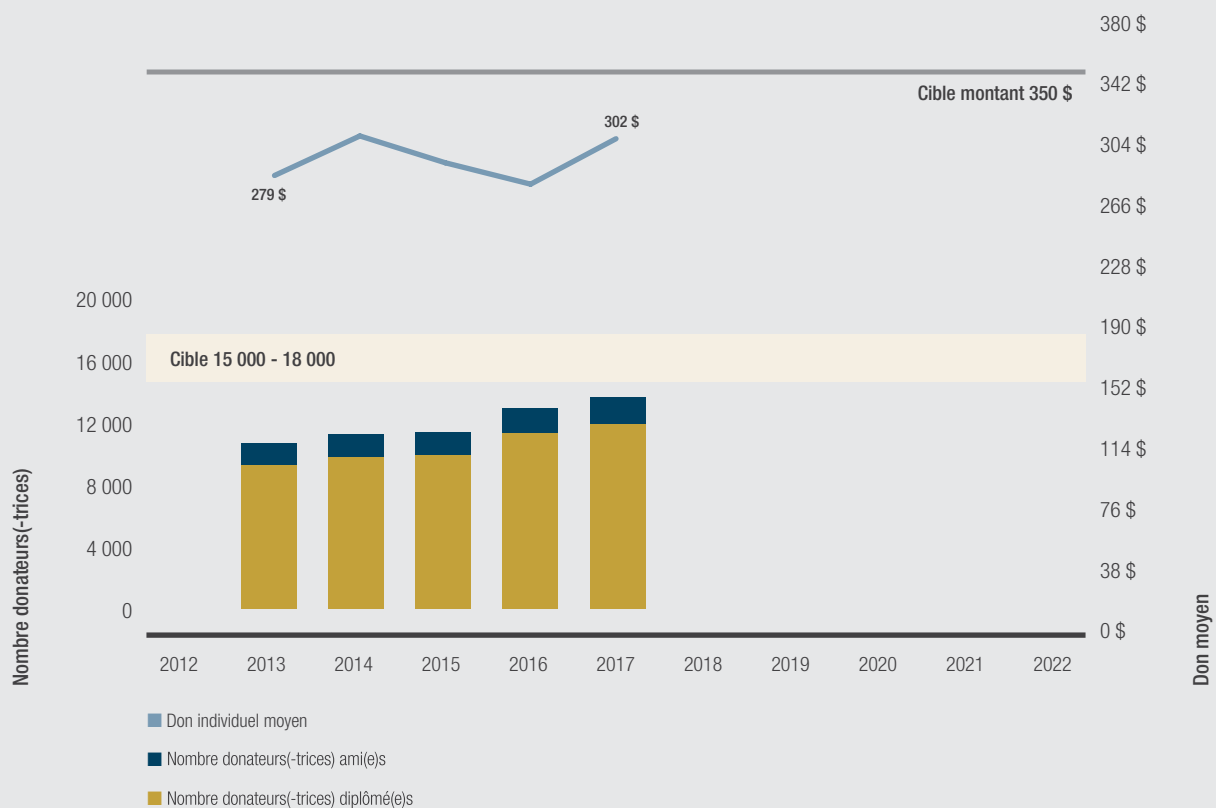
Le nombre de donatrices et de donateurs individuels (diplômé(e)s et ami(e)s) et le montant moyen des dons encaissés.

LIEN PLAN STRATÉGIQUE

Cet indicateur permet de mesurer le sentiment d'appartenance dans la communauté universitaire et auprès de l'ensemble des diplômées et des diplômés, ainsi que les effets tangibles de la philanthropie

CIBLE

Entre 15 000 et 18 000 donatrices et donateurs individuels avec un don moyen de 350 \$, en lien avec l'objectif de la Fondation de l'Université Laval d'augmenter la proportion des diplômées et des diplômés qui donnent.



PLAN FINANCIER À LONG TERME DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

Les orientations de développement de l'Université Laval sont définies par la planification stratégique élaborée par l'équipe de direction en collaboration avec plusieurs acteurs importants pour notre institution. Cette planification, qui s'échelonne sur une période de 5 ans, s'articule autour de 3 axes de développement et de grandes priorités. Plusieurs indicateurs de mesure liés aux objectifs sont en cours de développement. Pour réaliser cet audacieux plan d'action dans le respect de la mission et des valeurs de l'institution, un plan financier optimal est essentiel.

L'Université Laval présente des résultats à l'équilibre depuis l'année 2003-2004. Ces résultats sont rendus possibles grâce à un arrimage très rigoureux entre les objectifs stratégiques et le processus d'allocation budgétaire. Une seule année fait exception à ce constat et est en lien avec des mesures exceptionnelles permises suite aux compressions gouvernementales exigées en 2012-2013.

Pour conserver cet équilibre à long terme, l'Université Laval aura à relever plusieurs défis financiers au cours des prochaines années.

Voici les principaux défis pour l'institution :

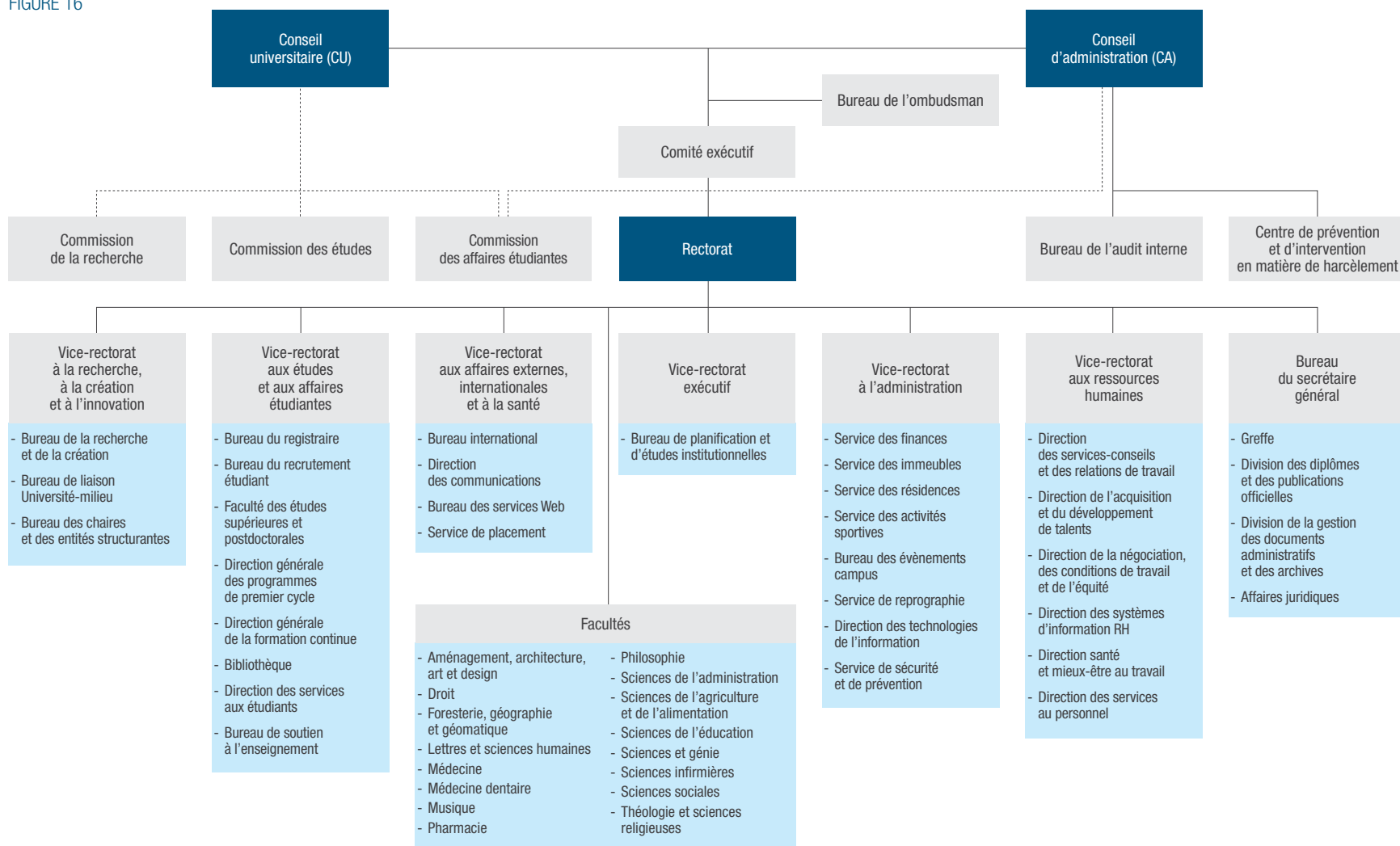
- > L'ampleur et la récurrence des compressions gouvernementales des dernières années sont des éléments importants à considérer. Bien que le gouvernement prévoit un rehaussement du financement universitaire au cours des 4 prochaines années, cet engagement sera-t-il suffisant pour compenser les manques à gagner ?
- > S'ajoute l'écart négatif récurrent du financement gouvernemental par rapport à l'augmentation des coûts de système. Les réinvestissements accordés récemment sont bien accueillis, mais ne sont pas à la hauteur des défis à relever.
- > L'évolution de l'effectif étudiant dans le contexte démographique québécois constitue un défi qui ne peut être ignoré, principalement en tenant compte de la politique de financement actuelle. La décroissance aux trois cycles d'études représente un défi constant.
- > Les déficits des régimes de retraite demeurent une charge importante pour l'institution. C'est pourquoi l'élaboration du budget s'effectue toujours dans un contexte de prudence.

Par ailleurs, des facteurs sont favorables à l'atteinte des objectifs tels le respect de l'équilibre budgétaire, un processus budgétaire bien encadré, un suivi rigoureux des résultats et un équilibre constant entre le développement et l'amélioration de l'efficacité administrative. Finalement, l'engagement de toute la communauté universitaire est un facteur déterminant pour transformer les défis à relever en opportunités.

ORGANIGRAMME

L'organigramme présente les instances institutionnelles, la direction de l'Université et les unités sous son autorité.

FIGURE 16



----- Fonction de consultation

NORMES COMPTABLES

Impact des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL) sur la présentation des fonds aux états financiers.

FONDS DE FONCTIONNEMENT

Depuis l'année 2009-2010, l'Université Laval applique intégralement les NCCOSBL pour la préparation de ses états financiers. Ces principes étaient appliqués par le passé, mais le MEES demandait aux établissements d'exclure de leur comptabilité certaines dépenses, dont les vacances à payer et les avantages sociaux futurs tels les régimes de retraite. Ces dépenses, qui sont des engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement général.

FONDS AVEC RESTRICTIONS ET FONDS DES IMMOBILISATIONS

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les subventions destinées au remboursement d'une dette qui a servi à financer l'acquisition d'immobilisations amortissables sont comptabilisées à titre de produits au même rythme que les charges correspondantes (c'est-à-dire intérêts et autres frais de financement sur la dette à long terme et l'amortissement des immobilisations correspondantes).

Les immobilisations sont comptabilisées dans le fonds des immobilisations au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MEES selon la méthode linéaire. La valeur comptable des immobilisations et des actifs à long terme amortissables est réduite lorsque ceux-ci n'ont plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Université et est constatée à titre de charge de l'exercice.

PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE VS ÉTATS FINANCIERS

Afin d'assurer le suivi et le contrôle budgétaires en cours d'année et de prévoir les résultats en fin d'exercice qui seront transmis au MEES, le document budgétaire de l'Université est préparé avant l'application de certains changements liés à la conversion aux NCCOSBL. Ce résultat permet au MEES de verser la subvention conditionnelle aux universités qui atteignent l'équilibre budgétaire. Pour les universités qui présentent un déficit annuel, cette subvention conditionnelle est versée après avoir rempli certaines conditions exigées par le MEES, dont l'élaboration d'un plan de retour à l'équilibre. L'Université Laval n'a jamais eu à déposer un tel plan.

Ces éléments font en sorte qu'au document budgétaire, les informations ne sont pas les mêmes que celles présentées dans les états financiers. Par exemple, la comptabilisation de la variation annuelle des avantages sociaux futurs et d'autres obligations découlant de l'application des conventions collectives présentée aux états financiers est exclue de la présentation du budget. Également, les acquisitions d'immobilisations et les contributions aux autres fonds effectuées par le fonds de fonctionnement sont présentées par virements interfonds aux états financiers, alors qu'au budget elles sont présentées comme dépenses.

POLITIQUES

POLITIQUES FINANCIÈRES

POLITIQUE SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

L'Université Laval considère que l'équilibre budgétaire est atteint lorsque les revenus annuels sont équivalents aux dépenses pour cette même période, incluant les contributions additionnelles aux régimes de retraite et les vacances courues, mais excluant les impacts de l'application des Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCCOSBL).

Selon ces paramètres, l'Université Laval prévoit réaliser l'équilibre budgétaire pour l'année 2019-2020, et ce, malgré les défis importants à relever tant au niveau du financement gouvernemental que de l'évolution de l'effectif étudiant.

Les règles budgétaires du MEES exigent qu'une université atteigne l'équilibre budgétaire défini selon les paramètres décrits ci-haut. Lorsqu'un établissement ne respecte pas cette condition, celui-ci doit présenter un plan de redressement démontrant l'atteinte de l'équilibre budgétaire dans un horizon raisonnable. Ce plan doit être accepté par le MEES, sinon la subvention conditionnelle en découlant ne sera pas versée.

POLITIQUE SUR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Les orientations de développement de l'Université Laval pour une période de 5 ans, consignées dans un document intitulé *Oser Inspirer Entreprendre : Ensemble l'avenir*, sont élaborées par la direction de l'Université. Ce plan découle de plusieurs mois de réflexion et d'une vaste consultation auprès de notre communauté élargie. La planification stratégique a été entérinée par le Conseil d'administration le 28 février 2018. Elle comporte trois grands axes de

développement et six projets inspirants ont été définis pour transformer l'institution. Plusieurs indicateurs de mesure en développement actuellement seront liés à ces objectifs.

POLITIQUE SUR LA GESTION DE LA DETTE

La direction poursuit l'objectif de minimiser le niveau de la dette ainsi que son coût de financement. Elle confie au Comité de placement et de trésorerie le mandat de définir et de revoir les stratégies et pratiques du financement à court terme ainsi que la politique de gestion des risques des taux d'intérêt sur les emprunts de l'Université Laval à court et à long terme. Le financement de la dette à court terme est estimé selon les volumes de financement et les taux d'intérêt anticipés pour les emprunts à court terme.

MAÎTRISER LA DETTE

Pour se protéger contre les variations de taux d'intérêt, l'Université peut contracter un contrat d'échange de taux d'intérêt (*swap*). Le cas échéant, l'Université paie un taux d'intérêt fixe et reçoit un taux d'intérêt variable (court terme), ces derniers étant révisés mensuellement ou trimestriellement. Un *swap* a pour effet de fixer une portion du coût du financement à court et à long terme. En 2019-2020, il n'y a pas de contrat d'échange en cours, le dernier ayant pris fin le 15 janvier 2019.

Le niveau annuel de financement à long terme est établi par un régime d'emprunts qui est adopté annuellement par le Conseil d'administration de l'Université. Les remboursements en capital et intérêts de la presque totalité du financement à long terme sont assumés par le MEES. C'est le gouvernement du Québec qui en assure d'ailleurs la gestion.

INCIDENCE DE LA DETTE SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

La dépense d'intérêt à court terme inscrite au budget de fonctionnement est nulle.

POLITIQUE SUR LA GESTION DU CAPITAL

Le capital de l'Université est composé des soldes de fonds. À l'égard de la gestion de son capital, l'objectif de l'Université est de maintenir sa capacité à contribuer à son développement par la formation de personnes compétentes, responsables et promotrices de changement et par l'avancement et le partage des connaissances, et ce, dans un environnement dynamique de recherche et de création. L'Université est soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital. Ces exigences sont prévues dans certaines ententes avec des apporteurs de fonds et concernent les dotations et les apports affectés à des fins particulières. L'Université fait un suivi continu de ces exigences et se conforme à celles-ci.

POLITIQUE SUR LA GESTION DES IMMOBILISATIONS

L'Université a pour objectif de maintenir les biens immobiliers dans leur meilleur état possible afin d'assurer un environnement le plus optimal pour la communauté universitaire compte tenu du niveau des ressources disponibles. Ceci implique la réparation, le remplacement et l'entretien préventif des biens immobiliers pour lesquels le budget prévu annuellement permet d'atteindre cet objectif.

Afin d'assurer, sur le plan opérationnel, la gestion des biens immobiliers de l'Université, les responsabilités suivantes sont confiées au Service des immeubles. Elles comprennent, entre autres, la gestion et l'entretien de l'ensemble des bâtiments, des réseaux de production et de distribution de l'énergie (vapeur et eau réfrigérée), des espaces, des terrains, de même que la gestion des projets immobiliers. Le budget d'opération de ce service est présenté au fonds de fonctionnement à la section Soutien à l'enseignement et à la recherche.

En ce qui concerne les investissements à long terme en immobilisations, la gestion et le contrôle budgétaire des différentes enveloppes du budget d'investissement subventionné par le MEES sont administrés comme suit :

- > Les budgets de réaménagement et de rénovation sont confiés au Service des immeubles, sous l'autorité du Vice-rectorat à l'administration;
- > Les budgets spéciaux du volet Mobilier et équipements, inscrits au fonds de fonctionnement, comme requis par le MEES, sont confiés aux unités concernées;
- > Les budgets de développement des systèmes d'information sont confiés aux unités concernées sous l'autorité du vice-recteur adjoint à l'administration et de la Direction des technologies de l'information.

POLITIQUE SUR LA RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN ACCUMULÉ DES ACTIFS IMMOBILIERS

La Loi sur les infrastructures publiques (chapitre 23), qui remplace la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques (chapitre M-1.2) a été adoptée en 2013. Cette loi établit des règles de gouvernance en matière de planification et de suivi des investissements publics et de gestion des infrastructures publiques. Elle prévoit notamment que les organismes publics doivent élaborer un cadre de gestion et dresser un inventaire des infrastructures sous leur responsabilité, comprenant une évaluation de leur état, de leur déficit de maintien d'actifs et de leur valeur de remplacement. À cette fin, le Secrétariat du Conseil du trésor a produit le Cadre de gestion des infrastructures publiques. Ce cadre détermine les travaux que les organismes doivent réaliser ainsi que les conditions, les modalités et les lignes directrices auxquelles ils doivent se conformer. En 2015, le MEES a élaboré le Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire. Celui-ci décrit les processus internes, les méthodes et les outils auxquels les cégeps et les universités doivent se conformer pour assurer la planification et le suivi des investissements publics et la gestion des infrastructures publiques.

L'Université Laval s'est donc engagée dans un processus d'évaluation de ses infrastructures par le biais d'audits immobiliers et de compilation des données recueillies à l'aide d'un progiciel de gestion de maintien des actifs. Une planification des investissements est dorénavant réalisée à partir de l'analyse de l'état des bâtiments qui en découle. L'état des composantes d'immeuble est évalué à l'aide d'un indice de vétusté physique comme préconisé par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

La répartition de l'enveloppe liée à la résorption du déficit de maintien des actifs est établie en considérant la valeur de remplacement normalisée et l'âge ajusté de tous les espaces reconnus, soit ceux liés à l'enseignement et ceux liés à la recherche. Toutefois, les constructions qui sont survenues après 2005 sont retirées de l'inventaire reconnu. L'Université Laval reçoit environ 8 % de cette enveloppe selon le dernier Plan quinquennal des investissements universitaires 2018-2023 (PQIU).

POLITIQUE SUR LA GESTION DES RISQUES FINANCIERS

L'Université est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Université en lien avec les orientations élaborées par le Comité de placement et de trésorerie. Les principaux risques financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Les détails de ces risques financiers ainsi que les politiques en matière de gestion de ces risques sont présentés dans les états financiers de l'Université.

POLITIQUES DE GOUVERNANCE

POLITIQUE DE TARIFICATION

Le gouvernement, sur la recommandation du ministre, fixe annuellement le montant maximal par crédit étudiant que les établissements universitaires peuvent percevoir pour les inscriptions à des activités d'enseignement créditées. Pour l'Université Laval, les revenus de droits de scolarité représentent 17 % de ses revenus.

Depuis 2008-2009, le MEES encadre les augmentations annuelles permises pour les frais institutionnels obligatoires (FIO) tels les frais de gestion, les frais technologiques, les frais afférents aux services aux étudiant(e)s. Pour 2019-2020, la hausse maximale permise est de 3,6 %. Au-delà de cette hausse annuelle permise par le MEES, tout montant qui a pour effet d'augmenter la facture d'un étudiant ou d'une étudiante doit faire l'objet d'une entente entre l'établissement et l'association étudiante reconnue concernée.

De plus, l'Université a adopté une politique budgétaire avec des objectifs de rentabilité pour le fonctionnement de ses entreprises auxiliaires (Service des résidences, Stationnement, Service de reprographie et Aménagement forestier). Ces unités ont une politique de tarification en fonction de leur mission respective.

POLITIQUE DE GESTION DES RÉSERVES

Lors de l'élaboration du budget de fonctionnement, des enveloppes sont prévues pour faire face aux événements inattendus ou pour être réparties selon des informations inconnues au début de l'année financière. Ces réserves représentent près de 2,8 % des dépenses budgétées. L'attribution des crédits d'une réserve ou des montants non répartis relève de l'unité ou de l'administrateur ou de l'administratrice, suivant le cas.

Lors de l'élaboration du budget d'investissement, des enveloppes sont prévues pour faire face aux événements imprévus, telles que la réserve Réaménagement et rénovation et la réserve Mobilier et équipements du Comité exécutif ou la réserve Développement et performance. Les réserves sont de l'ordre de 0,32 % des dépenses budgétées. L'attribution des crédits d'une réserve relève de l'unité ou de l'administrateur ou de l'administratrice, suivant le cas. Le niveau de ces réserves est jugé suffisant pour couvrir les imprévus pour l'année en cours.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La Politique de sécurité de l'information est la démonstration de l'engagement et du soutien de l'Université vis-à-vis de la sécurité de l'information et de sa prise de position ferme et claire quant aux mesures de sécurité à appliquer pour protéger ses actifs informationnels. Elle a été élaborée conformément aux obligations légales et administratives et selon les meilleures pratiques. Les principaux objectifs de la Politique sont : la conformité aux lois, politiques et règlements applicables; la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information; la confidentialité des renseignements personnels de toute la communauté universitaire et de ses partenaires d'affaires.

POLITIQUE SUR L'AUDIT INTERNE

En appui aux principes de saine gouvernance, le Conseil d'administration a mis en place le Comité d'audit et créé le Bureau de l'audit interne pour assurer le maintien d'un processus d'évaluation indépendant. Le Bureau joue un rôle stratégique auprès du Comité d'audit et a comme mandat de lui fournir l'assurance que les responsabilités de gouvernance et de gestion déléguées aux gestionnaires sont bien assumées au sein de l'Université et que les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle sont efficaces, efficaces et économiques.

Toutes les activités, les processus de gestion de même que les ressources de l'Université sont sujets à un audit.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Imprégnée depuis ses origines d'une responsabilité corporative et citoyenne, l'Université souhaite poursuivre ses actions en vue de préserver et d'améliorer la qualité de vie des personnes sans compromettre celle d'autrui et celle des générations à venir. Devant les importants enjeux tant environnementaux que sociaux, culturels et économiques du développement durable, l'Université entend entre autres : continuer de procurer des formations universitaires de qualité et des activités de recherche de pointe dans tous les champs du savoir; assurer la pérennité de ses activités et réduire son empreinte écologique par l'application de saines pratiques d'opération, de gestion et de gouvernance; favoriser l'échange d'expertises sur les scènes régionale, nationale et internationale et contribuer au développement d'approches novatrices en matière de développement durable.

POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Université a pour objectif de gérer ses ressources de façon efficace et de s'adapter aux contraintes sans cesse changeantes de son environnement. Pour ce faire, elle peut compter sur des valeurs et des principes de gestion. Les valeurs sont : le respect des personnes, la reconnaissance de la diversité, l'esprit de service, la compétence et l'esprit d'équipe. Afin d'incarner dans la vie quotidienne les valeurs auxquelles elle adhère, l'Université entend respecter les principes de gestion suivants dans ses activités et ses relations avec les personnes à son emploi : attirer et garder à son emploi des personnes

compétentes, motivées et contributives à sa mission; offrir à toutes ces personnes des possibilités de carrière; exiger des gestionnaires un engagement constant envers leurs collaborateurs et collaboratrices; offrir des programmes de formation; instaurer des pratiques de communication ouvertes et franches et responsabiliser toutes les personnes à l'emploi de l'Université et les rendre imputables de leurs actions et de leurs décisions; rechercher la simplicité et la souplesse dans les actions et les transactions et promouvoir la flexibilité et la créativité.

POLITIQUE DE COMMUNICATION

La communication est un outil d'animation, d'information et de cohésion de la communauté universitaire. C'est pourquoi l'Université souhaite communiquer régulièrement avec la communauté pour favoriser sa confiance, développer son sentiment d'appartenance et son engagement envers la mission de l'institution. L'Université Laval, dans sa communication interne, veut aussi faire prendre conscience à la communauté de l'importance de son rôle social.

L'Université respecte le principe voulant que circule dans la communauté une information régulière, accessible et pertinente entre les personnes et les groupes de personnes.

L'Université consulte régulièrement les membres de la communauté et elle sollicite leurs opinions, réactions, avis et conseils. Elle le fait notamment par des interfaces régulières de la direction avec les décanats, les directions de service et les associations étudiantes. Dans ces interfaces, la communication interpersonnelle directe est privilégiée.

L'Université considère que les gestionnaires, tant d'études qu'administratifs, sont les premières et premiers responsables de la communication avec leurs collaborateurs et collaboratrices et de la rétroaction auprès de la direction de l'Université. Dans ce contexte, l'Université fait de l'aptitude et de l'engagement à communiquer un critère de sélection et d'évaluation des gestionnaires et elle veille à mettre en place des programmes de formation à la communication, notamment en communication de gestion.

Elle fournit aux gestionnaires un encadrement, des objectifs et des outils de communication.

L'Université Laval reconnaît qu'elle vit en interaction avec son environnement et qu'elle doit se préoccuper d'entretenir des relations de qualité avec ses divers publics externes. Pour ce faire, là aussi, l'Université met de l'avant le principe voulant que circule vers la société qui l'entoure une information régulière, accessible et pertinente entre les personnes et les groupes de personnes. La communication vise avant tout à faire connaître sa mission, ses programmes, ses orientations et ses réalisations auprès de ses publics externes.

FONDS AVEC RESTRICTIONS

La recherche, la création et l'innovation font partie de l'ADN de l'Université Laval depuis des décennies. Les professeurs et les professeures, par leurs travaux de recherche et de création innovants, placent l'Université Laval parmi les meilleures universités en recherche au Canada. L'Université Laval fait en effet partie du U15, le regroupement qui rassemble les 15 universités canadiennes les plus financées en recherche.

L'excellente réputation en recherche et en création de l'Université Laval n'est plus à faire. Plusieurs de ses professeures et de ses professeurs sont reconnus à travers le monde pour leurs travaux de recherche. L'Université Laval compte aussi des chefs de file scientifiques dans plusieurs domaines, certains et certaines sont parmi les plus cités au monde et plusieurs autres font partie de la liste des *World's Most Influential Scientific Minds*.

Les travaux de recherche et de création à l'Université Laval sont soutenus par une cinquantaine de grandes plateformes de recherche essentielles à sa compétitivité, dont le nouveau Centre de valorisation des données (21,5 M\$). Des entités structurantes tels les instituts de recherche, les centres de recherche reconnus et les centres de recherche affiliés viennent compléter l'organisation de la recherche. Il ne faut pas oublier les chaires de recherche qui, comme les autres entités de recherche, jouent un rôle fondamental dans l'essor de l'excellence en recherche. À ce titre, l'Université Laval détient 94 Chaires de recherche du Canada et est la seule université canadienne à détenir quatre Chaires d'excellence en recherche du Canada. Ce programme soutient pendant une période de 7 ans et jusqu'à concurrence de 10 millions de dollars des chercheurs et des chercheuses de calibre international et leurs équipes dans la réalisation d'ambitieux programmes de recherche. L'Université Laval est également l'hôte de Sentinelle Nord, une stratégie de recherche financée par le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada (98 M\$).

L'Université Laval compte également de nouvelles chaires de recherche en partenariat, telles la Chaire de recherche sur l'intégration des immigrants sur le marché du travail et la Chaire de recherche industrielle CRSNG-Diana Food sur l'effet prébiotique des polyphénols de fruits et légumes. De plus, une nouvelle unité mixte de recherche en science gastronomique a vu le jour. Cette unité de recherche favorise le maillage entre les scientifiques et différents acteurs liés à la gastronomie.

Afin de poursuivre sa lancée et d'affirmer son statut de grande université de recherche et de création résolument tournée vers l'avenir et ouverte sur le monde, l'Université Laval entend jouer un rôle de chef de file dans la société québécoise et canadienne, mais aussi au sein de la communauté scientifique internationale, pour rassembler les forces vives de tous les milieux autour des grands enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain. Résolument humaniste et ouverte sur le monde, elle s'engage à promouvoir et à favoriser l'exploration éthique des connaissances et la recherche responsable de solutions durables innovantes tout en soutenant l'utilisation et le transfert de celles-ci, au bénéfice de toute la population.

Pour y parvenir, l'Université Laval s'appuie sur une stratégie ancrée dans deux certitudes capitales. La première est que les grandes découvertes de demain nécessiteront une communauté de recherche et de création solide et dynamique dont les valeurs centrales d'excellence et de capacité d'adaptation aux changements feront un moteur d'innovation exceptionnel. La deuxième est que les réponses aux problèmes scientifiques et sociétaux complexes proviendront désormais principalement d'une collaboration efficiente entre les différents champs du savoir, de l'éclatement des frontières entre les disciplines et d'un rapprochement de toutes les personnes concernées, tant les universitaires que les personnes qui bénéficieront des nouvelles connaissances ou qui les utiliseront.

Cette stratégie se traduit par deux grandes orientations. La première invite la communauté scientifique lavalloise à se mobiliser autour de sept grands défis de société, en misant sur ses forces de recherche et en identifiant celles qui devront être développées pour demeurer à l'avant-plan de la recherche et de la création de demain. La deuxième orientation souligne l'importance de soutenir le développement de la recherche universitaire afin qu'elle repose sur des structures adaptées aux réalités changeantes du milieu, mais aussi de la faire rayonner et d'appuyer la valorisation des découvertes issues de celle-ci.

Malgré le fait que l'environnement de la recherche et de la création a toujours été compétitif, dynamique et axé sur les résultats, ces caractéristiques se sont assurément amplifiées et complexifiées ces dernières années. L'internationalisation croissante des activités, l'intensification des collaborations avec une grande variété de milieux, qu'ils soient publics ou privés, locaux ou globaux, ainsi que la demande grandissante pour des projets transdisciplinaires ou transsectoriels imposent une pression sur toute la communauté de recherche afin qu'elle s'adapte, s'ouvre et se démocratise davantage. Ces nouvelles exigences requièrent aussi de nouveaux modes de gestion de la recherche, la création de nouvelles structures de recherches adaptées et l'administration de dossiers de plus en plus complexes en lien avec la valorisation et le transfert des connaissances. Loin d'être intimidée par ces nouvelles réalités, l'Université Laval encourage le développement de nouveaux outils de gestion, favorise l'émergence de nouvelles structures, et défend bec et ongles la nécessité que la communauté bénéficie de manière diligente des résultats de la recherche et de la création.

Le fonds avec restrictions est composé en majeure partie de subventions et de contrats de recherche appliquée dont les organismes subventionnaires principaux sont les grands organismes fédéraux, les Fonds de recherche du Québec et les grandes fondations. Il se compose également d'un grand nombre de chaires de recherche en partenariat, de chaires de recherche du Canada, de chaires d'excellence en recherche du Canada et le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada. Les entreprises privées et les organismes à but non lucratif contribuent aussi à l'essor de la recherche par des subventions, des contrats et des dons.

Des fonds avec restrictions de nature autre que la recherche y sont également présentés. Ils comprennent notamment des fonds de type « Services à la collectivité » et « Services et aide aux étudiant(e)s » tels que les projets d'aide au développement international, les congrès et colloques, les bourses ou toute autre activité à l'exception de la recherche. Ces projets font l'objet d'une entente signée avec un tiers ou sont assujettis à des restrictions particulières, par exemple, la remise d'un rapport financier, une période restreinte d'utilisation des fonds, des dépenses admissibles spécifiques, etc.

L'Université a la responsabilité d'administrer à titre de fiduciaire les fonds versés par les pourvoyeurs de fonds pour la réalisation de projets et de programmes de recherche, la mise en place de chaires de recherche, le développement de partenariats publics et privés ainsi que l'installation d'infrastructures. Les diverses transactions sont comptabilisées et des rapports d'avancement sont fournis, lorsque requis, à mesure qu'évolue le projet. Ces projets sont soumis aux diverses règles et politiques des organismes de financement et de l'Université.

RESPONSABILITÉS

De façon générale, conformément à la mission et aux fonctions qui leur sont dévolues, les intervenants se partagent les responsabilités suivantes :

La personne responsable du projet, en collaboration avec les membres de l'équipe, le cas échéant, élabore un projet de recherche et soumet une demande de financement à un organisme. Elle s'assure d'obtenir les ressources nécessaires auprès de la direction de son unité et prévoit les coûts directs et le cas échéant les coûts indirects dans sa demande de financement. Elle veille à obtenir les approbations requises, notamment en matière d'éthique de la recherche, et adopte une conduite responsable en recherche. Elle engage les dépenses admissibles et produit les rapports scientifiques requis.

La faculté, ou le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation, selon le type de programme d'aide financière et le fait que la faculté soit ou non décentralisée, autorise le projet de recherche. Ces différentes instances s'assurent de consigner toutes les informations nécessaires dans le système d'information sur la recherche (SIRUL). La faculté autorise l'engagement des ressources nécessaires, approuve les dépenses engagées et contrôle le budget par projet. Elle autorise et garantit les demandes de marges de crédit au besoin. Le cas échéant, elle assume les frais indirects qui ne peuvent être perçus directement dans les projets.

Le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation est responsable, sur le plan exécutif, du développement des activités de recherche et de création de même que de l'établissement des politiques générales en matière de recherche et de création. Il définit les grandes orientations en recherche et s'assure de leur cohérence avec les plans de développement des facultés. Notamment, à cette fin :

- > Il assure l'intégration des activités de recherche et de création dans la formation des étudiants et des étudiantes;
- > Il est responsable des politiques et des règlements concernant la recherche, la création et l'innovation;
- > Il assure la répartition des responsabilités de recherche et de création entre les facultés, les départements, les instituts, les centres, les chaires et les groupes;
- > Il assure des services d'aide aux chercheurs et aux chercheuses en collaboration avec les facultés.

Le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation assure aussi l'application et le respect des exigences en matière de conduite responsable et de conflits d'intérêts en recherche, en création et en innovation, ainsi qu'en matière d'éthique de la recherche avec des humains et de protection des animaux de laboratoire. Ainsi, il est responsable des divers comités qui approuvent les protocoles de recherche dans le respect des normes éthiques en vigueur.

Enfin, il voit à la bonne gestion de la propriété intellectuelle découlant de la valorisation de la recherche effectuée par les membres de l'Université.

Le Service des finances assume la gestion financière des dossiers de recherche : l'ouverture du projet, les avances de fonds, l'enregistrement des transactions dans le système comptable, la facturation, le suivi des comptes à recevoir, la perception des coûts indirects et la production des rapports financiers aux organismes subventionnaires.

RÈGLES ADMINISTRATIVES

Les normes, les règlements et les directives établis par l'organisme qui finance le projet doivent être respectés. En l'absence de précision sur un sujet donné, les normes, les directives, les échelles de traitement, les conditions d'engagement, les règles financières et administratives de l'Université Laval doivent être appliquées.

Le respect des règlements incombe aux responsables du projet. L'Université assume la responsabilité de la saine gestion des subventions conformément aux règles en vigueur dans les organismes. Les exceptions aux règlements ou les amendements majeurs aux documents reçus de l'organisme doivent faire l'objet d'une négociation entre, d'une part, le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation, le Service des finances ou l'unité selon le cas et, d'autre part, l'organisme qui finance le projet. Une autorisation écrite de l'organisme doit être présente au dossier du Service des finances.

REVENUS ET DÉPENSES

Les projections des revenus et dépenses 2018-2019 sont établies à partir des données comparatives des années 2014-2015 à 2018-2019 au 31 octobre en tenant compte du pourcentage de variation de ces mêmes revenus et dépenses du 31 octobre au 30 avril pour les années antérieures. Les revenus incluent les estimations des reclassements faits annuellement aux états financiers en tenant compte des particularités des revenus de placement, de la subvention du MEES et de la Fondation de l'Université Laval.

Le budget 2019-2020 des revenus de la catégorie « Autres subventions et produits » est basé sur la moyenne de quatre années (2015-2016 à 2018-2019) de 214,5 M\$ et augmenté de 9,8 % comme prévu par le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation (VRRCI). Cette augmentation est le reflet de hausses annoncées dans le budget fédéral en 2018-2019 de plus 5 % des revenus des trois grands organismes de financement fédéraux (CRSNG, CRSH et IRSC) en lien avec le Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada et du maintien des investissements des Fonds québécois, puisque l'effet de la coupe de 20 % des dernières années au Fonds de recherche du

Québec (FRQ) a été annulé. De nouveaux programmes ont été mis en place, dont le fonds interorganismes du fédéral et une hausse anticipée de 15 % a été appliquée pour ces fonds. Concernant les revenus provenant de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), une augmentation de 60 % a été considérée compte tenu de l'augmentation annoncée dans le budget fédéral de 2018-2019 et aura un impact sur le budget de 2019-2020.

Les autres catégories de revenus sont budgétisées selon la moyenne des trois années précédentes en tenant compte des particularités des revenus de placement, de la subvention du MEES et de la Fondation de l'Université Laval. En ce qui concerne le budget des dépenses en recherche, l'estimation est établie à l'aide d'une moyenne des trois années précédentes en tenant compte de l'évolution par rapport aux revenus de subventions.

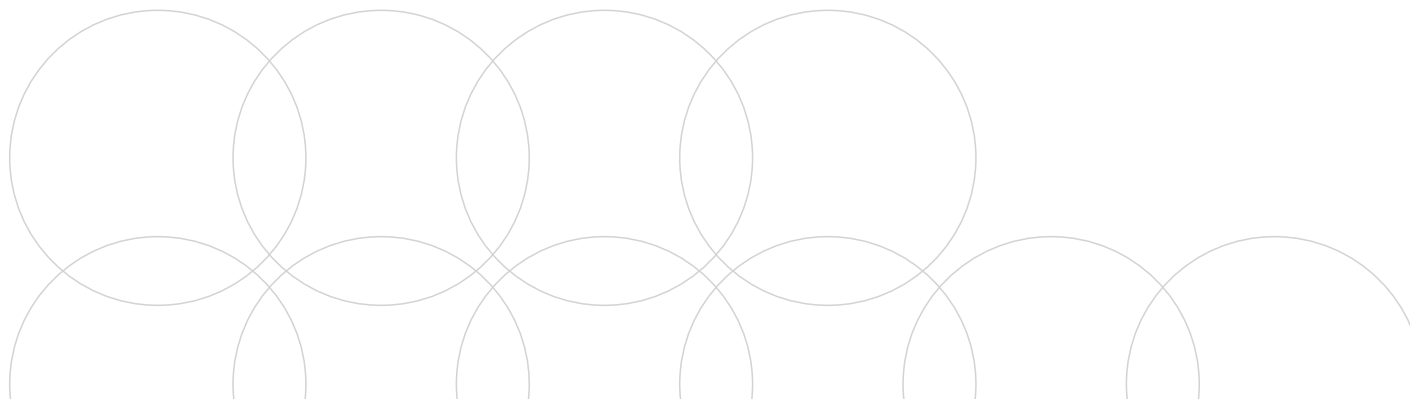


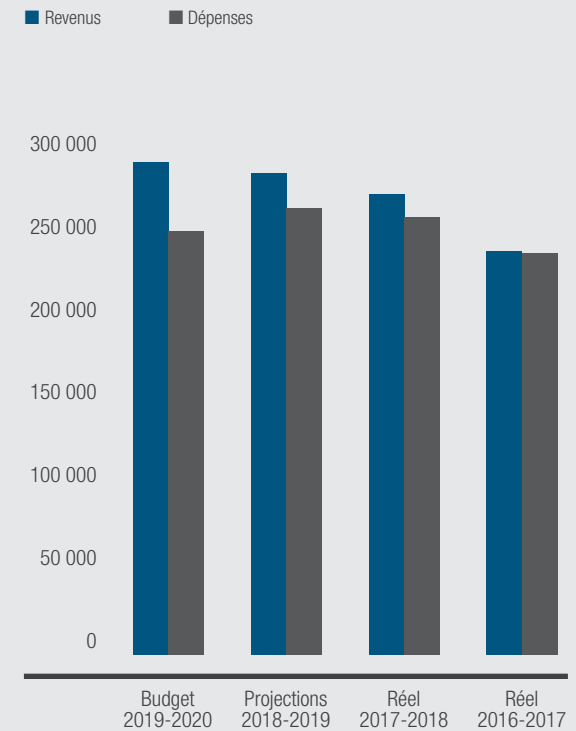
TABLEAU 15

ÉVOLUTION DU FONDS AVEC RESTRICTIONS (EN MILLIERS DE \$)

	2019-2020 Budget	2018-2019 Projection	2017-2018 Réel	2016-2017 Réel
REVENUS				
Subvention du MEES	11 988	12 628	11 955	9 779
Services à la collectivité	10 953	13 982	10 719	11 198
Revenus nets de placements	375	355	891	497
Services et aide aux étudiant(e)s	10 947	15 604	10 070	9 950
Dons	17 500	17 500	18 895	12 767
Autres subventions et produits	235 553	221 469	216 641	191 815
	287 316	281 538	269 171	236 006
DÉPENSES				
Enseignement et recherche libre	1 594	1 650	1 882	1 379
Fonctions de soutien à l'enseignement et à la recherche	1 610	300	2 305	1 865
Services à la collectivité	18 831	22 150	18 955	17 822
Recherche	207 419	214 770	213 806	197 743
Services et aide aux étudiant(e)s	18 747	22 212	18 873	17 067
	248 201	261 082	255 821	235 876
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	39 115	20 456	13 350	130

À noter que les projets de recherche financés et exécutés en centres hospitaliers affiliés ne sont pas compris dans ces résultats.

FIGURE 17



FONDS DES IMMOBILISATIONS

Ce fonds est composé de ressources financières dont l'utilisation est destinée à l'acquisition d'immobilisations ainsi qu'à leur financement. On y retrouve principalement les projets de réaménagement et de rénovation, les projets de construction, l'acquisition de mobilier, d'appareillage et d'outillage ainsi que le développement des infrastructures technologiques et des systèmes d'information.

BUDGET D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNÉ PAR LE MEES

Le budget d'investissement de l'Université Laval présenté dans cette section est uniquement la portion subventionnée par le MEES. La préparation de celui-ci repose sur des orientations budgétaires qui tiennent compte à la fois du financement disponible ainsi que des besoins de l'institution. Celles-ci ont été adoptées par le Conseil d'administration de l'Université Laval lors de la séance du 27 février 2019.

ORIENTATIONS ET PARAMÈTRES BUDGÉTAIRES

CONTEXTE FINANCIER

Le gouvernement alloue aux universités des enveloppes afin de financer le développement et le maintien de leurs actifs immobiliers. Ces allocations sont approuvées annuellement à même le Plan quinquennal des investissements universitaires (PQIU) et sont réparties en différentes enveloppes qui répondent à des besoins spécifiques. Ces dernières sont réparties entre les universités au prorata des besoins normalisés théoriques. Ces besoins sont basés sur la valeur de remplacement normalisée des espaces subventionnés en propriété liés à l'enseignement ou sur la valeur de remplacement normalisée de tous les espaces subventionnés en propriété, selon le cas. À ces enveloppes s'ajoutent des allocations pour le renouvellement du parc immobilier afin de répondre à la croissance de l'effectif étudiant et du personnel des universités.

Le budget d'investissement subventionné par le MEES se présente sur un horizon de cinq ans conformément au PQIU 2018-2023 produit par celui-ci.

Pour l'année 2019-2020, le budget est basé sur les données du PQIU 2018-2023 ainsi que sur les ajustements aux plans quinquennaux antérieurs pour un montant total de 41,46 M\$.

ORIENTATIONS

Les différentes enveloppes du PQIU se définissent comme suit :

> *Enveloppes normalisées*

Ces enveloppes incluent l'enveloppe de réaménagement, de rénovation, de rattrapage et de correction des allocations normées. Elles couvrent majoritairement les besoins institutionnels d'amélioration et de rénovation, le développement de nouveaux projets et les projets d'améliorations de locaux d'enseignement.

> *Enveloppe liée à la résorption du déficit de maintien des actifs*

Cette enveloppe vise à rétablir l'état physique des infrastructures immobilières afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre leur utilisation aux fins auxquelles elles sont destinées, de réduire leur probabilité de défaillance ou de contrer leur vétusté physique.

Selon les règles du MEES, les sommes provenant de cette enveloppe ne peuvent être utilisées que sur des bâtiments dont l'indice de vétusté est au-delà de 15 %.

Afin d'améliorer ou de maintenir les actifs immobiliers à un niveau de vétusté acceptable, la presque totalité de ces deux enveloppes sera consacrée aux projets majeurs de rénovation et de mise aux normes en 2019-2020.

> *Enveloppe mobilier, appareillage et outillage (MAO) liée à la croissance des effectifs étudiants et des personnels des universités*

Cette enveloppe vise à maintenir et à améliorer la qualité du parc de mobiliers, d'appareils et d'outillages ainsi que d'équipements des technologies de l'information et des communications. Elle vise également à faciliter l'achat de livres et de périodiques.

En 2019-2020, cette enveloppe sera consacrée aux besoins en lien avec les projets de rénovation ou de réaménagement en cours ou à venir ainsi qu'à l'amélioration de locaux d'enseignement.

> *Enveloppe développement des systèmes d'information (DSI)*

Comme son nom l'indique, cette enveloppe est liée aux améliorations des systèmes d'information institutionnels.

> *Stratégie numérique dans les universités*

Une enveloppe additionnelle, de l'ordre de 10 M\$ par année pendant cinq ans pour le réseau universitaire, est inscrite au PQIU 2018-2023 pour la stratégie numérique dans les universités. La part pour l'Université Laval est de 1 404 900 \$.

Cette enveloppe s'ajoute à celle de base de 1 874 000 \$ et servira au financement des projets du plan annuel en ressources informationnelles (PARI) pour l'année 2019-2020.

PARAMÈTRES

Considérant les orientations décrites précédemment, le budget d'investissement 2019-2020 s'élève à 41,46 M\$ et se répartit comme suit :

> Enveloppes normalisées	
- réaménagement et rénovation	34,92 M\$
- résorption du déficit de maintien des actifs	2,11 M\$
> Allocations en maintien d'actifs (Mesure d'assouplissement des règles d'investissement)	Ø M\$
> Enveloppe MAO liée à la croissance des effectifs étudiants et des personnels des universités	1,15 M\$
> Enveloppe <i>Développement des systèmes d'information</i>	3,28 M\$
TOTAL	41,46 M\$

Mesure d'assouplissement des règles d'investissement

Cette mesure, qui permettait l'affectation d'une portion des allocations de maintien des actifs aux fins d'acquisition de MAO, n'est pas reconduite par le MEES en 2019-2020. Par conséquent, cette portion du budget qui était affectée exceptionnellement en MAO servira dorénavant à la rénovation. Le budget disponible à cette fin est de 11 M\$ additionnels par rapport à l'an passé.

Mobilier et équipements

À titre d'information, les besoins en mobilier et équipements ne sont pas financés par le plan quinquennal des investissements du MEES. Ils sont assumés par le fonds de fonctionnement. Un budget de 3,1 M\$ est prévu à cette fin en 2019-2020 comparable à 2018-2019.

AUTRES SUBVENTIONS

En plus des enveloppes octroyées annuellement, le MEES et d'autres organismes subventionnaires peuvent financer des projets d'initiatives nouvelles et des projets d'infrastructures de recherche dans le cadre du Programme de soutien à la recherche/Appui au financement d'infrastructures de recherche, de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ainsi que dans le cadre du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FQRNT). Les octrois se font à la suite du dépôt de demande d'aide financière.

En 2019-2020, l'Université Laval recevra du financement du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour permettre la réalisation de projets de recherche tels que ceux liés à un laboratoire de chimie des surfaces et un laboratoire de recherche de pointe sur le microbiome.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

TABLEAU 16

	2019-2020	2018-2019 révisé	2017-2018	2016-2017
Réaménagement et rénovation	34 916 000	11 933 830	15 151 000	13 778 000
Résorption du déficit de maintien des actifs	2 113 800	13 433 170	9 488 000	11 422 000
	37 029 800	25 367 000	24 639 000	25 200 000
Mesure d'assouplissement des règles d'investissement ¹	0	11 000 000	11 000 000	11 000 000
	37 029 800	36 367 000	35 639 000	36 200 000
Mobilier, appareillage et outillage ²	1 146 900	382 100	438 000	336 000
Développement des systèmes d'information	3 278 900	3 278 900	1 874 000	1 874 000
TOTAL	41 455 600	40 028 000	37 951 000	38 410 000

¹Mesure temporaire permettant de financer une portion des acquisitions de mobilier et d'équipements.

²Enveloppe en lien avec la croissance de l'effectif étudiant et du personnel de l'Université.

PROCESSUS BUDGÉTAIRE

CALENDRIER

Le processus budgétaire 2019-2020, relatif aux investissements subventionnés par le MEES et aux ressources informationnelles, s'échelonne du mois d'octobre 2018 au mois d'avril 2019. L'objectif du processus est de prioriser les projets en fonction des besoins et du financement disponible. L'analyse s'effectue par enveloppe selon leur nature respective.

ENVELOPPES NORMALISÉES ET ENVELOPPE LIÉE À LA RÉSORPTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN DES ACTIFS

La répartition des enveloppes normalisées et l'enveloppe liée à la résorption du déficit de maintien des actifs sont sous la responsabilité du Comité stratégique des investissements (CSI).

Ce comité est composé du vice-recteur et du vice-recteur adjoint à l'administration, du directeur du Service des immeubles (SI), et de directrices adjointes et d'un directeur adjoint du SI (de la gestion immobilière, de l'administration et de la performance et des projets immobiliers). Dans le cadre du processus budgétaire, il reçoit, analyse et recommande au Comité des investissements en immobilisations et ressources informationnelles (CIIRI) le Plan d'investissements immobiliers pour l'année à venir.

Le plan est préparé par un groupe de travail qui est composé de la directrice adjointe de la gestion immobilière du SI, d'un professionnel responsable du maintien des actifs du SI, de la directrice adjointe de l'administration et de la performance du SI, de la directrice adjointe du Service des finances responsable du budget et d'une coordonnatrice d'opérations financières du Service des finances pour la coordination des travaux.

PROCESSUS D'ANALYSE DES PROJETS EN RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION

Le groupe de travail s'assure du respect des paramètres budgétaires, de la répartition des enveloppes et des échéanciers à respecter pour élaborer le budget. Il analyse les besoins institutionnels, vérifie l'admissibilité des projets selon les paramètres du MEES et établit une priorisation.

Le processus 2019-2020 s'est effectué dans un contexte similaire à l'an dernier, c'est-à-dire sans appel de projet aux facultés et aux services pour la répartition des enveloppes annuelles. En effet, afin d'améliorer ou de maintenir les actifs immobiliers à un niveau de vétusté acceptable, la presque totalité de l'enveloppe 2019-2020, soit 37 M\$, sera consacrée aux projets majeurs de rénovation et de mise aux normes.

Les projets admissibles sont identifiés par le groupe de travail afin de déterminer les priorités d'investissements par pavillon ou par thématique et de constituer des fonds disponibles pour la réalisation des projets ou phases de projet dans l'année en cours ou les années subséquentes. À noter que les coûts préliminaires attribués aux projets retenus sont basés sur des analyses sommaires pour identifier les besoins d'investissement dans le cadre du processus budgétaire. Ces coûts préliminaires seront réévalués à une étape ultérieure des projets et requerront parfois un ajustement.

À compter de 2019-2020, un plan triennal de réalisation sera élaboré et adopté par le Conseil d'administration, établissant ainsi un calendrier de réalisation et le financement spécifique des projets.

De plus, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue de ses opérations, le SI a mis en œuvre une réorganisation des activités liées à la gestion de projets dont l'objectif est principalement l'optimisation des processus et l'accroissement de la satisfaction de la clientèle. L'implantation d'une nouvelle chaîne de valeurs (ensemble des processus) pour la gestion des projets immobiliers avec des objectifs d'efficacité et de performance pour la clientèle répond à ces objectifs. Il en découle notamment la possibilité de réaliser des projets selon un mode de gestion complet ou « allégé » (appelés « petits projets » ou « interventions mineures »).

ENVELOPPE DE MOBILIER, APPAREILLAGE ET OUTILLAGE (MAO)

Parallèlement, un travail d'arrimage est effectué entre les projets de rénovation et de mise aux normes majeurs et les demandes de budget spécial en mobilier et équipements. Le groupe de travail présente ensuite ses recommandations au Comité du budget. Lorsqu'un projet de réaménagement ou de rénovation est retenu, le groupe de travail s'assure d'un arrimage avec les besoins de mobilier ou d'équipements lorsque requis. L'enveloppe MAO est ainsi répartie en fonction des besoins et du montant disponible.

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS

Le budget de mobilier et d'équipements est financé par le fonds de fonctionnement. Cependant, les dépenses étant principalement de nature d'immobilisation, celui-ci est présenté dans cette section. Ce budget est composé d'enveloppes de base ainsi que de budgets spéciaux. En 2019-2020, tout comme pour le processus de demande en réaménagement et rénovation, il n'y a pas eu d'appel de projets auprès des facultés et des services. Seuls les engagements pris en 2018-2019 et les demandes pour les locaux communs jugées essentielles sont prévus.

Les besoins sont analysés par le Service des finances et choisis selon des critères préétablis soit :

- > En lien avec une demande de réaménagement et rénovation;
- > En lien avec une priorité institutionnelle;
- > En lien avec la capacité financière de l'institution.

À la suite du processus d'analyse des budgets spéciaux en mobilier et équipements, les projets sont sélectionnés par le groupe de travail jusqu'à concurrence des sommes disponibles. Un travail d'arrimage est effectué entre les projets de rénovation et de mise aux normes majeurs et les demandes en mobilier et équipements. Le groupe de travail finalise les demandes et présente ses recommandations au Comité du budget.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Une évaluation préliminaire des projets est effectuée par les analystes d'affaires de la Direction des technologies de l'information (DTI). Par la suite, une consolidation de l'analyse est sous la responsabilité du Comité stratégique ressources informationnelles (CSRI).

Le CSRI est l'organe de décision de haut niveau pour tous les domaines en lien avec les ressources informationnelles. Son champ d'action comprend la gestion du portefeuille, la gestion de l'information, la supervision de la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels. Il valide les cadres, les directives et les règlements relatifs à la gouvernance. Ce comité approuve la cotation du projet, attribue le budget autorisé, officialise le démarrage du projet, décide de l'arrêt ou de la suspension du projet, contrôle les bénéfices et s'assure du positionnement stratégique. Le CIIRI soumet les projets retenus au comité de direction pour avis.

Le plan d'investissements immobiliers ainsi que le plan annuel des ressources informationnelles sont par la suite soumis au Comité des investissements en immobilisations et ressources informationnelles pour recommandation.

Le Conseil d'administration reçoit et adopte le budget.

RÔLE ET COMPOSITION DU COMITÉ DU BUDGET

Dans le cadre du processus budgétaire, le Comité exécutif prend le rôle de Comité du budget. Son mandat est de recommander la planification et les priorités au Conseil d'administration.

Après approbation des recommandations, le budget du fonds des immobilisations est complété. Cette section est intégrée au document du budget qui est soumis une première fois au Conseil d'administration en mars et au Conseil universitaire pour avis. Il est présenté une seconde fois au Conseil d'administration pour approbation finale en avril.

CALENDRIER DU PROCESSUS BUDGÉTAIRE

FIGURE 18

OCTOBRE	DE NOVEMBRE À JANVIER	NOVEMBRE
<p>1^{re} rencontre du groupe de travail afin d'établir les paramètres budgétaires et les échéanciers nécessaires à la préparation du document du budget et à la répartition des enveloppes disponibles</p>	<p>EN CONTINU</p> <p>Identification des besoins institutionnels en réaménagement et rénovation et en mobilier et équipements</p> <p>Analyse des besoins institutionnels, vérification de l'admissibilité des projets au MEES, identification des projets à prioriser en fonction notamment d'enjeux liés à la réglementation, à la sécurité, à la criticité de la vétusté, et des orientations de développement de l'institution</p>	<p>Note d'information adressée aux facultés et aux services concernant les paramètres pour l'élaboration du budget d'investissement</p>
JANVIER	FÉVRIER	MARS
<p>2^e rencontre du groupe de travail pour une mise en commun des besoins institutionnels en réaménagement et rénovation et en mobilier et équipements.</p>	<p>3^e rencontre du groupe de travail pour un état de situation et une mise en commun des travaux réalisés à cette date</p> <p>Finalisation de la liste proposée des projets à retenir en réaménagement et rénovation et arrimage avec les besoins en mobilier et équipements</p> <p>Dépôt des recommandations du groupe de travail au Comité stratégique des investissements pour les investissements en infrastructure pour approbation</p> <p>Préparation de la synthèse budgétaire 2019-2020 et du document du budget</p> <p>Dépôt des orientations et paramètres budgétaires 2019-2020 au Comité d'audit pour proposition au Conseil d'administration</p>	<p>Dépôt du projet du budget 2019-2020 au Comité exécutif pour proposition au Conseil d'administration</p> <p>Dépôt du projet du budget 2019-2020 au Conseil d'administration pour réception</p>
AVRIL		
<p>Dépôt du projet du budget 2019-2020 au Conseil universitaire pour avis</p> <p>Dépôt du budget 2019-2020 au Conseil d'administration pour approbation</p>		



MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS

Les résultats de l'enveloppe normée ainsi que des projets spéciaux pour l'exercice 2019-2020 se présentent comme suit :

TABLEAU 17

	BUDGET DE BASE				BUDGETS SPÉCIAUX 2019-2020 imputés au budget de fonctionnement
	BUDGET NORMÉ FACULTÉS	FONDS D'INVESTISSEMENT ÉTUDIANTS	MISE À JOUR RENOUVELLEMENT (50 %)	TOTAL BUDGET DE BASE	
FACULTÉS					
Médecine	87 249	65 000	20 000	172 249	
Médecine dentaire	7 545	7 000	10 000	24 545	
Droit	10 998	40 000		50 998	
Sciences sociales	35 042	34 000	17 500	86 542	
Musique	4 474	9 000	10 000	23 474	
Sciences de l'éducation	23 657	48 000	25 000	96 657	
Sciences et génie	72 550	160 000	75 000	307 550	
Foresterie, géographie et géomatique	17 744	35 000	25 000	77 744	
Théologie et sciences religieuses	1 923	5 000		6 923	
Lettres et sciences humaines	25 068	95 000	20 000	140 068	
Philosophie	2 601			2 601	
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	24 172	57 000	25 000	106 172	
Aménagement, architecture, art et design	28 130	43 000	20 000	91 130	
Sciences de l'administration	26 749	124 000	30 000	180 749	
Pharmacie	15 691	24 000	5 000	44 691	
Sciences infirmières	16 305	29 000	4 000	49 305	
TOTAL FACULTÉS	399 898	775 000	286 500	1 461 398	0
BDR ET PAIP					
Budget développement de la recherche et appariement stratégique enseignement et recherche	115 000			115 000 ¹	
Programme appui à l'innovation pédagogique	25 000			25 000	
TOTAL BDR ET PAIP	140 000			140 000	
SOUS-TOTAL FACULTÉS, BDR ET PAIP	539 898	775 000	286 500	1 601 398	0

¹ Incluant le pavillon Charles-Eugène-Marchand, le Centre d'études nordiques, le Groupe de recherche en écologie buccale, le Centre interuniversitaire d'études québécoises, le Centre de recherche sur la fonction, la structure et l'ingénierie des protéines et l'Herbier Louis-Marie.

	BUDGET DE BASE			BUDGETS SPÉCIAUX 2019-2020 imputés au budget de fonctionnement
	BUDGET NORMÉ SERVICES & AUTRES	MISE À JOUR RENOUVELLEMENT (50 %)	TOTAL BUDGET DE BASE	
SERVICES				
Bibliothèque (incluant les collections)	18 939	25 000	43 939	
Direction des technologies de l'information	15 511	25 000	40 511	540 000 ¹
Bureau du secrétaire général	3 517	6 000	9 517	
Bureau du registraire	6 500	6 000	12 500	
Service des finances	7 612	6 000	13 612	
Direction des communications	3 585	6 000	9 585	
Service des immeubles (incluant les locaux communs)	67 533 ²	7 500	75 033	85 000 ³
Service de sécurité et de prévention	7 700	6 000	13 700	
TOTAL SERVICES	130 897	87 500	218 397	625 000
AUTRES ENTITÉS				
Direction générale des programmes de premier cycle	1 755	3 000	4 755	
Bureau de soutien à l'enseignement	3 240	6 000	9 240	
Direction générale de la formation continue	3 967	3 000	6 967	
Faculté des études supérieures et postdoctorales	1 200	3 000	4 200	
Rectorat (incluant Ombudsman, Audit interne, CPIMH & Services vét.)	22 123 ⁴	25 000	47 123	87 000 ⁴
Vice-rectorat aux ressources humaines (incluant DSMET)	9 216	5 000	14 216	22 500 ⁵
Bureau des événements campus	800	3 000	3 800	30 500 ⁶
Forêt Montmorency	300	3 000	3 300	
TOTAL AUTRES ENTITÉS	42 601	51 000	93 601	140 000
INSTITUTIONNEL				
Fonds pour éventualités du Comité exécutif	81 604		81 604	
Fonds pour développement et performance	50 000		50 000	
Soldes reportés estimés				280 750
TOTAL INSTITUTIONNEL	131 604		131 604	280 750
SOUS TOTAL SERVICES, AUTRES ENTITÉS ET INSTITUTIONNEL	305 102	138 500	443 602	1 045 750
TOTAL – FINANCÉ AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	1 620 000	425 000	2 045 000	1 045 750

¹ Un montant de 540 000 \$ est accordé pour les projets institutionnels en informatique et en télécommunication.

² Un montant de 50 000 \$ est accordé pour la gestion des locaux communs du campus.

³ Un montant de 85 000 \$ est accordé pour la gestion des locaux communs du campus.

⁴ Des montants de 10 000 \$ et 42 500 \$ sont accordés au VRA pour les services collectifs du campus (parc d'équipement de cuisine des concessions alimentaires et autres).

⁴ Un montant exceptionnel de 44 500 \$ est accordé au VRA pour les services collectifs du campus (parc d'équipement de cuisine des concessions alimentaires et autres).

⁵ Un montant de 22 500 \$ est accordé à la Direction santé et mieux-être au travail (DSMET) pour la mise aux normes des équipements spécialisés.

⁶ Un montant de 30 500 \$ est accordé au BEC pour le renouvellement du mobilier et des équipements des différentes salles de réunion du pavillon Desjardins.

RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION (DÉTAILS À L'ANNEXE 3)

Projets de 100 000 \$ et plus retenus pour l'exercice 2019-2020 par pavillon et par enveloppe :

TABLEAU 18

PAVILLON	Bâtiment	Total des projets retenus	Nombre de projets retenus	ENVELOPPES		
				Réaménagement	Rénovation	Déficit de maintien des actifs
Abitibi-Price	ABP	245 000	1		245 000	
Alphonse-Desjardins	ADJ	740 000	1		740 000	
Jean-Charles-Bonenfant	BNF	16 945 000	1	3 945 000	13 000 000	
Charles-Eugène-Marchand	CHM	514 000	2		514 000	
Campus	CMP	870 000	2		870 000	
Louis-Jacques-Casault	CSL	154 000	1		154 000	
Charles-De Koninck	DKN	6 144 600	1		4 030 800	2 113 800
Divers (pavillons multiples)	DVR	3 827 500	7	235 000	3 592 500	
Gérard-Bisaillon (garage)	GBG	150 000	1		150 000	
Gérard-Bisaillon	GBI	230 000	1		230 000	
Adrien-Pouliot	PLT	185 000	1		185 000	
Maurice-Pollack	POL	810 000	2		810 000	
Sciences de l'éducation	TSE	100 000	1	100 000		
Alexandre-Vachon	VCH	6 114 700	3	275 000	5 839 700	
TOTAL GÉNÉRAL		37 029 800	25	4 555 000	30 361 000	2 113 800

PROJETS RETENUS PAR NATURE DES TRAVAUX

TABLEAU 19

Nature des travaux	Nombre de projets retenus	Montant des projets retenus
Amélioration fonctionnelle		
Enseignement-recherche	4	4 555 000
Vétusté-Infrastructure		
Enseignement-recherche	17	30 057 300
Réseaux et terrains	4	2 145 000
Divers	1	272 500
TOTAL	*	37 029 800

*Certains projets se retrouvent dans 2 catégories

MOBILIER, APPAREILLAGE ET OUTILLAGE

Projets retenus pour l'exercice 2019-2020

TABLEAU 20

Pavillon	Bâtiment	Unité	Description du projet	Montant
Divers pavillons	DVR	UL	Plan de mise à niveau des salles de cours (2 de 5)	175 000
Divers pavillons	DVR	UL	Plan de mise à niveau des salles de cours bonifié	165 000
Charles-De Koninck	DKN	UL	Centre de services partagés	60 000
Charles-De Koninck	DKN	UL	ME en lien avec la mise aux normes du pavillon (phase 7)	446 900
Alexandre-Vachon	VCH	FSG	ME en lien avec la mise aux normes du pavillon (phase 4)	50 000
Jean-Charles-Bonenfant	BNF	UL	ME en lien avec la mise aux normes du pavillon (phase 5)	250 000
TOTAL GÉNÉRAL				1 146 900

DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

TABLEAU 21

Développement des systèmes d'information	
Projets informatiques institutionnels	3 278 900
	3 278 900

PLAN ANNUEL EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Financement 2019-2020

TABLEAU 22

Plan annuel en ressources informationnelles (PARI)	
Frais institutionnel obligatoires	5 200 000
Subvention du MEES	
Plan numérique	500 000
Développement des systèmes d'information	3 300 000
Académie des transformations numériques	2 000 000
Fonds de fonctionnement	4 000 000
TOTAL	15 000 000

Ce financement n'inclut pas les contributions à venir des unités.



REVENUS ET DÉPENSES

REVENUS

Les revenus estimés s'élèvent à près de 109 M\$ pour l'exercice 2019-2020. Ils sont supérieurs aux données projetées pour 2018-2019 en raison de la fin de la mesure d'assouplissement de 11 M\$ contrebalancée par la baisse des revenus des autres subventions et produits expliquée plus loin. Ils se répartissent, par ordre d'importance, selon les sources suivantes :

SUBVENTION DU MEES

Selon le plan quinquennal d'investissements universitaires du MEES, l'Université reçoit des enveloppes afin de financer les acquisitions en matière de maintien de ses actifs du parc immobilier, certains projets de mobilier, appareillage et outillage, ainsi que pour le développement des systèmes d'information. À cela se greffent des allocations normalisées pour la rénovation des espaces et la résorption du déficit de maintien des actifs.

L'Université procède aux acquisitions admissibles au plan quinquennal et le MEES finance ces investissements au moyen d'émissions de dettes à long terme en notre nom.

Par la suite, le MEES assume directement la totalité des remboursements en capital et en intérêts sur ces dettes à long terme, selon les échéances prévues aux modalités de remboursement. Ces versements, effectués par le MEES au nom de l'Université, sont comptabilisés à titre de revenus de subvention dans l'exercice financier où ils ont été déboursés. Les revenus de subvention comptabilisés dans un exercice financier sont donc reliés à des investissements admissibles effectués au cours de plusieurs exercices antérieurs.

Le MEES rembourse aussi à l'Université les intérêts sur les emprunts à court terme ayant servi à financer temporairement les investissements admissibles entre le moment de leur acquisition et le moment de la mise en place du financement à long terme. Ces remboursements d'intérêts par le MEES sont aussi comptabilisés comme revenus de subvention.

Les revenus de subvention estimés pour 2019-2020 sont supérieurs à ceux projetés pour 2018-2019 (61,1 M\$ vs 59,6 M\$). Cette variation provient de la hausse des remboursements de capital sur nos dettes existantes à laquelle s'ajoute une légère diminution des frais d'intérêt.

AUTRES SUBVENTIONS ET REVENUS

Sous cette appellation se retrouvent principalement les contributions du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions servant à financer des dépenses en construction et en réaménagement et rénovation. À ces revenus s'ajoutent les contributions et les avances à long terme en lien avec des immobilisations acquises par des unités autofinancées tels le Service des résidences et le Stationnement. Pour l'exercice 2019-2020, ces revenus sont estimés à près de 19,1 M\$, soit des revenus inférieurs à ceux projetés pour 2018-2019. La baisse s'explique principalement par la disparition des revenus du programme du Fonds d'investissement stratégique, qui se termine en 2018-2019.

IMMOBILISATIONS À MÊME LES REVENUS DU FONDS DE FONCTIONNEMENT ET DU FONDS AVEC RESTRICTIONS

Sous cette appellation se retrouve la contrepartie des immobilisations acquises directement au moyen des ressources du fonds de fonctionnement ou du fonds avec restrictions, imputées au budget comme dépenses de ces fonds et capitalisées au fonds d'immobilisations. À noter que les règles de financement du MEES obligent les universités à financer leurs acquisitions de volumes et de périodiques, de mobilier et d'équipements dédiés à l'enseignement à même leur budget de fonctionnement. Les estimations 2019-2020 sont basées sur une moyenne des immobilisations acquises à même les deux fonds par rapport aux dépenses capitalisées des quatre dernières années, en tenant compte de la fin de l'application de la mesure d'assouplissement de 11 M\$.

SERVICES RENDUS À L'EXTÉRIEUR

Sous cette appellation se retrouvent les revenus externes facturés à titre de ventes de produits ou de services, des revenus de la Fondation de l'Université Laval pour des projets de construction et les gains ou pertes résultant de la vente d'immobilisations, s'il y a lieu. Les revenus provenant des ventes de produits et services sont estimés à 575 k\$, les revenus de la Fondation de l'Université Laval à 650 k\$ et aucun gain ou perte n'est prévu au budget 2018-2019.

DONS

Les dons provenant de la Fondation de l'Université Laval varient beaucoup d'une année à l'autre. Par souci de prudence, ils sont estimés à 300 k\$ en 2019-2020, soit une estimation prudente considérant les dernières années.

DÉPENSES

Les dépenses s'élèvent à près de 93,8 M\$ pour l'exercice 2019-2020, soit des dépenses supérieures aux projections de 2018-2019. Voici les principales dépenses en ordre d'importance :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées dans le fonds des immobilisations au coût d'acquisition et amorties en fonction des directives émises par le MEES selon la méthode linéaire et différentes périodes variant entre 3 et 50 ans. En 2017-2018, plusieurs projets se sont terminés, ce qui a un impact à la hausse sur l'amortissement et les niveaux sont relativement stables pour les années 2018-2019 ainsi que 2019-2020.

Afin d'estimer les coûts d'acquisition, les méthodes suivantes sont utilisées :

- > Les améliorations majeures, les aménagements de terrains, les bâtiments et les projets en cours représentent environ 82 % des immobilisations. Les acquisitions pour 2018-2019 ont été estimées à partir de la moyenne des trois dernières années ainsi que du plan décennal des investissements 2018-2028. La méthode linéaire a été utilisée pour calculer l'amortissement selon les périodes suivantes : pour les améliorations majeures entre 25 et 40 ans, pour les aménagements des terrains entre 10 et 20 ans et pour les bâtiments entre 40 et 50 ans, ainsi que sur la durée du bail pour les améliorations locatives.

- > Les valeurs des autres catégories d'immobilisations ont également été estimées à partir de la moyenne des trois dernières années pour les acquisitions et des quatre dernières années pour le calcul de l'amortissement.

INTÉRÊTS SUR LA DETTE À LONG TERME

Afin d'évaluer la charge d'intérêt pour l'ensemble des fonds de l'Université, la direction confie au Comité de placement et de trésorerie le mandat de définir et de revoir les stratégies et pratiques du financement à court terme ainsi que la Politique de gestion des risques des taux d'intérêt sur les emprunts de l'Université Laval. Le niveau annuel de financement à long terme est établi par un régime d'emprunts qui est adopté annuellement par le Conseil d'administration de l'Université. Les remboursements en capital et intérêts de la presque totalité du financement à long terme sont assumés par le MEES. C'est le gouvernement du Québec qui en assure d'ailleurs la gestion. La dépense d'intérêt inscrite au fonds des immobilisations représente 19,4 % des dépenses totales estimées en 2019-2020.

La variation des intérêts sur la dette à long terme est en fonction du solde des emprunts, des taux d'intérêt de ces emprunts, particulièrement de ceux qui viennent à échéance et des nouveaux, ainsi que du capital dégressif de chaque emprunt. La stabilité de ceux-ci provient de l'émission de dettes à des taux inférieurs à celles qui viennent à échéance, les deux effets s'annulant.

RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT

Sous cette appellation, se retrouvent les immobilisations non capitalisées, c'est-à-dire sous le seuil de capitalisation permis par le MEES. Une diminution de 300 k\$ est prévue pour l'année 2019-2020.

AMORTISSEMENT DE L'AUTRE ACTIF

Il s'agit de l'amortissement du droit d'utilisation du réseau de télécommunications à large bande passante géré par le Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ), amorti linéairement sur une période de 17 ans jusqu'en 2020, à raison de 53 k\$ annuellement.

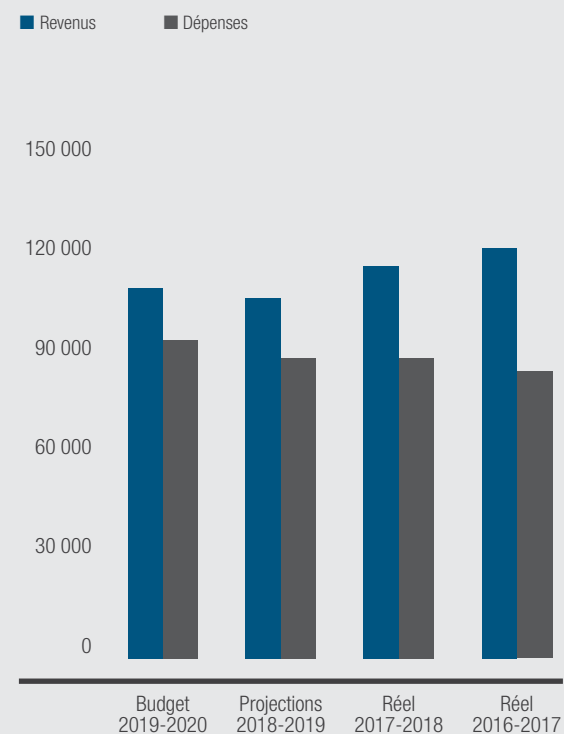
ÉVOLUTION DU FONDS DES IMMOBILISATIONS

(EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 23

	2019-2020 Budget	2018-2019 Projections	2017-2018 Réal	2016-2017 Réal
REVENUS				
Subvention du MEES	61 158	59 696	46 253	52 856
Services rendus à l'extérieur	1 225	1 450	2 822	1 083
Revenus nets de placements			125	7
Dons	300	300	275	590
Autres subventions et produits	19 081	28 630	49 138	51 084
Immobilisations à même les revenus du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions	27 198	16 243	16 873	15 172
	108 962	106 319	115 486	120 792
DÉPENSES				
Rénovation et réaménagement	2 057	2 360	1 094	1 400
Intérêts sur la dette à long terme	18 224	18 669	18 138	18 552
Amortissement de l'autre actif	53	53	53	53
Amortissement des immobilisations	73 446	69 967	69 024	64 621
	93 780	91 049	88 309	84 626
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	15 182	15 270	27 177	36 166

FIGURE 19



A photograph of three students walking on a paved path on a university campus. On the left, a young woman with glasses and a backpack carries a folder and a jacket. In the middle, another young woman in a light blue shirt and jeans walks with a smile. On the right, a young man in a grey hoodie and khaki pants walks towards the camera. The background shows a modern university building and greenery under a clear sky.

FONDS

DE DOTATION
ET FONDS
DE SOUSCRIPTION

La vocation du fonds de dotation est la capitalisation de droits et de fonds, constituée de dons à l'Université, afin de redistribuer les bénéfices issus de cette capitalisation. Le capital doit être maintenu en permanence et le produit qui en découle ne peut généralement être utilisé que pour les fins spécifiées par le donateur ou la donatrice. Les placements découlant de ce fonds sont intégrés à la Fiducie globale de placement qui regroupe la gestion des placements de la Fondation de l'Université Laval et de l'Université Laval.

Le fonds de souscription est constitué de sommes recueillies par le biais de campagnes de financement de l'Université Laval et n'est affecté d'aucune restriction externe pour son utilisation. L'utilisation des fonds nécessite une autorisation du Comité exécutif. Comme ceux du fonds de dotation, les placements détenus par ce fonds sont gérés à l'intérieur de la Fiducie globale de placement.

À la suite d'une entente signée entre l'Université Laval et la Fondation de l'Université Laval en mai 1999, une fiducie globale a été constituée. Elle a pour objectif de mettre

en commun, pour fins d'administration et de gestion, les fonds de dotation et de souscription de l'Université ainsi que les fonds de la Fondation afin d'obtenir une masse critique qui permette, d'une part, de consolider les coûts d'administration et de gestion des fonds et, d'autre part, d'avoir accès à une meilleure répartition d'actifs et à un plus grand éventail de services spécialisés pour maximiser les rendements nets de l'actif des constituants, compte tenu d'un niveau de risque jugé acceptable.

La valeur marchande des placements de la Fiducie globale a varié au cours des dernières années, avec des rendements de 6,0 % en 2017-2018, 12,4 % en 2016-2017, 1,4 % en 2015-2016, 11,9 % en 2014-2015 et 13,3 % en 2013-2014. Une saine diversification stabilise les rendements, mais les soubresauts sont possibles et les prévisions peuvent vite être désuètes. Ainsi, par prudence et par souci de constance avec les budgets précédents, aucune variation de valeur marchande n'a été considérée dans la prévision des revenus de placements pour l'exercice budgétaire 2019-2020. Seuls les revenus courants (intérêts et dividendes) l'ont été.

Les dépenses proviennent de deux sources :

- > Les éléments de la politique de gestion des fonds au bénéfice du fonds des priorités émergentes de la Fondation :
 - A. Les frais d'administration au taux de 1 % imputables à la partie capitalisée des fonds.
 - B. Les revenus de placements de la partie non capitalisée des fonds. Ces revenus de placements sont présentés à la section revenus et à la section dépenses, puisqu'ils sont retournés à la Fondation au bénéfice de son fonds d'administration générale.
- > Le capital-roulement transféré, soit les transferts d'un fonds de l'Université vers un fonds de la Fondation.

On retrouve principalement dans cette rubrique (lorsque requis) une contribution spéciale de l'Université envers la Fondation (du fonds de souscription de l'Université vers le fonds des priorités émergentes de la Fondation), afin de supporter celle-ci dans l'atteinte de ses objectifs. D'autres transferts de moindre importance peuvent également être effectués.

VALEUR DES ACTIFS (EN MILLIERS DE \$)

	2019-2020 Budget	2018-2019 Projection	2017-2018 Réal	2016-2017 Réal
Fonds de dotation	40 970	39 628	38 312	38 241
Fonds de souscription	10 133	9 796	9 460	9 159

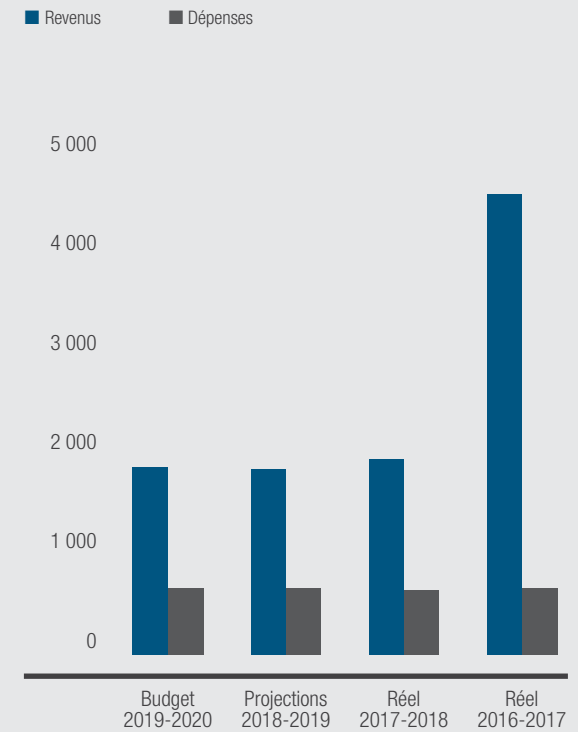
ÉVOLUTION DU FONDS DE DOTATION

(EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 24

	2019-2020 Budget	2018-2019 Projection	2017-2018 Réal	2016-2017 Réal
REVENUS				
Revenus nets de placements	1 225	1 200	1 758	3 865
Dons	600	600	140	630
	1 825	1 800	1 898	4 495
DÉPENSES				
Fonctions de soutien	500	500	480	500
	500	500	480	500
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	1 325	1 300	1 418	3 995

FIGURE 20



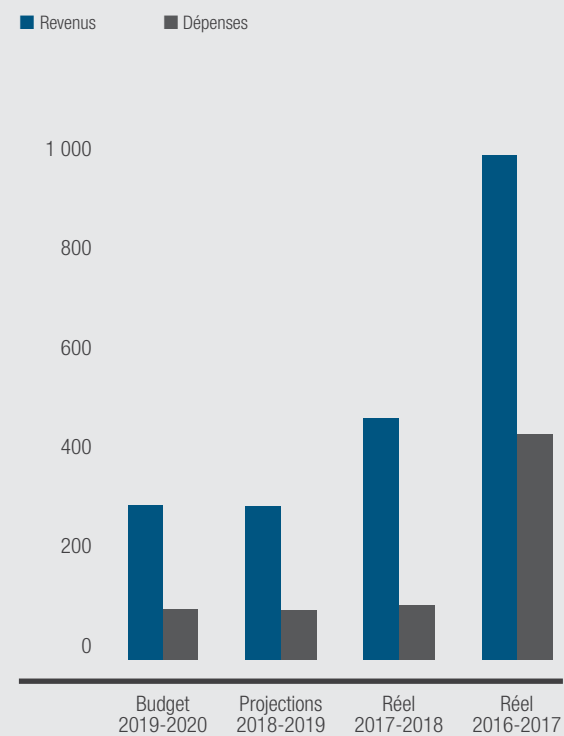
ÉVOLUTION DU FONDS DE SOUSCRIPTION

(EN MILLIERS DE \$)

TABLEAU 25

	2019-2020 Budget	2018-2019 Projection	2017-2018 Réal	2016-2017 Réal
REVENUS				
Revenus nets de placements	300	300	474	988
	300	300	474	988
DÉPENSES				
Fonctions de soutien	85	85	93	486
	85	85	93	486
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	215	215	381	502

FIGURE 21



DETTE

FINANCEMENT À COURT TERME

Aux fins d'évaluation de la charge d'intérêt pour l'ensemble des fonds de l'Université, il faut établir une prévision pour le volume de financement ainsi que le taux d'intérêt anticipé pour les emprunts à court terme durant l'exercice financier.

VOLUME DE FINANCEMENT

Le volume de financement est complexe à évaluer et basé sur les informations disponibles au moment de la préparation du budget. Le volume est estimé de façon mensuelle pour les douze mois de l'exercice 2019-2020 selon les flux de trésorerie prévus. L'information est synthétisée dans un budget de caisse, lequel est approuvé à la fois par le Conseil d'administration de l'Université et par le MEES.

Au 30 avril 2018, notre dette à court terme était de 20 M\$ et la limite d'emprunts autorisée par le MEES fut de 115 M\$ pour l'année financière 2018-2019. Nos sources d'emprunts sont diversifiées et réparties entre plusieurs institutions financières.

TAUX D'INTÉRÊT ET CHARGE D'INTÉRÊT

L'Université Laval se finance principalement à taux variable. Le volume de financement à taux fixe correspond aux emprunts à court terme appariés aux *swaps* de taux d'intérêt mis en place par l'Université dans le cadre de sa gestion du risque de taux d'intérêt. Pour l'exercice 2018-2019, nous prévoyons des frais d'intérêt d'environ 0,5 M\$ à un taux moyen prévu de 2,70 %.

Pour l'exercice 2019-2020, l'estimation du taux est faite à partir des prévisions d'analystes des grandes banques canadiennes en vigueur au moment de la préparation du budget. Ainsi nous estimons les frais d'intérêt pour l'exercice 2019-2020 à 0,9 M\$ et le volume moyen à 41 M\$ pour l'ensemble des emprunts à court terme du fonds de fonctionnement et du fonds des immobilisations. Le taux moyen budgété est de 2,92 %.

FINANCEMENT À LONG TERME

Au 30 avril 2018, la dette à long terme de l'Université totalisait 621 M\$ incluant 53 M\$ échéant dans moins d'un an. Cette dette assure en grande partie le financement de projets de réaménagement et rénovation de notre parc immobilier prévus dans notre budget d'investissement. La très grande majorité se retrouve donc au fonds des immobilisations.

Le financement à long terme provient à 93 % du MEES. Les remboursements (capital et intérêts) sont assumés par le MEES et c'est le gouvernement du Québec qui en assure la gestion. Le niveau annuel de financement à long terme est établi par un régime d'emprunts qui est adopté annuellement par le Conseil d'administration de l'Université. Pour l'exercice 2019-2020, le MEES émettra une quantité inconnue de dettes pour couvrir le remboursement de montants dus qui se retrouvent temporairement financés à court terme pour nos acquisitions d'immobilisations en lien avec le budget d'investissement financé par le MEES.

Depuis 2006, l'Université conclut également des financements à long terme pour des immobilisations non financées par le MEES. Ceux-ci sont contractés auprès d'institutions bancaires généralement sous forme de financement synthétique et couvrent le financement de projets du Stationnement ou du Service des résidences ou de projets d'agrandissements autofinancés, et bénéficient de taux d'intérêt avantageux. En 2018-2019, un financement synthétique d'une valeur de 3,5 M\$ a été contracté en lien avec des travaux de réfection aux résidences du campus. Depuis 2006, un total de 52,5 M\$ (au coût) a été contracté pour financer des projets d'immobilisations autofinancés. De plus, profitant d'une opportunité de marché de financer les déficits actuariels de trois régimes de retraite à prestations déterminées de l'Université à moindre coût que les hypothèses actuarielles sous-jacentes à leur calcul, l'Université a emprunté 66,6 M\$ afin d'éponger ceux-ci.

(en millions de \$)	2019-2020 Budget	2018-2019 Projections	2017-2018 Réal	2016-2017 Réal
Portion de la dette assumée par :				
MEES	541	585	577	524
Autres organismes (MFQ, SHQ)	0	0	0	0
Fonds d'amortissement	0	0	0	(1)
Université Laval	104	109	44	46
Dette totale	645	694	621	569
Portion à court terme de la dette à long terme	52	113	53	67
Dette à long terme	593	581	568	502

GLOSSAIRE

AELIÉS : Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures

APAPUL : Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval

BAnQ : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

BEC : Bureau des évènements campus

BCI : Bureau de coopération interuniversitaire

BUDGET D'APPOINT : Cette enveloppe représente la capacité d'embauche de personnel professoral pour une faculté et une disponibilité budgétaire pour assumer tout autre type de dépenses et de projets. Le budget d'appoint est principalement alimenté par la rémunération de la croissance de l'effectif étudiant et le départ à la retraite de professeures et de professeurs. Le budget d'appoint est également assujéti aux règles sur les mouvements de postes de professeurs.

BDR : Budget de développement de la recherche

BOURSE DE RÉUSSITE DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES : Le soutien financier à la réussite est généralement accordé sous forme de bourses aux étudiants et aux étudiantes des 2^e et 3^e cycles récompensant le franchissement d'étapes dans un programme. Chaque faculté propose un plan de soutien financier adapté à la réalité des études dans sa discipline.

CA : Conseil d'administration

CADEUL : Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval

CAFF : Classification des activités aux fins de financement

CE : Comité exécutif

CERC : Chaire d'excellence en recherche au Canada

CIIRI : Comité des investissements en immobilisations et ressources informationnelles

CPIMH : Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement

CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines

CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada

CSI : Comité stratégique des investissements

CSRI : Comité stratégique ressources informationnelles

CU : Conseil universitaire

CLARDER : Classification et regroupement des domaines d'enseignement et de recherche

DSI : Développement des systèmes d'information

DSMET : Direction santé et mieux-être au travail

DTI : Direction des technologies de l'information

EETP : Effectif étudiant en équivalence au temps plein

EFFECTIF ÉTUDIANT : Nombre de personnes inscrites à un programme crédité, menant ou non à un grade, excluant les auditeurs et auditrices, les stagiaires postdoctoraux et postdoctorales, les étudiantes et étudiants étrangers ayant un statut d'étudiant ou d'étudiante libre et en situation d'échange dans les universités québécoises, de même que les étudiantes et étudiants inscrits à des activités ou des programmes autofinancés suivis au Québec. Cet effectif étudiant est financé selon les familles de financement en fonction des codes de disciplines (CAFF).

EL : Entrepreneuriat Laval

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE « Autres membres du personnel enseignant, ressources matérielles et décloisonnement » : Cette enveloppe budgétaire est employée pour assurer les besoins d'enseignement et de support à l'enseignement en excédent du personnel professoral régulier tels que l'embauche de chargés et de chargées de cours, d'auxiliaires d'enseignement de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, de correcteurs et de correctrices de travaux et d'examens ainsi qu'assurer les dépenses autres que salariales telles que fournitures, entretien, frais de déplacement et de voyage et y inscrire les revenus internes. Cette formule budgétaire est révisée en cours d'année suite à la mise à jour des crédits-étudiants pour les activités hors campus, pour l'enseignement à distance et le décloisonnement. Elle est versée aux facultés et autres entités d'enseignement.

ETP : Équivalent temps plein pour le personnel administratif

FCI : Fondation canadienne pour l'innovation

FIE : Fonds d'investissement étudiant

FIO : Frais institutionnels obligatoires

FIR : Frais indirects de recherche

FONDS DE RECHERCHE : Subventions des organismes gouvernementaux et contributions des entreprises privées. Exclut les contributions en nature et les fonds propres à l'Université Laval. Subventions d'équipe comptées au prorata du nombre de chercheuses ou de chercheurs affiliés à l'Université Laval.

FRQ : Fonds de recherche du Québec

FRQNT : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

FRQS : Fonds de recherche du Québec – Santé

FRQSC : Fonds de recherche du Québec – Société et culture

GDEU : Gestion des données sur l'effectif universitaire

IRSC : Instituts de recherche en santé du Canada

MAO : Mobilier, appareillage et outillage

ME : Mobilier et équipements

MOBILITÉ ÉTUDIANTE : Nombre d'étudiants et d'étudiantes qui ont bénéficié de protocoles d'échange, comme Canex, Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), Échange Canada, profil international, stages interculturels, etc.

MEES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

NCCOSBL : Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

PAIP : Programme d'appui à l'innovation pédagogique

PARI : Plan annuel en ressources informationnelles

PQIU : Plan quinquennal des investissements universitaires

Projet DC : Démarrage nouveau chercheur

Projet ES : Économie masse salariale

Projet FA : Frais d'administration

Projet SC : Service à la collectivité

Projet SR : Soutien interne à la recherche

PTR : Plan triennal de réalisation

RISQ : Réseau d'informations scientifiques du Québec

RUIS-UL : Réseau universitaire intégré de santé de l'Université Laval

SI : Service des immeubles

SIRUL : Système d'information sur la recherche de l'Université Laval

STARS : Sustainability Tracking, Assessment and Rating System

UMI : Unité mixte internationale

UMR : Unité mixte de recherche UTA : Université du 3^e âge

VRA : Vice-rectorat à l'administration

VRAEIS : Vice-rectorat aux affaires externes, internationales et santé

VREAE : Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

VRRCI : Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation



ANNEXE 1

Enseignement régulier et recherche libre



REVENUS ET DÉPENSES – DÉTAILS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE

	Personnel professoral régulier	Budget d'appoint	Autres membres du personnel enseignant, ressources matérielles et autres	Personnel administratif	Personnel contractuel et surnuméraire	Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales
FACULTÉS						
Médecine	41 712 656	9 060 191	3 271 221	9 419 248		625 651
Médecine dentaire	3 209 498	2 008 633	657 445	2 818 829		3 051
Droit	6 613 306	1 414 112	639 019	1 461 091		132 748
Sciences sociales	20 324 896	2 331 458	2 299 626	4 375 314		576 321
Musique	1 979 198	521 907	903 573	751 265		57 831
Sciences de l'éducation	11 617 689	(238 241)	3 906 849	3 204 818		229 893
Sciences et génie	30 558 925	1 570 974	2 419 100	11 757 618		906 685
Foresterie, géographie et géomatique	9 125 519	1 272 891	1 090 543	4 005 257		182 525
Théologie et sciences religieuses	2 024 864	(77 665)	659 733	477 973		71 819
Lettres et sciences humaines	15 828 878	99 151	4 542 611	4 034 635		232 899
Philosophie	2 124 492	(3 933)	531 432	304 104		52 818
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	13 578 083	1 466 661	1 682 058	4 754 345		292 095
Aménagement, architecture, art et design	6 724 396	1 205 433	2 310 546	2 998 614		114 140
Sciences de l'administration	15 545 883	7 615 563	4 095 691	5 233 813		201 539
Pharmacie	3 342 242	1 320 677	923 089	1 185 594		54 422
Sciences infirmières	3 751 837	2 248 605	846 103	1 502 526		65 566
Appuis institutionnels						
Sous-total – Facultés	188 062 362	31 816 417	30 778 639	58 285 044		3 800 003
AUTRES ENTITÉS D'ENSEIGNEMENT						
Direction générale de la formation continue	174 978		1 160 000	1 778 041	18 490	
Direction générale des programmes de premier cycle	87 489		1 325 000	1 151 770	46 092	
Bureau de soutien à l'enseignement				2 566 409	19 673	
Faculté des études supérieures et postdoctorales			57 272	706 105	108 889	
Sous-total – Autres entités d'enseignement	262 467		2 542 272	6 202 325	193 144	
Réserves et autres	(4 418 499)	6 444 212	3 375 319	1 513 159		
TOTAL – ENSEIGNEMENT RÉGULIER ET RECHERCHE LIBRE	183 906 330	38 260 629	36 696 230	66 000 528	193 144	3 800 003

REVENUS ET DÉPENSES – DÉTAILS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE

(SUITE)

	Avantages sociaux	2019-2020 Total masse salariale	Ressources matérielles	Budgets spéciaux	2019-2020 Budget alloué	Dépenses associées à des revenus externes	2019-2020 Budget total	2018-2019 Budget total révisé
FACULTÉS								
Médecine	12 168 351	76 257 318	47 392	2 142 010	78 446 720	1 665 000	80 111 720	78 849 681
Médecine dentaire	1 746 360	10 443 816		196 395	10 640 211	4 000 000	14 640 211	13 424 464
Droit	1 945 408	12 205 684		307 270	12 512 954	300 000	12 812 954	12 839 433
Sciences sociales	5 653 922	35 561 537		1 471 555	37 033 092	334 000	37 367 092	35 104 425
Musique	753 590	4 967 364		98 873	5 066 237	125 000	5 191 237	5 125 051
Sciences de l'éducation	3 440 701	22 161 709		618 411	22 780 120	10 000	22 790 120	23 260 372
Sciences et génie	9 121 521	56 334 823		1 630 646	57 965 469	657 000	58 622 469	58 027 994
Foresterie, géographie et géomatique	2 980 432	18 657 167		462 585	19 119 752	95 000	19 214 752	18 774 674
Théologie et sciences religieuses	565 078	3 721 802		105 263	3 827 065	20 000	3 847 065	3 858 118
Lettres et sciences humaines	4 725 170	29 463 344		829 617	30 292 961	1 245 000	31 537 961	31 580 685
Philosophie	485 017	3 493 930		97 149	3 591 079	0	3 591 079	3 598 206
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	4 038 802	25 812 044		882 400	26 694 444	60 000	26 754 444	26 768 381
Aménagement, architecture, art et design	2 464 770	15 817 899		362 917	16 180 816	220 000	16 400 816	16 015 011
Sciences de l'administration	6 080 720	38 773 209		784 789	39 557 998	700 000	40 257 998	37 543 625
Pharmacie	1 299 727	8 125 751		549 098	8 674 849	40 000	8 714 849	8 696 541
Sciences infirmières	1 585 521	10 000 158		682 959	10 683 117	50 000	10 733 117	10 055 397
Appuis institutionnels				8 869 125	8 869 125		8 869 125	7 097 150
Sous-total – Facultés	59 055 090	371 797 555	47 392	20 091 062	391 936 009	9 521 000	401 457 009	390 619 208
AUTRES ENTITÉS D'ENSEIGNEMENT								
Direction générale de la formation continue	622 791	3 754 300	50 000	146 659	3 950 959	697 000	4 647 959	4 723 349
Direction générale des programmes de premier cycle	511 157	3 121 508	86 646	17 826	3 225 980	33 000	3 258 980	3 572 478
Bureau de soutien à l'enseignement	560 804	3 146 886	693 613	1 069 384	4 909 883	0	4 909 883	4 765 065
Faculté des études supérieures et postdoctorales	190 460	1 062 726	180 879	15 604	1 259 209	0	1 259 209	1 400 189
Sous-total – Autres entités d'enseignement	1 885 212	11 085 420	1 011 138	1 249 473	13 346 031	730 000	14 076 031	14 461 081
Réserves et autres	3 735 601	10 649 792	1 194 900		11 844 692		11 844 692	6 772 164
TOTAL – ENSEIGNEMENT RÉGULIER ET RECHERCHE LIBRE	64 675 903	393 532 767	2 253 430	21 340 535	417 126 732	10 251 000	427 377 732	411 852 453



ANNEXE 2

Soutien à l'enseignement et à la recherche



REVENUS ET DÉPENSES – DÉTAILS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE

	Personnel administratif	Personnel contractuel et surnuméraire	Avantages sociaux	Total masse salariale	Budgets spéciaux	Revenus internes
SERVICES						
Bibliothèque	12 382 607	20 140	2 768 097	15 170 844	723 709	(60 000)
Direction des technologies de l'information	11 760 692		2 524 734	14 285 426	697 679	(20 000)
Bureau du secrétaire général	2 429 629	27 669	545 054	3 002 352	498 727	
Bureau du registraire	4 102 771	124 619	955 736	5 183 126	67 187	
Service des finances	5 055 979	15 162	1 126 977	6 198 118	273 327	
Direction des communications	2 882 578		605 608	3 488 186	118 644	(120 000)
Rectorat et Vice-rectorat exécutif	1 980 592	349 894	509 895	2 840 381	209 486	
Vice-rectorats (incluant VREAE, VRAEIS, VRRCI et VRA)	5 949 988	652 093	1 454 933	8 057 014	1 390 780	(50 000)
Vice-rectorat aux ressources humaines	6 261 917	798 946	1 546 814	8 607 677	1 211 091	
Service des immeubles	10 656 751	310 750	2 545 530	13 513 031	369 385	(500 000)
Service de sécurité et de prévention	4 617 018	197 600	1 089 065	5 903 683	74 201	
Forêt Montmorency	269 070	47 558	65 719	382 347	3 026	
Affectations transitoires et autres entités	1 370 000	178 376	379 439	1 927 815	235 651	
Contributions et gestion immobilière institutionnelles					13 751 513	
Réserves et autres	1 843 395		2 710 643	4 554 038		
TOTAL – SERVICES	71 562 987	2 722 807	18 828 244	93 114 038	19 624 406	(750 000)

REVENUS ET DÉPENSES – DÉTAILS PAR UNITÉ ADMINISTRATIVE

(SUITE)

	Dépenses et revenus institutionnels	Ressources matérielles	2019-2020 Budget total	2019-2020 Revenus externes	2018-2019 Budget total révisé
SERVICES					
Bibliothèque	13 161 000	316 805	29 312 358	1 235 000	27 769 765
Direction des technologies de l'information	(1 811 000)	10 345 525	23 497 630	1 450 000	23 796 738
Bureau du secrétaire général		299 226	3 800 305	45 000	3 816 174
Bureau du registraire		7 506	5 257 819	281 000	5 211 206
Service des finances		193 249	6 664 694		6 648 988
Direction des communications		934 599	4 421 429	115 000	4 324 497
Rectorat et Vice-rectorat exécutif	1 297 000	318 826	4 665 693		5 065 675
Vice-rectorats (incluant VREAE, VRAEIS, VRRCI et VRA)	535 900	1 778 149	11 711 843	539 730	10 634 597
Vice-rectorat aux ressources humaines			9 818 768		9 608 951
Service des immeubles	20 666 303	2 269 061	36 317 780	113 722	35 855 733
Service de sécurité et de prévention		1 046 581	7 024 465	195 000	6 857 061
Forêt Montmorency		1 260 738	1 646 111	1 335 000	1 540 150
Affectations transitoires et autres entités		0	2 163 466	225 000	2 665 499
Contributions et gestion immobilière institutionnelles	10 195 381		23 946 894		24 281 316
Réserves et autres		512 500	5 066 538		4 317 465
TOTAL – SERVICES	44 044 584	19 282 765	175 315 793	5 534 452	172 393 815



ANNEXE 3

Budget d'investissement subventionné par le MEES



RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION – LISTE DES PROJETS RETENUS

Projets de 100 000 \$ et plus retenus pour l'exercice 2019-2020 :

Pavillon	Description du projet	Enveloppes		
		Réaménagement	Rénovation	Déficit de maintien des actifs
Jean-Charles-Bonenfant	Mise à niveau du pavillon - travaux majeurs de réaménagement et rénovation	3 945 000	13 000 000	
Charles-De Koninck	Mise à niveau du pavillon - travaux majeurs de rénovation		4 030 800	2 113 800
Alexandre-Vachon	Mise à niveau du pavillon - travaux majeurs de rénovation		5 679 700	
Divers (pavillons multiples)	Actions découlant du plan directeur en énergie - volet diminution de la vétusté (plan directeur en élaboration au SI)		1 000 000	
Divers (pavillons multiples)	Travaux liés à la vétusté physique - réalisation de projets selon un mode de gestion "allégé"		1 000 000	
Alphonse-Desjardins	Remplacement des gradins de l'Amphithéâtre Hydro-Québec		740 000	
Campus	Réfection et mise aux normes des réseaux d'égoûts		720 000	
Divers (pavillons multiples)	Plan de maintien des ascenseurs - Phase 2019-2020		630 000	
Maurice-Pollack	Mise aux normes de la circulation verticale - accessibilité universelle		560 000	
Divers (pavillons multiples)	Réfection des toitures		415 000	
Charles-Eugène-Marchand	Sécurisation de l'alimentation électrique principale d'urgence du Laboratoire de recherche en sciences aquatiques (LARSA)		370 000	
Alexandre-Vachon	Réfection et modification fonctionnelle : salle de formation polyvalente	275 000		
Divers (pavillons multiples)	Plan de maintien des actifs du réseau de réfrigération - phase 2019-2020		275 000	
Divers (pavillons multiples)	Audit immobilier pour 5 ans, part du MEES		272 500	

RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION – LISTE DES PROJETS RETENUS (SUITE)

Projets de 100 000 \$ et plus retenus pour l'exercice 2019-2020 :

Pavillon	Description du projet	Enveloppes		
		Réaménagement	Rénovation	Déficit de maintien des actifs
Maurice-Pollack	Rénovation des sièges et des gradins du Théâtre de poche		250 000	
Abitibi-Price	Réfection d'une pente d'accès pour personnes à mobilité réduite		245 000	
Divers (pavillons multiples)	Plan de maintien des actifs immobiliers des locaux d'enseignement - phase 2019-2020 Ce plan couvre 245 locaux de cours dans 17 pavillons	235 000		
Gérard-Bisaillon	Rénovation des pompes et de la tuyauterie sanitaire		230 000	
Adrien-Pouliot	Mise aux normes et rénovation du système de ventilation desservant le laboratoire de caractérisation du béton par procédés chimiques (PLT-1960)		185 000	
Alexandre-Vachon	Rénovation des plafonds de corridors		160 000	
Louis-Jacques-Casault	Modernisation du système de déshumidification du Centre de données		154 000	
Campus	Réparation des tunnels de services et de piétons		150 000	
Gérard-Bisaillon (garage)	Remplacement du système de ventilation du garage mécanique		150 000	
Charles-Eugène-Marchand	Remplacement de 2 chauffe-eau verticaux de 567 gallons		144 000	
Sciences de l'éducation	Réaménagement des bureaux des 13 ^e et 14 ^e étages	100 000		
TOTAL		4 555 000	30 361 000	2 113 800
GRAND TOTAL				37 029 800



ANNEXE 4

Structure administrative



STRUCTURE ADMINISTRATIVE

A. UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Sous réserve des pouvoirs du Conseil d'administration et du Conseil universitaire et de ceux du Comité exécutif, **la rectrice** est la première autorité de l'Université et a la responsabilité générale de la bonne marche du développement de l'Université. À cette fin, elle anime et coordonne les travaux du Conseil universitaire et des divers organismes consultatifs et exécutifs de l'Université ainsi que le travail des vice-rectrices et des vice-recteurs, elle veille à ce que soient élaborées, adoptées et réalisées des politiques à court et à long terme touchant la planification stratégique, la reddition de comptes et les objectifs de l'Université. Les doyens et les doyennes des facultés sont sous son autorité. L'Université Laval compte 16 facultés qui couvrent tous les domaines du savoir et qui en font une université complète. La mission et les objectifs des unités sont présentés sur leur site Internet.

[Faculté de médecine](#)

[Faculté de médecine dentaire](#)

[Faculté de droit](#)

[Faculté des sciences sociales](#)

[Faculté de musique](#)

[Faculté des sciences de l'éducation](#)

[Faculté des sciences et de génie](#)

[Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique](#)

[Faculté de théologie et de sciences religieuses](#)

[Faculté des lettres et des sciences humaines](#)

[Faculté de philosophie](#)

[Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation](#)

[Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design](#)

[Faculté des sciences de l'administration](#)

[Faculté de pharmacie](#)

[Faculté des sciences infirmières](#)

B. UNITÉS ADMINISTRATIVES

Le vice-recteur exécutif est responsable de la coordination et de l'harmonisation des travaux des différentes directions de l'Université. Il est le premier responsable de l'appareil exécutif. À cette fin, il voit à l'exécution des décisions du Comité exécutif, veille à l'application des politiques établies par le Conseil d'administration et par le Conseil universitaire, il dirige et coordonne les travaux de planification de l'Université. Il voit à assurer la cohérence et l'intégration des travaux réalisés dans l'appareil exécutif. L'unité sous sa responsabilité est :

[Bureau de planification et d'études institutionnelles](#)

Le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes est responsable, sur le plan exécutif, des programmes d'enseignement et de l'établissement des politiques générales d'enseignement et d'affaires étudiantes. À cette fin, il supervise l'application des programmes et des règlements pédagogiques, il supervise les tâches confiées à la registraire de l'Université, il assure la répartition des responsabilités d'enseignement entre les facultés, départements et instituts, il voit à la mise en marche des nouveaux programmes, il assure des services d'aide à l'enseignement et est responsable de la Bibliothèque, il assure les relations de l'Université avec la communauté étudiante, il supervise l'application des politiques et des règlements en lien avec les affaires étudiantes, il coordonne le recrutement des étudiantes et des étudiants aux divers cycles et leur insertion au marché du travail et il assure la bonne gestion des services à la communauté étudiante. Les unités sous sa responsabilité sont :

[Bureau du registraire](#)

[Bureau du recrutement étudiant](#)

[Faculté des études supérieures et postdoctorales](#)

[Direction générale des programmes de premier cycle](#)

[Direction générale de la formation continue](#)

[Bibliothèque](#)

[Direction des services aux étudiants](#)

[Bureau de soutien à l'enseignement](#)

Bureau de la qualité des programmes

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation est responsable, sur le plan exécutif, du développement des activités de recherche et de création et d'innovation, de même que de l'établissement des politiques générales qui s'y rattachent. À cette fin, elle assure l'intégration des activités de recherche et de création dans les programmes de formation, elle est responsable des politiques et des règlements concernant la recherche et la création, elle assure la répartition des responsabilités de recherche et de création entre les facultés, les départements, les instituts, les centres, les chaires et les groupes et elle assure des services d'aide aux chercheurs et aux chercheuses. Les unités sous sa responsabilité sont :

[Bureau de la recherche et de la création](#)

[Bureau de liaison Université-Milieu](#)

[Bureau des chaires et entités structurantes](#)

La vice-rectrice aux ressources humaines est responsable, sur le plan exécutif, de l'établissement des politiques et de la mise en œuvre des activités ayant trait aux ressources humaines. À cette fin, elle est chargée, au nom de l'Université, de l'engagement des membres des diverses catégories de personnel, elle veille à l'établissement des conditions de travail des diverses catégories de personnel, elle nomme les professeures et professeurs assistants, adjoints, agrégés et titulaires, elle évalue et planifie les besoins de l'Université en matière de ressources humaines et elle est responsable de la gestion des dossiers des diverses catégories de personnel. Les unités sous sa responsabilité sont :

[Direction des services-conseils et des relations de travail](#)

[Direction de l'acquisition et du développement des talents](#)

[Direction des systèmes d'information RH](#)

[Direction santé et mieux-être au travail](#)

[Direction des services au personnel](#)

[Direction de la négociation, des conditions de travail et de l'équité](#)

Le vice-recteur à l'administration est responsable, sur le plan exécutif, de l'administration financière et de la gestion des biens et des services de l'Université. À cette fin, il conçoit et coordonne les pratiques administratives de l'Université, il est responsable des services financiers de l'Université, il supervise la gestion des terrains, des installations et des équipements de l'Université, il est responsable de l'entretien des propriétés de l'Université ainsi que de la construction et de la réfection des édifices, il établit les besoins en espace et supervise la gestion de l'attribution des locaux. Il est responsable de la structure de gouvernance des technologies et des systèmes d'information et de la Direction des technologies de l'information. Les unités sous sa responsabilité sont :

[Service des finances](#)

[Service des immeubles](#)

[Service des résidences](#)

[Service des activités sportives](#)

[Bureau des événements campus](#)

[Service de reprographie](#)

[Direction des technologies de l'information](#)

[Service de sécurité et de prévention](#)

Le vice-recteur aux affaires externes, internationales et à la santé est responsable, sur le plan exécutif, du développement des relations avec les partenaires externes de l'Université, il développe, soutient et coordonne les liens de l'Université avec ses partenaires gouvernementaux, communautaires, du secteur privé et internationaux. Il est responsable des rapports avec la Fondation de l'Université Laval – Développement et relations avec les diplômés, de l'organisation et du suivi des campagnes de financement de l'Université ainsi que des rapports de l'Université avec ses diplômés et diplômées. Il joue un rôle-conseil auprès de la direction en ce qui a trait aux enjeux de santé globale, il coordonne les activités internationales et les liens de l'Université avec la Francophonie. Il coordonne les liens avec les centres hospitaliers et le réseau de la santé et il est responsable des relations régionales et gouvernementales. Les unités sous sa responsabilité sont :

[Bureau international](#)

[Direction des communications](#)

[Bureau des services Web](#)

[Service de placement](#)

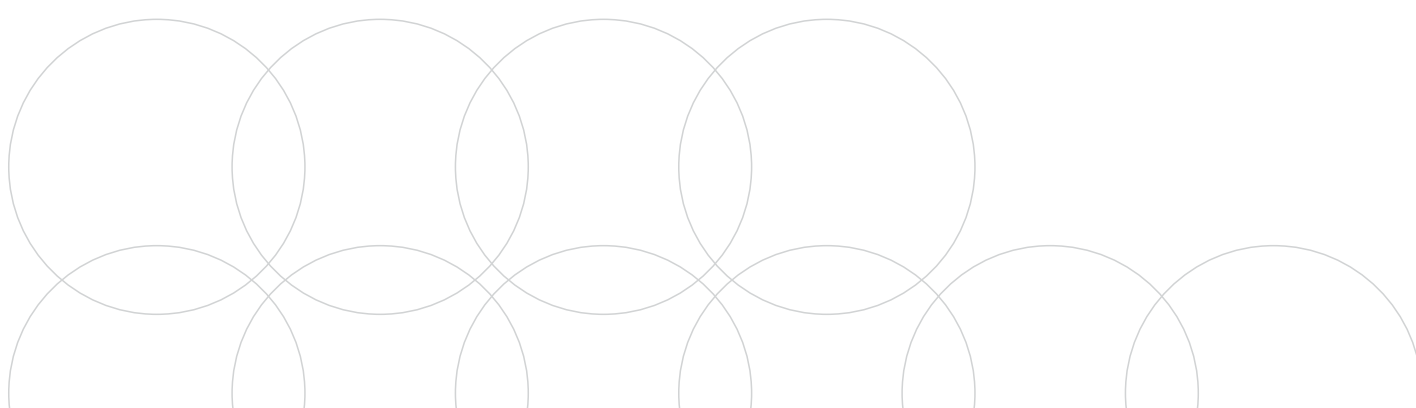
La secrétaire générale est d'office la secrétaire du Conseil d'administration, du Conseil universitaire et du Comité exécutif. Elle dirige le secrétariat de l'Université et, comme telle, elle a la garde du sceau de l'Université, des papiers et des documents de l'Université. Elle enregistre les délibérations, actes et décisions des CA, CU et CE, elle certifie tout extrait des registres des CA, CU et CE. Elle certifie les copies d'acte, de diplôme et de tous les autres documents officiels émanant de l'Université, à l'exclusion des relevés de notes. Elle signe tous les diplômes et attestations de diplômes délivrés par l'Université et y appose le sceau de celle-ci. Elle atteste les équivalences de diplômes, elle supervise l'application des procédures en vue de l'attribution des grades. Elle gère la banque de cours et de programmes, elle édite et diffuse les répertoires de cours et de programmes ainsi que toute autre publication officielle de l'Université et en assure la distribution. Elle tient à jour un registre des politiques et règlements de l'Université, elle veille aux intérêts supérieurs de l'Université et elle est responsable des affaires juridiques de l'Université. Les unités sous sa responsabilité sont :

[Greffé](#)

[Division des diplômes et des publications officielles](#)

[Division de la gestion des documents administratifs et des archives](#)

[Affaires juridiques](#)





ANNEXE 5

Autres politiques

AUTRES POLITIQUES

PRINCIPAUX REVENUS

SUBVENTION DU MEES

La Politique québécoise de financement des universités prévoit des subventions normées qui fournissent les ressources permettant aux universités de remplir leur mission, en tenant compte de leurs caractéristiques propres et dans le respect de leur autonomie. À cela viennent se greffer des subventions spécifiques, dont une estimation du recomptage de l'effectif étudiant. De ces sommes, sont défalqués les revenus sujets à récupération, qui comprennent le coût supplémentaire du Programme d'aide financière aux études relié à la majoration des droits de scolarité, les montants forfaitaires pour les étudiantes et étudiants étrangers et canadiens non résidents du Québec, les impacts de la réduction prévue par la loi qui vise le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette. Pour l'Université Laval, la subvention du MEES représente 67 % de ses revenus totaux.

DROITS DE SCOLARITÉ

Le gouvernement, sur la recommandation du ministre, fixe annuellement le montant maximal par crédit-étudiant que les établissements universitaires peuvent percevoir des inscriptions à des activités d'enseignement créditées. Pour l'Université Laval, les droits de scolarité représentent 17 % de ses revenus.

Depuis 2008-2009, le MEES encadre les augmentations annuelles permises pour les frais institutionnels obligatoires (FIO). Pour 2019-2020, la hausse maximale permise est de 3,6 %. Cette indexation est la même que celle prévue pour les droits de scolarité réguliers. Au-delà de cette hausse annuelle permise, tout montant qui a pour effet d'augmenter la facture d'un étudiant ou d'une étudiante doit faire l'objet d'une entente entre l'établissement et l'association étudiante reconnue concernée.

AUTRES REVENUS

D'autres revenus viennent contribuer à l'équilibre financier de l'Université tels les revenus externes facturés par les facultés et les services à titre de ventes de produits ou de services, les revenus des frais indirects de recherche du gouvernement fédéral, les frais indirects facturés par les unités pour les contrats et subventions et partagés avec l'institution, ainsi que les redevances reliées à la recherche.

GESTION DES RÉSERVES ET MONTANTS NON RÉPARTIS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Lors de l'élaboration du budget, des enveloppes sont prévues pour faire face aux événements inattendus, telle la réserve du Comité exécutif, ou bien pour être réparties selon des informations non connues au début de l'année financière. Ces réserves représentent près de 2,8 % des dépenses budgétées. L'attribution des crédits d'une réserve ou des montants non répartis relève de l'unité ou de l'administrateur ou de l'administratrice, suivant le cas.

Comité exécutif :

Réserves pour les ressources résultant de révisions à la hausse ou à la baisse des activités particulières : allocations de croissance d'effectifs étudiants et la réserve pour des contributions institutionnelles et des besoins en mobilier et équipements.

Réserve pour répondre à une situation ou à un besoin non prévu au budget initial pour des montants supérieurs à 50 000 \$. Lorsque le coût est inférieur à ce montant, le vice-recteur à l'administration ou le vice-recteur exécutif peuvent l'autoriser.

La réserve du Comité exécutif peut être ajustée à la hausse, si la subvention gouvernementale dépasse le montant prévu. Si la situation financière de l'institution est favorable, le Comité exécutif peut répartir cette réserve et en confier la gestion à une administratrice ou à un administrateur.

Vice-rectorat aux ressources humaines :

Réserves pour les autres membres du personnel enseignant pour diverses compensations, pour les libérations syndicales, pour les congés de maladie, de maternité et de perfectionnement des groupes d'emploi concernés.

Réserves pour le perfectionnement et le développement de toute catégorie de personnel, les primes à l'embauche et de rétention, les suppléments administratifs et les déagements d'enseignement.

Vice-rectorat à l'administration :

- > Appui financier à la planification stratégique
- > Promotion du recrutement international
- > Fonds de soutien à la recherche

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation :

- > Budget de développement de la recherche
- > Réserve de développement stratégique de la recherche

Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes :

Réserves pour les divers programmes de soutien aux étudiants et aux étudiantes, pour le programme d'appui à l'innovation pédagogique, pour le développement de l'enseignement à distance et la formation continue.

Vice-rectorat exécutif :

Réserve pour développement et performance.

Service des finances :

Répartition de réserves faites en application d'une norme.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Lors de l'élaboration du budget, des enveloppes sont prévues pour faire face aux événements imprévus, telles que la réserve réaménagement et rénovation et la réserve mobilier et équipements du Comité exécutif ou la réserve pour

développement et performance. Les réserves sont de l'ordre de 0,32 % des dépenses budgétées. L'attribution des crédits d'une réserve relève de l'unité ou de l'administrateur ou de l'administratrice, suivant le cas.

Comité exécutif :

Les réserves peuvent être ajustées à la hausse si la subvention gouvernementale d'investissement dépasse celle prévue. Le Comité exécutif peut établir, à même ces réserves, une ou plusieurs enveloppes et en confier la gestion à une administratrice ou à un administrateur.

Le Comité exécutif a comme mandat d'apporter au budget les modifications nécessaires, dans le cas où la subvention gouvernementale serait inférieure à celle prévue.

Vice-recteur à la recherche, à la création et à l'innovation :

Budget de développement de la recherche.

Vice-recteur exécutif :

Réserve pour développement et performance.

Vice-recteur à l'administration :

La réserve de mobilier et équipements est financée par le budget de fonctionnement et est utilisée pour la réalisation d'un projet non prévu au budget initial et pour la révision budgétaire des fonds d'investissement étudiant (FIE), selon les contributions réelles des étudiants et des étudiantes. Ces ajustements budgétaires sont versés aux facultés conformément aux ententes conventionnées.

Le financement pour l'acquisition de mobilier et d'équipements non prévus au budget initial ou l'excédent des coûts par rapport à ceux prévus pour la réalisation d'un projet est financé par la réserve correspondant à son financement et est autorisé par le vice-recteur à l'administration, si le virement requis est inférieur à 50 000 \$, et par le Comité exécutif, si le virement requis est supérieur à ce montant.

Vice-recteur à l'administration et Service des immeubles :

Le financement de la réserve réaménagement et rénovation du Comité exécutif provient des enveloppes budgétaires du MEES et doit servir à financer les travaux reliés aux espaces admissibles seulement.

Le financement de la réserve du Service des immeubles provient également des enveloppes budgétaires du MEES et doit servir pour la réalisation d'un projet non prévu au budget initial ou au complément de financement d'un projet de réaménagement et rénovation, si la capacité budgétaire de cette réserve le permet.

Les fonds de maintien des actifs des installations non subventionnées tels que le fonds de maintien des actifs du PEPS, le fonds de maintien des actifs du Casault (portion occupée par la BANQ) ainsi que le fonds de maintien des actifs de la Station agronomique de Saint-Augustin existent afin de garantir que les sommes nécessaires aux futurs travaux de rénovation soient disponibles au moment opportun.

Les fonds pour les pavillons majeurs sont constitués en prévision de travaux importants pour lesquels des sommes conséquentes sont requises. Plusieurs années sont nécessaires pour engranger les montants requis pour ces travaux de grande ampleur. L'utilisation de ces fonds nécessite une autorisation du Comité exécutif.

Les fonds spécifiques dédiés tels que celui pour les enveloppes ou celui pour les toitures ont été constitués afin de permettre une rapidité de réalisation pour, notamment, des composants critiques. L'utilisation de ces fonds ne nécessite pas une approbation autre que celle du Service des immeubles.

Les fonds pour les « petits projets » (PP) et pour les « interventions mineures » (IM) permet au Service des immeubles, en cohérence avec sa nouvelle chaîne de valeurs, de réaliser des PP ou des IM selon un processus moins complexe et plus rapide que celui mis en œuvre pour la réalisation de projets d'envergure.

Le fonds pour les projets d'investissement non admissibles aux enveloppes budgétaires du MEES peut financer des projets de réaménagement et rénovation ou des projets de mobilier et équipements, selon les dispositions de la présente annexe.

Les budgets des projets de réaménagement et rénovation provenant des fonds et des réserves énumérés précédemment sont soumis aux dispositions suivantes :

- > Les sommes prévues ne peuvent être allouées qu'à la réalisation des projets autorisés.
- > Le solde budgétaire au terme de la réalisation d'un projet est viré dans la réserve ou le fonds d'origine, la réserve du Service des immeubles ou la réserve du Comité exécutif réaménagement et rénovation selon la situation initiale.
- > Le budget prévu pour un projet non réalisé est retourné à la réserve ou au fonds d'origine ou à la réserve du Comité exécutif réaménagement et rénovation selon la situation initiale.
- > Le financement pour la réalisation d'un projet non prévu au budget initial ou l'excédent des coûts par rapport à ceux prévus pour la réalisation d'un projet est financé par la réserve ou le fonds correspondant à son financement et est autorisé comme suit :
 - par le directeur du Service des immeubles, si le virement requis est inférieur à 100 000 \$;
 - par le vice-recteur à l'administration, si le virement requis est inférieur à 200 000 \$;
 - par le Comité exécutif, si le virement requis est supérieur à ce montant.

Les soldes non utilisés des budgets réguliers sont reportés en fin d'exercice.

Le SI travaille présentement à l'élaboration d'un plan triennal de réalisation (PTR). Il sera présenté au CA afin d'obtenir l'autorisation de financer et de réaliser les projets identifiés.

Pour l'ensemble des réserves du budget de fonctionnement et d'investissement (volet mobilier et équipements), le vice-recteur à l'administration fait périodiquement rapport au Comité exécutif des crédits accordés.

Pour l'ensemble des réserves et des fonds du budget d'investissement (volet réaménagement et rénovation), le SI fait périodiquement rapport au Comité des investissements en immobilisations et ressources informationnelles de l'allocation des budgets accordés.

AUTRES AUTORISATIONS

AVANCES DE CRÉDITS

Le Service des finances est autorisé à accorder des avances de moins de 100 000 \$ et le vice-recteur à l'administration, des avances de 100 000 \$ et plus, sur la base d'une prévision de revenus supplémentaires de l'unité, non inscrits au budget.

Une marge de crédit de 100 000 \$ est autorisée au Service des immeubles pour permettre la réalisation d'études de faisabilité préalables au démarrage de projets plus complexes. Les dépenses sont ensuite affectées aux projets respectifs.

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES ENTRE LES FONDS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Service des finances est autorisé à accorder des transferts budgétaires de moins de 10 000 \$ entre les fonds de fonctionnement et d'investissement, et le vice-recteur à l'administration, des transferts de plus de 10 000 \$, jusqu'à concurrence de la capacité budgétaire des réserves concernées.

VIREMENTS DE BUDGETS

Une faculté peut virer du budget des autres membres du personnel enseignant vers le budget de ressources matérielles ou l'inverse. Une faculté peut virer du budget d'appoint et du personnel professoral régulier vers le budget des autres membres du personnel enseignant. Un service peut virer du budget du personnel contractuel vers les ressources matérielles ou l'inverse.

Le Service des finances peut autoriser le virement du budget de la masse salariale du personnel administratif vers le budget de ressources matérielles ou l'inverse, dans le respect des méthodes administratives et des décisions ou des politiques du Comité exécutif.

IMPUTATION DE MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En plus de leur budget régulier de mobilier et équipements, les facultés peuvent imputer au budget de fonctionnement le coût d'acquisition de mobilier et d'équipements, jusqu'à concurrence de 10 % du budget de base des ressources matérielles de l'année 2007-2008. Les services peuvent imputer au budget de fonctionnement le coût de ces mêmes dépenses jusqu'à concurrence de 5 % du budget des ressources matérielles ou un maximum de 15 000 \$. Il appartient à chaque unité de contrôler la limite fixée ci-dessus. Tout dépassement de cette limite en fin d'exercice sera automatiquement imputé au budget d'investissement 2019-2020 de l'unité en cause.

Le vice-recteur à l'administration peut autoriser une unité à dépasser la limite de 5 % ou 10 % jusqu'à 50 % et le Comité exécutif peut autoriser une unité à dépasser cette limite.

BUDGETS SPÉCIAUX

Les budgets spéciaux du volet mobilier et équipements sont confiés à la gestion des unités concernées et sont soumis aux dispositions suivantes :

- > Les sommes prévues ne peuvent être allouées qu'à la réalisation des projets inscrits au budget; si la nature des besoins est modifiée par la suite, une autorisation du Service des finances est requise pour des montants inférieurs à 10 000 \$ et du vice-recteur à l'administration pour les montants supérieurs.
- > Le solde budgétaire au terme de la réalisation d'un projet n'est pas reporté.
- > L'excédent des coûts par rapport à ceux prévus pour la réalisation d'un projet peut être autorisé par le vice-recteur à l'administration s'il est inférieur à 25 % du coût jusqu'à un maximum de 25 000 \$ ou par le Comité exécutif s'il est supérieur à ces critères. Si l'excédent des coûts n'est pas couvert en entier par ces instances, il devra être financé par le budget de l'unité concernée.

Ces budgets spéciaux sont inscrits au budget de fonctionnement.

OSER INSPIRER ENTREPRENDRE ENSEMBLE L'AVENIR

Service des finances
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant
2345, allée des Bibliothèques
Local 3560
Université Laval
Québec G1V 0A6
418 656-3530
sf.ulaval.ca

